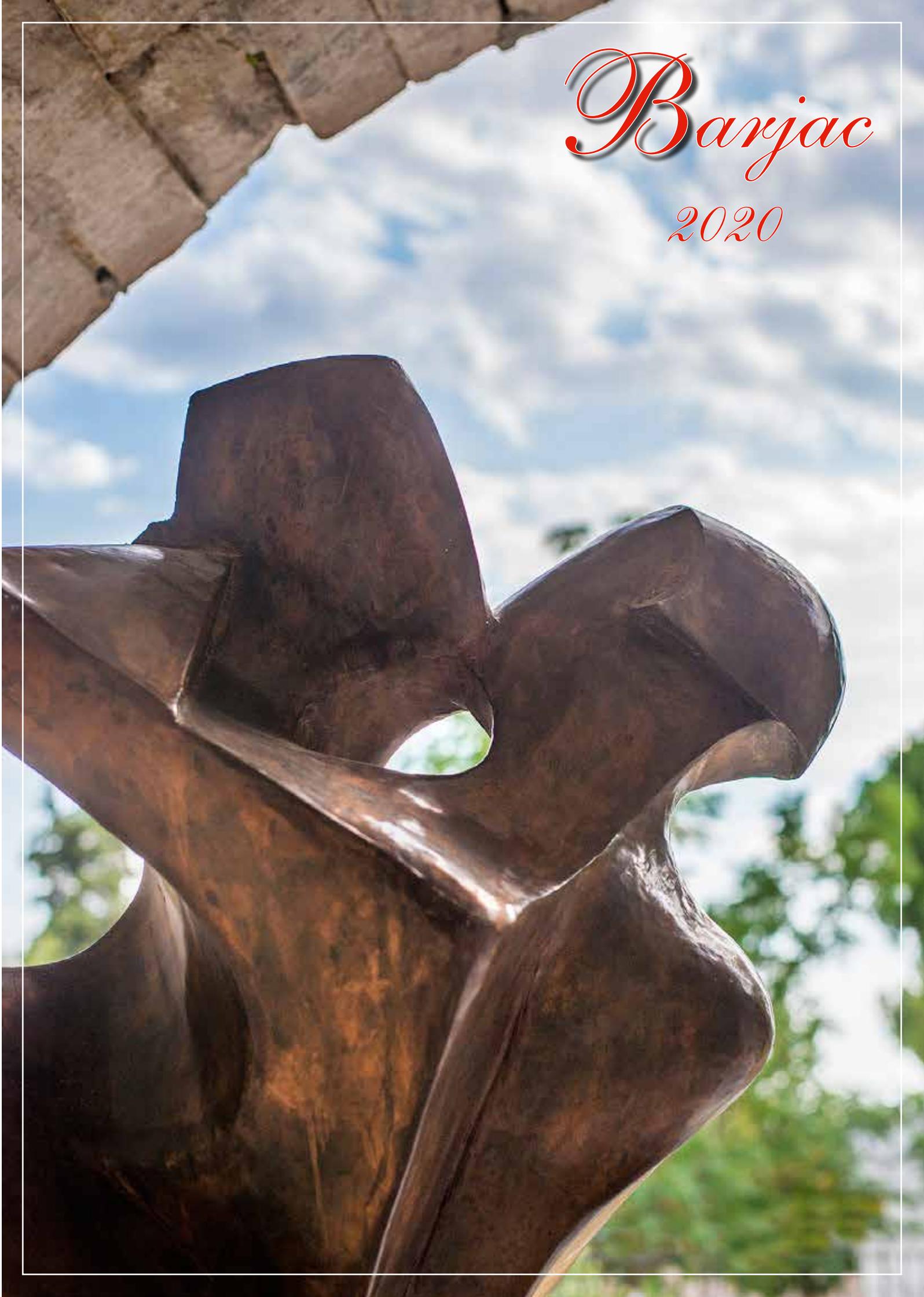


Banjac

2020



VŒUX 2020



« quelques photos pour se souvenir d'un temps d'échange citoyen et de rassemblement qui nous manquent temps... » (2020)



Renaître autrement

Notre équipe, renforcée, a été élue dans une ambiance de pandémie affolante. Elle a fait face tout de suite : portage des repas, liens téléphoniques, distribution de masques, nettoyages fréquents, écoles, maintien des services municipaux tant administratifs que techniques (stations d'épuration)...

Les tenues de foires et marchés difficiles ont pu reprendre sous conditions. Chansons et tango se sont produits pour casser la croûte lourde de l'enfermement et de l'abandon.

La discipline acceptée a permis de limiter la casse totale mais les coups seront fatals pour des commerces, des emplois... malgré un été touristique miraculeux et des exonérations. Mais ne sommes-nous pas trop dépendants de cette quasi unique ressource qu'est le tourisme ?

La Commune, elle-même, a perdu 50% de recettes diverses et elle a été affectée par des absences au moment où les circonstances exigeaient des interventions.

Merci de faire front, merci de prendre garde, de tenter de vivre dans la prudence, ce qu'il est possible de vivre. L'essentiel c'est vous, l'essentiel c'est le pain, les roses, la culture...

L'ambiance de notre bourgade n'est plus dans le « bon vivre ici ». Pas de restaurants et de petites boutiques, de cinéma, de fêtes, d'activités associatives et culturelles. Ce qui faisait notre marque s'est presque éteint. Pour notre part, nous nous honorerons de ne pas transgresser la Loi.

Nous bénéficions de trois classements pouvant nous aider : « Village de Caractère » (Département), « Bourg Centre » (Région), « Petites Villes de France » (État). Nous sommes reconnus avantagement.

En pleine guerre mondiale Roosevelt disait : « la seule chose dont nous devons avoir peur est la peur elle-même. »

En un temps de catastrophe, rêvons, espérons, luttons pour un « après » meilleur. Seul le peuple est souverain. Le mépris des « élites » ne saurait éternellement le leurrer.

L'évènement met à nu les tares de notre société, le déclin de la France. Rectifier le tir est toujours possible.

Nous voyons bien que la souveraineté industrielle et scientifique de la nation a été rabaisée par des gouvernements coupables, que tout ne doit pas se décider selon les appétits d'actionnaires et notamment les questions de santé, de recherche, que les inégalités sont criantes, que la démocratie c'est du théâtre quand l'essentiel se décide dans la finance...

Je souffre vivement quand je vois SANOFI, licencier des chercheurs, l'institut PASTEUR échouer son vaccin, les hôpitaux manquer de personnel... l'argent existe. Le courage est de le prendre à qui il faut et de le placer là où il le faut. Les biens communs électricité, eau, déchets, éducation ne doivent pas être livrés au pillage.

Les communes aussi ont « perdu des plumes », des financements, des compétences. Et pourtant elles sont apparues aux yeux de l'État et du Préfet comme le point d'appui efficace dans la guerre au COVID...

Non seulement le petit est beau, small is beautiful, mais il se débrouille !

Et s'il faut s'unir pour faire poids, que ce soit désiré, concret et efficace !

Nous avons des desseins ambitieux pour Barjac : environnementaux, scolaires, culturels. Notre équipe, dont le travail n'a jamais été aussi collectif est vaillante et, si nos finances ne se dégradent pas plus, avec vous nous réussirons et nos jours « d'après » seront beaux !

Barjac, Cité Renaissance !

Edouard CHAULET
Maire de BARJAC



CONSEIL MUNICIPAL



8 - **Édouard CHAULET**, Maire

17 - **Aline GUYONNAUD**, 1^{ère} Adjointe

Déléguée aux Affaires scolaires, à la Petite enfance et à l'Enfance, au Centre de loisirs et à la Cuisine centrale

18 - **Sylvian BELIN**, Adjoint

Délégué à la gestion des services techniques et personnels de voirie, la voirie et les travaux

11 - **Monique FERRAT**, Adjointe

Déléguée à l'Action sociale, le logement et l'entretien des bâtiments

12 - **Cyril GILLES**, Adjoint

Délégué à l'Administration générale, les Festivités, le Domaine public, les Marchés, les équipements sportifs et les Relations avec l'intercommunalité

6 - **Olga BOFILL**, Adjointe

Déléguée à la Culture et à la Vie associative

2 - **Robin FURESTIER**, Conseiller Municipal

Délégué à la Station d'épuration, à l'Assainissement, à l'Environnement et au Suivi de l'inventaire

5 - **Marie Thérèse QUET**, Conseillère Municipale

Déléguée aux Expositions,

3 - **Saïd EL ATTAR**, Conseiller Municipal

Délégué aux Forêts et chemins communaux, à la gestion du personnel et aux Sports

10 - **Brigitte BRUGNON**, Conseillère Municipale

Déléguée à la Restauration scolaire, la Santé, la Jeunesse et aux Jardins d'enfants,

15 - **Alain RAYBAUD**, Conseiller Municipal

Délégué à la Communication et à la Bibliothèque municipale,

16 - **Jean IPSILANTI**, Conseiller Municipal

Délégué à la Gestion des droits de terrasses et aux Cérémonies,

1 - **Annie LE HE**, Conseillère Municipale

4 - **Serge FILIPEK**, Conseiller Municipal

7 - **Laure ESNEE**, Conseillère Municipale

9 - **Carmen GORRIZ**, Conseillère Municipale

13 - **Jérémie LAZARD**, Conseiller Municipal

14 - **Joseph VINOLO**, Conseiller Municipal

19 - **Émilie CLAVAGUERA**, Conseillère Municipale

Chantal OLIVIERI et **Simon GEVAUDAN**, suppléants



Madame la Députée,
Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Cèze-Cévennes,
Monsieur le Maire de Saint Privat de Champclos, de Labastide de Virac,
de Méjannes représentant la Communauté de Communes,
Monsieur le Chef de Gendarmerie, des Sapeurs-Pompiers,
Madame la Présidente de l'Harmonie « les Enfants de Barjac »,
Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Cette cérémonie des vœux est une instance majeure de la vie commune de notre village : citoyenne, fraternelle et festive, parfois tragique, comme après les attentats de «Charlie hebdo». Elle marque bien le début de l'année, d'autant que j'ai plein de choses à vous dire. Trop ! Tout ne sera pas passé en revue, tranquillisez-vous, mais il faut ce qu'il faut. D'abord les vantardises, puis les problèmes et les inquiétudes. L'ensemble vous indique notre visée, nos idées profondes.

Nous avons exécuté 922 520 € d'investissements, et tout n'est pas payé au 31 décembre :

- 1 **Les réaménagements Route de Bagnols et sortie vers Bessas** : 853 864 € dont 254 250 € pour l'eau potable et 54 250 € pour les égouts avec 3 000 € de plantations et 200 000 € de subvention du Département.
- 2 **Le mur de l'Esplanade** : 224 000 €. Il ne bougera plus. Si vous voyez 2 petits cyprès qui ont été enlevés, signalez-le !
- 3 **Des achats fonciers** : une oliveraie pour 15 000 € qui ajoutée à ceux de Canvien nous rendent auto-suffisants, comme dans un monastère ! Et des terrains au Cornier, pour des fruitiers et des arbres ornementaux. D'autres sont en cours d'achat auprès de la famille Raoux.
- 4 **L'école publique** a été équipée en numérique pour 6 487 € avec l'aide de 50 % de l'Education Nationale. De plus, une « classe orchestre » fonctionne avec l'aide de l'école de musique de Cèze-Cévennes.
- 5 **Le Club de foot** a vu sa subvention portée à 5 000 €, compte tenu de ses performances. Des pare-ballons ont été installés : 16 128 €.
- 6 **Les chemins et l'élagage des platanes de l'Avenue Chaillot** : 75 175 €.
- 7 **Des travaux en forêt** pour 7 590 € et l'acquisition de tables de pique-nique : 3 960 €.
- 8 **Des achats pour faciliter le travail du personnel des services techniques** : un aspirateur de voirie « Gluton » : 17 545 €, un sécateur électrique, un souffleur...
- 9 **L'acquisition de livres pour la bibliothèque** : 3 950 € et de la sculpture « la Source » : 3 000 €, de guirlandes : 2 900 € pour les illuminations de Noël installées par nos soins, 6 000 € pour l'exposition sur la grotte, 5 000 € pour des volets en bois au Château.

De gros projets sont «dans les tuyaux» :

le padel va sortir de terre,
la salle de sports à l'école,
la maison « Bertrand » est étudiée. Une belle rambarde a été réalisée par Didier SONZOGNI à qui nous souhaitons un bon rétablissement. Les voûtes sablées et des bancs installés par John PAGES,
la rue du Bouc attend quelques subventions pour sa réfection. L'Agence de l'eau ne trouve pas assez cher le m³ ! Et donc, nous refuse la subvention. Elle ne veut connaître que des regroupements, du gros, facile pour les grandes sociétés actionnariales.

l'entrée de Barjac à Plan Long est étudiée, dans le cadre d'une opération «bourg centre» menée avec la Région Occitanie...

Du grain à moudre, comme on dit !

Je me suis demandé si pour un 6^{ème} mandat, ce n'était pas trop lourd pour moi étant donné les projets en vue. Je me trouve en forme avec une équipe expérimentée et étoffée de 3 femmes et 3 hommes nouveaux.

Parmi les nouvelles : 9 naissances. Il faut agrandir la crèche. 11 mariages et malgré 28 décès, une population de 1620 habitants.

21 permis de construire dont 5 constructions neuves. « L'atelier fleuri » et la « ferronnerie Divol » complètent la Zone d'Activités. Il nous reste 1 hectare.

Le cinéma a reçu 9 530 spectateurs pour 339 séances, soit 29 personnes en moyenne. Souvent des rencontres et des débats ont lieu avec les réalisateurs.

Prochainement, « les Hivernales » du 24 au 26 janvier consacreront des films latino-américains, avec soupe le vendredi et repas le samedi.

Des concerts et 2 nouveaux festivals se sont ajoutés à la chanson à texte et au jazz : le festival de tango et « Guitares en Cévennes ».

Des conférences en particulier sur l'agriculture ont été accueillies.

Merci aux associations qui font de Barjac un bourg où l'on peut ne pas s'ennuyer.

J'en termine avec les fanfaronnades en disant que le Tribunal Administratif nous a donné raison dans le litige avec la Com Com à propos du Centre de Loisirs.

Nos soucis, autant les dire aussi :

- le départ d'un médecin. Un projet de maison médicale est en cours. Pour quels docteurs...
- Les Ordures Ménagères : que d'incivilités dans le tri et le dépôt derrière les murets de pierre ! Peut-être que certains se disent : « les taxes à 15.6 % sont si élevées que je n'ai pas à faire d'efforts » ! Ce n'est pas faux que c'est trop cher ! Sur Barjac, la taxe sur le foncier bâti et la redevance spéciale des commerces représentent plus que l'impôt foncier : bâti et non bâti ! Ça ne va pas. Je le dis à la Com Com d'autant plus que ce n'est pas prêt de se calmer, semble-t-il...

Au bout des regroupements de Communes, il y a souvent des grands groupes privés qui attendent de gérer nos O.M., l'assainissement, l'eau... Les élus locaux s'empêtrent dans leurs filets et résistent comme ils peuvent. Aéroports, autoroutes, Poste, chemins de fer, téléphone... Tous les biens communs sont privatisés. Derrière, les actionnaires se gavent, et en France plus qu'ailleurs. Merci le banquier !

Côté paysans, ce n'est pas mieux : 85 en 1984, 12 aujourd'hui à Barjac. Pour « encourager » l'élevage des 6 troupeaux, l'allocation de compensation pour Handicap National vient d'être supprimée. Bientôt plus de bête pour nettoyer les terres, plus de fumier pour le bio... Certes, à Barjac, l'impôt paysan a été divisé par 2, mais cela ne va pas les sauver. Une autre politique est nécessaire pour sauver nos campagnes. Il faut que leurs produits payent leur travail.

Nous avons appris que la Trésorerie qui était partie de Barjac à St Ambroix, file à Alès. Dans combien de temps à Nîmes ?

Les services publics et les mairies s'éloignent du citoyen, comme les déci-

deurs. L'économie de notre village a du mal. Les commerces souffrent de la saisonnalité et du manque de pouvoir d'achat. Avec 3 mois de saison touristique, l'allocation chômage ne sera plus au rendez-vous car la loi exige désormais 6 mois de cotisations.

Et les retraites ? Depuis longtemps des futurs retraités construisaient ou achetaient ici, pour prendre une retraite longue avec un peu de pouvoir d'achat. Que va-t-il en être ? Après 64 ans, il est trop tard pour changer de pays, d'ailleurs si en plus les médecins se font rares. Certes, il y a les pompiers, un service public départemental et communal...

Notre Conseil Municipal et tout le personnel sont tout entiers aux côtés de ceux qui luttent pour des retraites par répartition, avant une santé compromise. Il y va de l'économie de notre village où il fait bon vivre ses années de repos méritées, mais aussi de toute une civilisation, celle de la solidarité, de la mutualisation et non du « chacun pour soi », avec au passage le rachat des fonds de pension et des assurances rapaces bien représentées dans les grandes instances politiques. En 1945, dans la France détruite, nos parents ont inventé la Sécurité Sociale, la retraite. En ce temps, le personnel politique était vertueux et ne confondait pas le Public et le Privé, le bien commun et sa poche !

Dans une France avec un Produit Intérieur Brut de 2300 milliards, il ne se pourrait pas mieux partager ? Il ne pourrait pas y avoir moins d'injustices ? Au nom de la concurrence et du libéralisme, où va-t-on nous mener ? La mondialisation, ce serait la fin du code du travail : uniquement des CDD, des sous-salaires, des précaires, des semaines interminables et des retraités à la « Saint glinglin », comme en Inde ou à Haïti ?

Partout, on entend qu'il y a trop de lois protectrices, qu'il faut travailler plus... Les progrès techniques, la productivité vont vite, mais l'aisance

qu'ils procurent n'est pas bien partagée. Quand le social prend du retard sur l'économie, la crise s'aggrave et les guerres menacent pour relancer l'accumulation, se tailler des parts de marché... Non content de tirer sur l'Humain, la Nature elle-même est pillée et maltraitée. Les sociétés scient les branches qui les portent. La croissance des biens va de pair avec la baisse des liens, le climat entre les gens se refroidit, si celui de l'atmosphère se réchauffe dangereusement.

L'argent, l'argent, l'argent, les malades de ça possèdent les 3/4 de la planète. Les Ghosn, les Arnault, les Leman Brothers, les Goldman Sachs, Lagardère, Bouygues et compagnie, n'en auront jamais assez... Pour les ramener à la raison, de tout temps, du travail des enfants de 5 ans, aux congés payés (1936), au SMIC (1968), c'est l'union qui a payé, celle des ouvriers, des salariés, des paysans et petits entrepreneurs, des éduqués, des gilets jaunes et des élus, de ceux qui ne tournent pas leur veste, de ceux qui sont fidèles à leurs origines, de ceux que vous mandatez pour vous défendre, organiser votre quotidien et qui sont dans vos luttes.

Nos remerciements vont au personnel territorial :
Administratif, en particulier Cathy,
de voirie, souvent à la peine pour assurer les travaux de nettoyage,
de la cuisine centrale qui soigne les repas de nos enfants,
des écoles et du centre de loisirs,
du cinéma et de la bibliothèque.

**Pour un Barjac rayonnant, fraternel, pour du bonheur ici
et maintenant, Vive 2020 !**

Edouard CHAULET

Maire de BARJAC

Barjac, le 11 janvier 2020

Citoyens d'honneur 2020

Martine MARASA



La personne mise à l'honneur est bien connue à Barjac pour ses qualités exceptionnelles, celles du cœur, dont elle a fait preuve dans son métier depuis 1980. Il s'agit de Martine Marasa. Depuis 40 ans, elle s'occupe « d'aide à la personne. » Que ces mots sont réducteurs ! Par un soutien constant, un travail régulier, des gestes simples et indispensables, elle a permis à des centaines de femmes et d'hommes de rester debout, dignes, de conserver leur pouvoir d'émotion, d'être au monde.

Martine Pascal est née à Goudargues d'un papa travaillant dans l'agriculture et d'une maman au foyer. Elle a fréquenté l'école communale de Barjac, puis de Vallon Pont d'Arc, a fait un an à Saint Ambroix avant de terminer ses

études à l'Ecole ménagère de La Grand Combe. Ensuite, elle est entrée dans le monde du travail en effectuant quelques heures à la cantine de l'école de Barjac qui est devenue depuis la salle des Fêtes du Château.

C'est alors que Martine a rencontré l'amour en la personne de Santo Marasa. Ils se sont mariés en 87. De cette union, deux filles ont vu le jour : Emilie et Julie. Celles-ci ont grandi et ont donné naissance à leur tour à Daphné et Ornella qui apportent un vent nouveau que Martine apprécie.

Etre auxiliaire de vie ne s'improvise pas. Ce métier souffre d'un manque de reconnaissance, mais aussi d'une mauvaise image qui considère comme assez dégradant le fait d'assister la personne âgée ou handicapée dans ses moindres gestes du quotidien, voire de son intimité la plus crue. Et pourtant ! Chacun d'entre nous doit se projeter un peu plus loin dans sa vie et se demander s'il aimerait rester dans son chez soi. Est-ce que nous voulons vieillir dans la dignité ? Et qu'est-ce que la dignité d'un homme ou d'une femme âgée ? Les familles qui sont confrontées au vieillissement de leurs parents le savent bien : l'essentiel est dans le lien social, le lien familial, dans le maintien d'une vie au plus proche de ce qu'ils ou elles ont connue, dans la préservation de leur autonomie et, quand ce n'est plus possible dans l'accompagnement jour après jour de celui ou de celle qui a été dynamique quelques années auparavant.

Une auxiliaire de vie signifie bien des choses. **Elle assiste la vie : ce n'est pas rien !** C'est un métier où il est possible d'exprimer son humanité faite

de respect envers les personnes aidées. Lorsque Martine prend en charge une personne, c'est plus qu'une mission : elle trouve son épanouissement dans le sourire, dans le regard et dans le remerciement de celle ou de celui dont elle s'occupe.

Pas toujours évident le 1^{er} contact avec la personne aidée. Elle vous attend elle aussi avec une certaine inquiétude et une certaine timidité. Martine est consciente que c'est à elle de faire le 1^{er} pas, celui de sourire. La confiance est réciproque au fur et à mesure des visites. Martine apprend à connaître celui ou celle sur qui elle doit veiller. L'auxiliaire de vie doit avoir une grande **capacité d'observation** pour suivre l'évolution de la santé de la personne aidée et alerter l'association Présence 30 en cas de besoin.

Il ne faut pas se voiler la face, les conditions sont parfois difficiles, les déplacements nombreux, mais avec un esprit ouvert et généreux, un bon sens de l'organisation, avec de l'empathie et une bonne formation professionnelle, qualités que possède Martine, il n'y a aucune raison de ne pas se féliciter chaque jour d'avoir choisi ce métier qui a su évoluer au cours des années. Auxiliaire de vie à domicile, Martine vous dira : ce n'est pas que la vaisselle, le ménage, la toilette, ce sont surtout des échanges, de l'accompagnement pour favoriser le maintien de l'autonomie, ne jamais faire à la place de la personne aidée si elle est capable d'agir toute seule. Martine est présente, elle rassure. Elle est aussi une oreille attentive, elle sait dialoguer, aide à

faire des démarches administratives, à garder des contacts réguliers avec les amis et la famille.

L'isolement social qui découle souvent de la situation de fragilité est un vrai vide. Aussi, Martine accompagne les personnes aidées en promenades, dans les magasins pour qu'elles puissent choisir leurs produits et les acheter. Elle les pousse à soigner leur apparence lors d'une sortie, bref, elle les stimule dans leur vie sociale et relationnelle ; c'est une lutte constante contre l'isolement.

Toi, Martine, chaque fois que tu pénètres chez une personne aidée, elle se rappelle de ton sourire qui fait naître le sien. Je te vois et entends ce que la personne veut lui dire : « Permettez à ma main de vous apporter du doux, permettez à mon regard de vous dire votre importance, et acceptez ma gratitude au cadeau de votre présence. »

Toi, Martine, lorsque tu refermes les portes derrière toi, tu sais que tu n'as jamais perdu ta journée quand tu as contribué à faire pénétrer dans une âme un peu de gaieté et de lumière. Merci pour tout ce que tu as su donner. Quel bel exemple d'humanisme véritable !

Pour toutes ces raisons, au nom du Conseil Municipal, mais aussi pour les liens d'amitié qui nous unissent, j'ai le bonheur de te remettre la Médaille de citoyenne d'honneur de la ville de Barjac.

Marie-Thérèse QUET

« Un monde intérieur »



Dès la parution dans le journal local, au mois de mai, de l'article « UN MONDE INTERIEUR », le sujet était sur toutes les lèvres : une grotte à Barjac ? Les conversations sur le sujet allaient bon train...

La découverte de cette merveille, de ce « palais des Mille et une nuits si fragile » comme l'écrit Guido, nous la devons à l'obstination, à la patience, au travail et à la passion de nos trois explorateurs de ces terres inconnues.

Qui sont-ils ?

Guido Gossens, originaire de Belgique, installé à Labastide de Virac depuis 1998. Il pratique la spéléologie depuis plus de 30 ans et a acquis sa formation de guide spéléo à Florac.

Patrick Soelens, originaire du nord de la France, installé de façon définitive à Potelières dès la retraite.

Nicolas Richardeau, originaire de la région, son père l'a initié dès son plus jeune âge à la spéléo. Sa passion s'est développée dans différents clubs.

Au commencement de cette fabuleuse aventure, 3 minuscules orifices pro-

metteurs sont découverts par Bernard Magos, 71 ans d'activité spéléo, qui en fait part à ses amis.

Le rêve de tout spéléologue va se réaliser pour Guido, Patrick et Nicolas.

Découvrir un nouveau monde, les seules terres encore inconnues, un univers de nuit, témoin du passé de la nature, ce monde minéral qui fascine.

Cette découverte exceptionnelle du fait de sa beauté hors norme, de la très grande variété de ses concrétions, et de l'étendue de son réseau amène une question : comment protéger ce patrimoine naturel tout en le partageant ? Comment faire découvrir ce site unique sans qu'il subisse le sort de bon nombre de cavités de la région qui ont été dégradées, pillées.

Un choix s'impose alors, pérenniser cette fabuleuse cavité en la partageant autrement :

- grâce aux magnifiques photos de Serge Caillault que vous pourrez admirer dans les salles du château,
- par un petit film « les dessous chics de Barjac » réalisé par Daniel Penez et Jean Claude Boutin. Plus de 500 spectateurs ont pu ainsi plonger dans cet écran qui renferme de véritables bijoux grâce à ce documentaire,
- et par le livre « Un monde intérieur ».

On imagine l'intense émotion qu'ont pu ressentir nos trois découvreurs à la vue de ce fabuleux trésor. Merci pour ces magnifiques partages.

Nous associons à cette remise de médailles toutes les personnes qui ont aidé bénévolement pour que cette découverte soit préservée et partagée.

Guido, Patrick, Nicolas j'ai l'honneur au nom du Conseil Municipal de vous remettre, à chacun, la médaille de citoyen d'honneur de la ville de Barjac.

Olga BOFILL, 1^{ère} Adjointe

AU FIL DE L'ANNEE, LE CONSEIL MUNICIPAL TRAVAILLE AUSSI EN SESSION PUBLIQUE VOUS ETES VIVEMENT INVITES A Y ASSISTER

En voici les principaux extraits :

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2020

PROTECTION FONCTIONNELLE : La commune est tenue de protéger les élus ainsi que les agents contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. Monsieur le Maire fait part des attaques et propos diffamatoires tenus de façon répétée et soutenue sur les réseaux sociaux par un administré à son encontre et qu'il a porté plainte pour diffamation. Au vu de ces dispositions et des propos tenus, le conseil municipal après en avoir délibéré (le Maire ne prend pas part au vote), décide d'accorder la protection fonctionnelle sollicitée.

AVENANT AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TRAVERSEES D'AGGLOMERATION RD 901 ET 196 : Suite à la réduction des travaux pour l'aménagement des 2 traversées d'agglomération, un avenant en moins-value de 52.039 € est approuvé par le conseil.



AMENAGEMENT DE SECURITE DANS LE CADRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE : Le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux de mise en sécurité pouvant être réalisés et subventionnés par le Conseil Départemental dans le cadre du programme des amendes de police. Le dossier concerne les aménagements Avenue des Mineurs par la réfection des glissières de sécurité au niveau du complexe sportif Pierre Pascal et de la zone d'activité pour un montant de 18 600 € HT. Approuvé à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL : Dans le cadre de la restructuration du service administratif et afin d'anticiper le départ à la retraite de l'agent rédacteur principal de 1^{er} classe, le conseil décide la création d'un second poste d'attaché territorial.

NOUVEAUX TARIFS DROITS DE PLACE : Le conseil municipal décide de la revalorisation de 5 € du droit de place pour les foires aux antiquités et à la brocante, soit 85 € la place à compter du 01.08.2020. Pour le salon de la carte postale le tarif est fixé à 10 € le mètre linéaire et à 10 € le repas.

TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Le maire rappelle le refus de l'Agence de l'Eau d'accorder des subventions à la commune compte-tenu d'un tarif pour l'assainissement collectif inférieur à 1€/m³. Malgré de multiples interventions, l'Agence de l'Eau est restée inflexible sur ce point ce qui peut remettre en cause la réalisation des futurs projets de réhabilitation du réseau, par exemple l'aménagement de la rue du Bouc. Par ailleurs de nombreux et coûteux investissements en matériel ont été réalisés en 2019, d'autres seront encore nécessaires pour pallier le vieillissement de la station d'épuration, une revalorisation des tarifs s'impose. Le conseil à l'unanimité vote les tarifs suivants : droit fixe d'accès au réseau 22 €/an et 0.82 €/m³.

PARTICIPATION AUX CLASSES DE DECOUVERTE : Afin de mieux soutenir les projets scolaires et d'atténuer la contribution des familles Barjacoises, le conseil décide de porter la participation de la commune de 15 € à 25 € par nuitées pour les enfants barjacois participant à ces séjours scolaires.

AIDE ACQUISITION D'UN VELO DE VILLE : Vote à la majorité d'une aide de 100 € à l'acquisition d'un vélo de ville (éclairage, garde-boue, porte bagage...) neuf.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES : Une subvention de 3.500 € est votée à l'association ABRACE pour l'organisation du festival « Barjac en tango » qui aura lieu du 09 au 14 juillet 2020.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE LA TRESORERIE : Le compte administratif 2019 est présenté dans la section Finances de la revue.

FACTURATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : La commune désormais doit prendre en charge la facturation de la redevance assainissement non-collectif. Jusqu'en 2019 cette facturation était assurée par la société SUEZ pour le compte du Syndicat Pays des Cévennes, conjointement à la facturation d'eau potable. La société SUEZ propose de signer la même convention mais avec la commune, le Conseil municipal accepte à l'unanimité sa signature.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) : Une convention d'entente pour la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif est signée avec le Pays des Cévennes depuis le 19.12.2018. Cette convention est arrivée à échéance le 31.12.2019, il est

proposé au conseil de la reconduire suivant les mêmes termes, avec une prise d'effet au 01.01.2020. Le Conseil autorise la reconduction de cette convention à l'unanimité.

REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) : La délibération 2018-26 du 14 mars 2018 instituant le RIFSEEP s'applique annuellement, un seul versement en décembre de chaque année à la suite d'une première consultation avec l'ensemble du personnel. Or, le recrutement de deux nouveaux agents au grade d'attaché territorial : Léa CHABANNES, au 1er mars 2020 et Renaud VADANT, au 16 mars 2020, qui bénéficient dans leur collectivité d'origine d'un versement mensuel au titre du RIFSEEP, a amené, après consultation des agents, à voter, à l'unanimité, le versement mensuel du RIFSEEP à tous les agents à compter du 1er mars 2020.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020



INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL : après appel de chacun des nouveaux conseillers municipaux, M. IPSILANTI, doyen du Conseil, prend la parole puis procède à l'élection du Maire.

ELECTION DU MAIRE : M. Edouard CHAULET est élu, après un vote à bulletin secret, à l'unanimité des voix.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL : M. Edouard CHAULET, en tant que Maire élu, procède à la lecture de l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, devant être obligatoirement énoncé lors du Conseil d'installation.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS : après un vote à l'unanimité des voix, le nombre d'adjoints est fixé à 5 (cinq).

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE : après le dépôt de l'unique liste suivante :

1. Mme Aline GUYONNAUD
2. M. Sylvian BELIN
3. Mme Olga BOFILL
4. M. Cyril GILLES
5. Mme Monique FERRAT

La liste est élue, après un vote à bulletin secret, à la majorité absolue avec 17 voix, et 2 votes blancs.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SIAEP) : à l'unanimité des voix, les représentants désignés sont les suivants :

- Représentants titulaires : M. Edouard CHAULET et M. Sylvian BELIN
- Représentants suppléants : Mme Annie LE HE et M. Robin FURESTIER

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD (SMEG) : à l'unanimité des voix, les représentants désignés sont les suivants :

- Représentants titulaires : M. Edouard CHAULET et M. Serge FILIPEK
- Représentants suppléants : Mme Marie-Thérèse QUET et M. Jean IPSILANTI

DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : afin de simplifier la gestion administrative de la collectivité et de favoriser la célérité de certaines décisions, à la majorité absolue des voix (16 voix pour et 3 abstentions), le Conseil municipal délègue au Maire un certain nombre de compétences, parmi les suivantes :

- Administration des propriétés communales,
- Administration des marchés publics dans la limite de 90 000 euros HT, et des demandes d'attributions de certaines subventions,
- Gestion, sous certaines conditions, des emprunts, des baux locatifs, des contrats d'assurance, des sinistres, des régies, des concessions de cimetières, des dons et legs, de la vente de biens mobiliers dans la limite de 4 600 euros, ainsi que certaines opérations de finances publiques,
- Fixation des rémunérations et des règlements pour les avocats, notaires, huissiers de justices, experts,
- Gestion, dans certaines conditions, des expropriations, des droits de préemption, et de certaines opérations d'urbanisme,
- Pouvoir d'intenter dans certaines conditions, au nom de la Commune, les actions en justice, ou d'assurer la défense de la Commune dans les actions intentées contre elle...

DELEGATION AU MAIRE DES DECISIONS CONCERNANT LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL OCCASIONNEL, VACATAIRE, SAISONNIER ET REMPLAÇANT : à l'unanimité des voix, le Conseil municipal délègue au Maire le pouvoir de recruter certaines catégories de personnels, afin de faciliter la gestion des ressources humaines en cas d'urgence et/ou de recrutement temporaire.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

DEBAT SUR L'INSTALLATION A BARJAC DES COMPTEURS LINKY : à la suite d'un exposé mené par M. FILIPEK, Conseiller municipal, sur les vérités, les dangers et les caractéristiques des nouveaux compteurs « Linky », un débat a été ouvert aux élus du Conseil et au public. Certaines personnes ont fait part de leurs inquiétudes et de leur opposition.

FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES : à la suite du renouvellement du Conseil municipal, les indemnités de fonction du Maire, Adjointes et Conseillers municipaux délégués doivent être adoptées. Il a été décidé de nommer 5 Adjointes, et 6 Conseillers municipaux, bénéficiant de délégations de fonction, ouvrant droit à indemnité. Des taux légaux maximum d'indemnités sont fixés par le Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'une enveloppe maxi-

male que l'ensemble des indemnités doit respecter. Il a donc été décidé de réduire les indemnités dues au Maire et aux Adjointes, afin d'en faire également bénéficier les Conseillers municipaux délégués.

Par conséquent, il a été décidé par le Conseil municipal, à l'unanimité, de fixer, dans le respect des règles du CGCT, les indemnités comme suit :

- Pour le Maire : 41,14 % de l'indice brut terminal
- Pour les Adjointes avec délégation : 14,14 % de l'indice brut terminal
- Pour les Conseillers bénéficiant d'une délégation de fonction du maire : 6,45 % de l'indice brut terminal

De plus, il est possible de majorer les indemnités des élus locaux, Barjac étant une commune « ancien chef de canton ». Par conséquent, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de valider la majoration à hauteur de 15% pour chaque indemnité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020 (suite)

CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES COMITES CONSULTATIFS : la définition et la composition des Commissions ont été approuvées à l'unanimité par le Conseil municipal.

Commission finances

Édouard CHAULET, Cyril GILLES, Aline GUYONNAUD, Olga BOFILL, Monique FERRAT, Sylvian BELIN, Émilie CLAVAGUERRA

Commission communication

Édouard CHAULET, Alain RAYBAUD, Olga BOFILL, Marie-Thérèse QUET, Carmen GORRIZ

Commission travaux, voirie et chemins

Édouard CHAULET, Sylvian BELIN, Jean IPSILANTI, Saïd EL ATTAR, Joseph VINOLO, Jérémie LAZARD, Annie LE HE, Serge FILIPEK, Robin FURESTIER, Aline GUYONNAUD, Monique FERRAT

Comité consultatif fleurissement, propreté, embellissement

Édouard CHAULET, Marie-Thérèse QUET, Annie LE HE, Laure ESNEE
Hors conseil : Martine LEFEVRE, René QUET, Vincent ADRIENS

Comité consultatif expositions

Édouard CHAULET, Olga BOFILL, Marie-Thérèse QUET, Brigitte BRUGNON
Carmen GORRIZ
Hors conseil : Michèle GAUSSIN, Michelle HUET, Lionel RIESLER, Pierre LOUVEL, Françoise BARRY

Commission cuisine centrale, restauration, circuits courts

Édouard CHAULET, Aline GUYONNAUD, Alain RAYBAUD, Annie LE HE, Brigitte BRUGNON, Sylvian BELIN, Saïd EL ATTAR

Commission électrification

Édouard CHAULET, Serge FILIPEK, Jean IPSILANTI, Marie Thérèse QUET

Commission culture

Édouard CHAULET, Olga BOFILL, Alain RAYBAUD, Carmen GORRIZ, Marie-Thérèse QUET, Aline GUYONNAUD, Robin FURESTIER

Comité consultatif vie scolaire, centre de loisirs et jeunesse

Édouard CHAULET, Aline GUYONNAUD, Monique FERRAT, Annie LE HE
Sylvian BELIN, Laure ESNEE, Brigitte BRUGNON
Hors conseil : Chantal OLIVIERI, Fabrice REBOUL, Parents d'élèves délégués L'APE

Comité consultatif bibliothèque

Édouard CHAULET, Alain RAYBAUD, Olga BOFILL
Hors conseil : Laurent DELAUZUN, Bénévoles participant au fonctionnement de la bibliothèque

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS : le Conseil municipal doit fixer le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS et désigner les représentants du Conseil municipal. En effet, le Conseil d'administration est composé paritairement de représentants du Conseil municipal, et de membres nommés par le maire parmi des personnes non-membres du Conseil, participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune. Ces dernières seront

nommées après appel à candidatures. Le Conseil décide à l'unanimité de fixer à 16, dont 8 membres du Conseil municipal. Le Conseil a nommé à l'unanimité ses 8 représentants.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : la CCID intervient en matière de fiscalité directe locale et émet des avis consultatifs, notamment concernant la détermination de la valeur locative des biens affectés à l'habitation, des propriétés bâties et des propriétés non bâties. Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, seront désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double proposée par le Conseil municipal. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette liste.

DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA DEFENSE : Ce conseiller a pour vocation de devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense. Il reçoit une information régulière, est susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne et de s'intéresser plus particulièrement au recensement. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de désigner Jean IPSILANTI.

DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE : la Collectivité a adhéré de depuis le 1er janvier 2013 au CNAS afin de mettre en place une politique d'action sociale pour le personnel communal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monique FERRAT, en tant que déléguée représentant les élus, et Nathalie LONG, en tant que déléguée représentant les agents.

AUTORISATION GENERALE A POURSUITES AU PROFIT DU COMPTABLE PUBLIC : Le Conseil doit donner au Comptable public l'autorisation d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par ses soins. Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner autorisation à poursuites au profit du Comptable.

RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE COORDINATEUR DES MARCHES : afin de pouvoir compenser l'excédent d'activité due à la période estivale, il est décidé à l'unanimité d'approuver le recrutement d'un vacataire coordinateur des marchés, et de fixer sa rémunération.

PRIME DITE « COVID-19 » : A la suite de la crise sanitaire, il est possible de mettre en place une prime exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles dans le but d'assurer la continuité des services publics. La majorité des agents de la commune de Barjac sont concernés. Il paraît alors légitime au Conseil municipal, qui l'approuve à l'unanimité, de saluer leur implication en leur attribuant une prime. Elle sera d'un montant maximum de 800 euros par agent, modulée individuellement en fonction de la durée de la mobilisation, et des diverses contraintes auxquelles ont été soumis les agents durant la crise.

PRISE EN COMPTE DU COVID-19 POUR LA FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX : Afin d'accorder une aide aux entreprises, en période de COVID-19, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, qu'au regard de l'arrêt des activités professionnelles du 16 mars au 11 mai 2020, une modulation de la tarification soit mise en place. Ainsi, pour l'occupation du domaine public de type Terrasse, Tables et chaises et Commerces, la gratuité pour tous les commerces en 2020 est décidée. Pour les marchés

du vendredi, des aménagements des tarifs des abonnés sont réalisés. Les marchés estivaux du lundi et du mardi passent à une tarification de 2 euros le mètre linéaire comprenant si nécessaire l'eau et l'électricité.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SIAEP : dans le cadre du marché public d'aménagement de la rue du Bouc à BARJAC, il est nécessaire de conclure une convention de groupement de commande avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Barjac. En effet, le lot 1 du marché contient des prestations intéressant la compétence du SIAEP. Cette formalité permet de ne lancer qu'une seule procédure de publicité et de mise en concurrence pour le marché public de travaux, commun au SIAEP et à la commune de Barjac. La convention est adoptée à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : La Communauté de communes Cèze-Cévennes sera chargée de désigner des délégués pour les organismes relevant de sa compétence. Pour information, les délégués de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) seront Mme BOFILL et M. CHAULET, les délégués au SICTOBA (Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la Basse-Ardèche) seront Mme BOFILL et M. GILLES et les délégués au Syndicat mixte du Pays des Cévennes seront M. IPSILANTI et M. CHAULET.

FESTIVITES : La majorité des festivités (fête votive, 14 juillet, le festival Barjac M'en Chante, le festival Barjac en Jazz, ainsi que d'autres événements...) a dû être annulée du fait de la crise sanitaire liée au Covid-19. Le festival Barjac en Tango du 6 au 9 août 2020 a pu quant à lui être maintenu.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2020

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL : Après présentation par Cyril Gilles, Adjoint aux Finances, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2020.

Les dépenses de fonctionnement, comme les recettes, sont équilibrées à 4 916 757 euros. Ces prévisionnels sont majoritairement stables concernant les dépenses.

Les recettes sont victimes de la crise sanitaire. Les prévisions pour les produits des services, du domaine et des ventes diverses sont en baisse par rapport à la crise sanitaire (centre-aéré, portage des repas, services périscolaires, cantine...). L'impact concerne aussi les droits de place (Brocante, marchés, foires...), qui du fait des événements annulés ont été réduits de plus de moitié. Les produits attendus concernant les taxes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) sont de 620 000 euros (en légère hausse du fait de la revalorisation des bases locatives). Ces recettes se maintiennent et sont assurées.

Les dépenses d'investissement, comme les recettes, sont équilibrées à 4 147 405 euros. Les restes à réaliser s'élèvent à 2 932 047 euros. Les opérations à retenir sont les suivantes :

Des travaux de voirie sont prévus à hauteur 120 000 euros pour comprendre les travaux de goudronnage prévus cette année.

Le programme concernant la rénovation de l'école publique avec la construction de la salle d'évolution notamment, s'élève à 1 166 417 euros. Les travaux de voirie de la rue du Bouc sont à venir, pour un montant de 275 000 euros.

Il est également prévu certaines acquisitions de matériel de transport (véhicule électrique et véhicule pour le service de la voirie), de matériel informatique, des terrains, des plantations...

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGETS ANNEXES : Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2020. Concernant le budget assainissement, les dépenses de fonctionnement, comme les recettes, sont équilibrées à 198 500 euros. L'année passée, un déficit de fonctionnement (28 576 euros) était apparu. Les dépenses se maintiennent

en 2020. Concernant les recettes (composées des redevances, de la participation des particuliers aux raccordements, et de diverses subventions), la redevance d'assainissement collectif passe de 45 000 euros à environ 80 000 euros du fait de son augmentation. En effet, ce budget nécessite à court terme d'importants investissements (réalisation du schéma directeur d'assainissement, duquel découleront un certain nombre de travaux – réhabilitation de la rue du Bouc – achat d'un robot pour l'entretien – changement de la pouzzolane...). Le budget n'ayant pas été équilibré l'année passée, l'Agence de l'eau le demandant et les budgets d'eau et d'assainissement étant très réglementés à ce sujet, l'augmentation était donc obligatoire.

Concernant l'investissement, les dépenses, comme les recettes, sont équilibrées à 398 969 euros. Les dépenses sont principalement liées aux travaux de la rue du Bouc, et au schéma directeur d'assainissement. Les recettes proviennent notamment de subventions provenant du Département et/ou de l'agence de l'eau, qui ont exigé un tarif d'au moins 1 euro par m³ pour nous attribuer des subventions.

Concernant le cinéma, les dépenses de fonctionnement, comme les recettes, sont équilibrées à 79 639 euros. Avec la crise sanitaire, les recettes du cinéma, estimées à hauteur de 42 000 euros, subiront très probablement une baisse importante. Cette baisse sera compensée par une subvention d'équilibre de la commune en fin d'année, si elles ne permettent pas d'équilibrer le budget. Il y a également des recettes liées à diverses subventions (Département, CNC, Communauté de Communes...) qui se maintiennent. Les dépenses d'investissement, comme les recettes, sont équilibrées à 14 900 euros. Ces crédits peuvent servir à acheter du matériel et des installations (à hauteur de 9 188 euros).

Pour finir, concernant le budget Zone d'activités, aucune parcelle n'ayant été vendue l'année passée (une seule subsiste d'environ 1 hectare), il est identique à celui de l'année 2019. Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 377 353 euros, les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à 465 000 euros.

RECAPITULATIF DES BUDGETS :

Budgets 2020	Fonctionnement	Investissement	Total
Commune	4 916 757,00	4 147 404,71	9 064 161,71
Assainissement	198 500,00	398 969,10	597 469,10
Cinéma	79 639,00	14 900,25	94 539,25
Zone d'activités	377 353,00	465 000,00	842 353,00
TOTAL	5 572 249,00	5 026 274,06	10 598 523,06

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2020 (suite)

Concernant la situation financière et budgétaire de la Commune, Monsieur le Maire rappelle l'article du Midi Libre faisant état de l'étude de « Contribuables associés » et de la mauvaise note attribuée à la Commune, malgré sa bonne santé financière et son très faible endettement. Il a présenté aux Conseillers la réponse qu'il souhaite apporter. D'autres communes majoritairement pointées laissent comprendre qu'il s'agit de manœuvres politiques dans le cadre de l'élection à l'Agglomération d'Alès.

VOTE DU MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITIONS 2019 : Le Maire rappelle que les taux communaux sont inchangés depuis 31 ans. Seule la taxe foncière sur les propriétés non bâties a fait l'objet d'une baisse de son taux en 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les taux à :

Taxe d'habitation : 12,90%

Taxe foncière bâti : 16,11 %

Taxe foncière non bâti : 35,41 %

VOTE D'UNE SUBVENTION AU CCAS : Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention au CCAS à hauteur de 20 000 euros. Celle-ci a été augmentée de 5 000 euros par rapport à l'année passée afin de permettre la prise en charge de certaines conséquences de la crise sanitaire du COVID 19.

APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2020 : C'est une somme globale de 29 670 € qui est votée aux différentes associations afin de permettre l'accès aux activités culturelles et sportives sur la commune. A noter 1 445 € de cotisations d'adhérents extérieurs ont été encaissées au titre de 2019/2020. Des subventions exceptionnelles ont également été votées cette année à la Croix Rouge de Pont St Esprit 200 €, et 800 € pour la résidence d'artistes ARON'C.

APPROBATION DE L'AIDE COMMUNALE AUX ASSOCIATIONS (PARTICIPATION AUX ADHESIONS ET COTISATIONS) : La délibération du 15 septembre 2016 porte l'aide communale à 50 % de la cotisation de l'activité associative et fixe les critères d'attribution aux familles. Cette aide est directement versée aux associations concernées pour les bénéficiaires au titre de 2019/2020. Elle est accessible aux personnes non imposables avant déductions fiscales. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, le versement de cette aide pour les adhésions et cotisations 2019-2020. Elle représente une somme totale de 1 666 euros.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL : M. le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires, les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ainsi que les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ce règlement intérieur.

COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CEZE-CEVENNES : Certaines de ces commissions sont ouvertes aux élus communaux. Les candidatures au sein du Conseil municipal de Barjac sont présentées par M. le Maire. Elles sont approuvées à l'unanimité par le Conseil municipal.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRES DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DU DEPARTEMENT DU GARD : Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages. Il a un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques. A l'unanimité du Conseil, M. FURESTIER est désigné correspondant du CAUE, pour une durée de trois ans.

ASSISTANCE TECHNIQUE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT : Le Conseil Départemental du Gard, par le biais de sa Direction de l'Eau et de la Valorisation du Patrimoine Naturel, propose le renouvellement de la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement. Cette convention permet de bénéficier d'une aide pour la mise en œuvre des obligations réglementaires (réalisation de bilans 24 heures, appui à la saisie des données SISPEA, coordination des procédures, etc.). Le tarif applicable est de 0.35 euros HT par habitant pour l'année 2020, soit pour Barjac, un montant de 567 euros HT soit 623,70 euros TTC. Le Conseil décide, à l'unanimité, de souscrire à l'assistance technique du Département en matière d'assainissement.

DECLASSEMENT DE LA RD196A VERS LA VOIRIE COMMUNALE : Dans le cadre des travaux de réhabilitation des entrées d'agglomération RD 901 et RD196, le Département du Gard a été financeur à hauteur de 200 000 euros des travaux. En contrepartie, l'article 9 de la convention de subvention indiquait que « la RD196a sera déclassée dans le patrimoine communal ». Afin de permettre le versement de la subvention, et d'honorer ses obligations contractuelles, le Conseil municipal approuve le déclassement à la majorité (8 abstentions). Cela concerne environ 3 km de route, qui tomberont dans le patrimoine communal. Ce déclassement est conditionné à la réhabilitation et la remise en parfait état par le Département, avant son déclassement, de cette route départementale. Il est également conditionné par l'amélioration des routes de Bessas ou d'Orgnac grâce à la rénovation de l'enrobé. La longueur de la voirie communale augmentant, la dotation générale de fonctionnement versée par l'Etat devrait augmenter, puisqu'il s'agit d'un critère pris en compte dans son calcul. Néanmoins, une partie du Conseil s'interroge sur le dessaisissement par le Département d'une importante partie de son patrimoine routier.

ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A M. RAYMOND, SIS A FONT MALLIAGUE : le Conseil adopte à la majorité (1 vote contre) la décision de faire une offre d'achat à M. Raymond, pour un terrain représentant 6 170 m² environ, à hauteur de 3 euros le m².

PREPARATION DE LA CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2021 : Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois de coordonnateur et d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la campagne 2021. L'enquête de recensement 2021 se déroulera sur une période allant d'octobre 2020 à mars 2021 (N.D.L.R. : celle-ci a finalement été reportée en 2022). Le Conseil approuve à l'unanimité la création de postes d'agents recenseurs à hauteur de 4 emplois à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février, et désigne en tant que coordonnateur Renaud VADANT.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil a été précédé d'un débat sur la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 et sur l'application du protocole sanitaire à l'ensemble des activités (cinéma, école, voie publique, marchés, etc.)

COUT DE SCOLARITE DES ELEVES DE L'ECOLE PUBLIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019 – 2020 : Chaque année, les coûts de scolarité par élève de l'école publique sont calculés. Ils permettent de solliciter leur remboursement auprès des communes extérieures ayant des enfants scolarisés. Ils permettent aussi le calcul de la subvention versée à l'école privée Saint-Laurent. Après vote à l'unanimité des membres du Conseil municipal, le calcul des frais pour l'année 2019-2020 s'établit ainsi : total de 112 770,52 euros TTC, pour 117 élèves (nombre d'élèves en augmentation par rapport à 2019), soit un coût de 963,85 euros par élève.

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL : Des dépenses non-prévues, en matière de voirie (goudronnage (environ 110 000 euros TTC), rénovation des bornes incendies (environ 27 000 euros TTC), rénovation des escaliers de la Caladette de Canvien (environ 18 000 euros TTC) ...) et de travaux forestiers (travaux d'élagage, débroussaillage, broyage notamment autour du parcours de santé pour environ 18 000 euros), nécessitent une modification du budget principal de la Commune pour augmenter les opérations liées à ces travaux. Le Conseil municipal adopte ainsi à l'unanimité cette décision modificative n°1.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN A L'EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE ET A LA DIFFUSION DES ŒUVRES EN MILIEU RURAL : Afin de permettre le fonctionnement du Cinéma dans les meilleures conditions, chaque année la Commune sollicite diverses institutions (le CNC, le Département du Gard, la Communauté de Communes Cèze-Cévennes, la DRAC...) pour obtenir des subventions de fonctionnement. En 2021, ces subventions seront d'autant plus nécessaires du fait de la crise sanitaire du Covid-19. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter les subventions pour l'année 2021 auprès du Département du Gard, de la Communauté de Communes Cèze-Cévennes, et du CNC (cinéma d'art et d'essai).

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES : Après vote du Conseil municipal, les subventions attribuées sont les suivantes :

A l'unanimité, 225 euros de subvention exceptionnelle pour l'APE de l'Ecole publique de Barjac, en raison d'une augmentation de leurs charges courantes pour l'année scolaire 2020-2021.

A l'unanimité, 500 euros de subvention pour la compétition cycliste de l'Etoile de Bessèges.

A la majorité (2 abstentions), 1 500 euros à l'Amical club bouliste Barjacois, en soutien de l'annulation de plusieurs manifestations en raison de la crise sanitaire.



La réussite de l'Etoile Sportive Barjacoise honorée-juin 2019

A l'unanimité, 2 500 euros de subvention exceptionnelle pour l'ESB en raison de l'ouverture en 2020 d'une école de football pour les enfants et de l'augmentation de leurs frais à la suite de l'accession en division supérieure.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE – RODP 2020 : Des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité sont installés sur le domaine

public, et à ce titre, peuvent se voir appliquer une redevance d'occupation du domaine. Cette redevance est à la charge d'Enedis, et est fixée par la loi en 2020 à 212 euros pour les Communes de moins de 2 000 habitants. Celle-ci est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 2019 : M. Robin Furestier, Conseiller délégué à l'Assainissement, expose les principaux éléments du rapport. Ils mettent en lumière la bonne gestion du réseau d'assainissement collectif de Barjac, ainsi que sa future amélioration grâce à l'élaboration du Schéma Directeur et du Zonage d'Assainissement et la poursuite de la rénovation du réseau (travaux dans les mois à venir sur la rue du Bouc). Le rapport est adopté à l'unanimité du Conseil municipal.



RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COLLECTIVITE : Il est nécessaire, après mise en concurrence, de renouveler les contrats d'assurance de la collectivité arrivant à échéance fin décembre (responsabilité civile, dommage aux biens, protection juridique, auto-collaborateur, protection fonctionnelle, flotte automobile). Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché, et à signer toute pièce découlant de la procédure de passation et de l'exécution du marché.

MAJORATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES POUR LES AGENTS A TEMPS NON COMPLET : Monsieur le Maire rappelle que, si les heures supplémentaires des agents à temps complet sont majorées (25%), les heures « complémentaires » des agents à temps non complet ne le sont pas, quelles que soient les modalités de réalisation de ces heures (soir, week-end, férié, etc.). Depuis le Décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés sur des emplois permanents à temps non complet, par délibération, le Conseil municipal peut décider d'une majoration de leur indemnisation. Le taux de majoration des heures complémentaires est de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet et de 25 % pour les heures suivantes. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter cette mesure.

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION DE LOGEMENT (CALEOL) DE LA SEMIGA : Mme Monique Ferrat est désignée représentante de la Commune, à l'unanimité du Conseil municipal.

AGENTS COMMUNAUX : Recrutement en CDD à mi-temps, en remplacement d'un agent des services techniques absent, d'un agent responsable de la gestion des foires et marchés, ainsi que de la sécurité publique (ASVP).

TRAVAUX : Des travaux de goudronnage sont en cours à la route de Bessas et au chemin du Gourdon. De plus, plusieurs entreprises ont été sollicitées pour la rénovation de l'escalier de la Caladette de Canvien. Le montant des travaux s'élève à environ 18 000 euros TTC.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

URBANISME : Une majeure partie du Conseil Municipal a été réservée à la présentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune à tous les élus par Alain Bénévent, agent de la collectivité en charge de l'urbanisme. Les différentes zones, leurs caractéristiques, leurs contraintes et leur répartition ont été présentées. Ont également été détaillées les autres contraintes du territoire (PPRI, périmètre de protection de monument historique, zones glissements de terrains, argile, sismicité, zone minière, etc.), ainsi que la problématique du bâti ancien.

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : M. le Maire informe le Conseil Municipal que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert aux Communautés de Communes de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) au 1er janvier 2021. Toutefois, il peut être dérogé à ce transfert si 25% des communes représentant au moins 20% de la population de la Communauté de Communes s'y opposent par délibération adoptée dans les trois mois précédant le terme du délai légal. Le PLU constitue un document de planification essentiel pour penser et dessiner la commune de demain et pour la mise en place de la politique communale, il est donc primordial que la commune en garde la maîtrise complète. Le Conseil municipal à l'unanimité s'oppose au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de communes de Cèze-Cévennes.

REFLEXION SUR LA POSSIBILITE D'UNE REVISION DU PLU : Sur proposition de Monsieur le Maire, l'ensemble des élus s'est interrogé sur l'opportunité d'une révision du PLU. Il est apparu qu'au vu du nombre d'investissements encore nécessaires pour étendre les réseaux permettant de rendre certains terrains encore disponibles constructibles, et des directives nationales de densification des constructions, il n'est pas opportun de mettre en œuvre une révision du PLU. Les zones IIAU seront à équiper en priorité. La majorité des membres du Conseil municipal a voté contre la révision du PLU, 4 élus ayant voté pour.

AMENAGEMENT DE LA RUE DU BOUC : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer et d'autoriser à signer le marché avec : pour le lot n°1 (réseaux) l'entreprise PELLET - Cabane Vieille, 30430 Barjac pour un montant de 338.191,53 euros HT – pour le lot n°2 (voirie), l'entreprise LAUPIE - BRAJA VESIGNE, 21 avenue Frédéric Mistral, 84100 Orange, dont l'offre compte tenu de la variante retenue (Variante N°2 Calcaire) remplit l'ensemble des critères de sélection pour un montant de 244.171,65 euros

HT. Les travaux débiteront en Septembre 2021 pour une période maximale envisagée de 4 mois.

GROUPEMENT DE COMMANDES D'HERAULT ENERGIE ET DU SMEG POUR L'ACHAT D'ENERGIES : Les consommations annuelles de fournitures d'électricité imposent une procédure de publicité et de mise en concurrence pour la sélection de l'opérateur. De plus, nous avons été informés par EDF qu'à partir du 1er janvier 2021, nous ne pourrions plus bénéficier des tarifs réglementés. Ainsi, il est adopté à l'unanimité le principe de participer au groupement de commandes organisé par Hérault énergie et le Syndicat d'électrification du Gard (SMEG). Cela permet de bénéficier de leur expertise, et de l'économie d'échelle du fait de l'achat groupé.

AUGMENTATION DE LA SUBVENTION POUR LE TRAITEMENT DES CONSTRUCTIONS, POULAILLERS ET HANGARS AMIANTES : Monsieur le Maire a rappelé l'existence d'une aide de 1 000 euros pour le démantèlement des bâtiments d'élevage amiantés implantés dans les zones urbaines ou à urbaniser. Il est proposé au Conseil d'augmenter cette aide, et à la majorité (4 votes) il est décidé de voter une aide de 2 500 euros pour le démantèlement de ces bâtiments. Cette aide sera versée aux propriétaires, après la démolition, sur présentation des factures de traitement des déchets amiantés.

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE TELEPHONE PORTABLE : *Le Maire rappelle la mise en place depuis début novembre du dispositif « culture à emporter », suite à la décision gouvernementale de fermer les bibliothèques pendant le confinement. Il devient possible de consulter le catalogue en ligne de la bibliothèque et de retirer les documents sur place en prenant rendez-vous avec l'agent communal Laurent DELAUZUN ou de demander la livraison à domicile. A cet effet, il est question de dédommager cet agent pour l'utilisation de son téléphone portable dans le cadre de ce dispositif exceptionnel. Le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.*

CESSION DELAISSE DE VOIRIE – CHEMIN DE BOURRET : il est proposé de céder un délaissé de voirie sis Chemin de Bourret à M. Grenouiller. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette cession.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES : Le conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 100 euros pour le Groupement de défense sanitaire apicole du Gard dont la mission est de protéger les abeilles contre toute menace et lutte contre le frelon asiatique.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2020

ARBRE DE NOËL MUNICIPAL : Malheureusement, du fait des contraintes liées à la crise sanitaire, l'organisation en décembre d'un « Arbre de Noël Municipal », moment de convivialité partagé avec les employés communaux, les bénévoles de la cuisine, des activités périscolaires et de la bibliothèque, les Elus et les membres du CCAS, ne sera pas possible. Néanmoins, sur demande des élus, concernant la distribution de cadeaux aux enfants de moins de 12 ans des agents communaux, ainsi qu'aux bénévoles en guise de reconnaissance de l'aide apportée tout au long de l'année, il est proposé de relever la valeur maximum de 25 euros à 30 euros. Cette proposition est votée, à l'unanimité, par le Conseil.

COUPES DE BOIS 2020 : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de préciser la destination des coupes de bois relatives à l'exercice 2021 à la demande de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS. Il a également rappelé qu'un plan de gestion de la forêt a été approuvé avec l'ONF, et que les problématiques écologiques sont bien prises en compte. La coupe envisagée concerne la parcelle forestière n° 12a au lieu-dit "serre de Fabre" sur une contenance de 25,92 Ha pour environ 15 Ha de coupe de la forêt communale de Barjac. Elle est constituée d'un peuplement de type : Taillis de chênes verts et chênes blancs âgé de 77 ans. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la coupe au partage en nature sur pied (ou affouage) entre les bénéficiaires de l'affouage pour la

satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques ; d'effectuer le partage par feu ; de maintenir le prix des lots à 120 € pour les personnes non-imposables sur le revenu et 140 € pour les personnes imposables ; de réaliser les travaux permettant l'exploitation de cette coupe : création d'une piste.



ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES : Monsieur le Maire, Cyril Gilles – Adjoint aux Finances de la Commune et Conseiller communautaire, ainsi que Léa Chabannes, agent de la collectivité, présentent le dossier concernant les attributions de compensation. Il s'agit d'un motif de contentieux entre Barjac et la Communauté de Communes. En effet, le reste à charge concernant la compétence enfance et jeunesse et le CLSH de Barjac (54 018 euros cette année) n'est pas assumé par la Communauté de communes, mais par Barjac, alors que la compétence a été transférée avec ses charges en 2013. Cette problématique se répète chaque année depuis 2017, et un contentieux est pendu devant le Tribunal administratif pour les années 2018 et 2019, et devant la Cour administrative d'appel pour l'année 2017, après que Barjac ait obtenu gain de cause devant le Tribunal administratif. Il est prévu, en début d'année 2021, une rencontre entre les deux collectivités, afin de trouver un terrain d'entente quant à ce reste à charge.

Le rapport de la CLECT qui définit le montant des attributions de compensation est soumis à approbation du Conseil Municipal, qui, après en avoir délibéré, rejette à la majorité (2 votes pour : M. GILLES et Mme CLAVAGUERA – 1 abstention : Mme BOFILL) le rapport de la CLECT fixant les attributions de compensations définitives pour l'année 2020.

MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'UNE SALLE D'EVOLUTION A L'ECOLE PUBLIQUE : Le vote de ce dossier a été précédé d'une présentation par l'architecte du projet et du résultat de la consultation pour le marché public de travaux. Les élus ont pu poser leurs questions, et réactualiser leur connaissance du projet. Il s'agit d'un marché public de travaux conclu en procédure adaptée, estimé à 895 000 euros H.T.

Après présentation du rapport d'analyse des offres par le maître d'œuvre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le marché en procédure adaptée et l'ensemble des documents en découlant, avec, pour chaque lot, l'entreprise dont l'offre a été retenue compte tenu de l'ensemble des critères de sélection, soit :

- Pour le lot 1 : Gros œuvre Démolition Charpente métallique : Entreprise CHAMPETIER - Saint-Sauveur-de-Cruzières : 420.000,00 € H.T.
- Pour le lot 2 : Charpente Bois Couverture avec PSE (surcharge panneaux photovoltaïques) : Entreprise ACB Au Cœur du Bois - Vergèze : 85.403,08 € H.T.
- Pour le lot 3 : Menuiseries extérieures : Entreprise PASCAL MENUISERIE - Saint-Martin-de-Valgalmes : 105.061,78 € H.T.
- Pour le lot 4 : Menuiseries intérieures : Entreprise ALC MENUISERIES - Les Salles du Gardon : 22.604,00 € H.T.
- Pour le lot 5 : Doublage Plâtrerie Faux plafonds : Entreprise MJM - Saint-Hilaire-de-Brethmas. : 53.061,53 € H.T.
- Pour le lot 6 : Carrelage Faïence : Entreprise CHAMPETIER - Saint-Sauveur-de-Cruzières : 12.458,00 € H.T.
- Pour le lot 7 : Peinture Revêtement de sols : Entreprise SANTOS ET FILS - La Grand Combe : 30.230,25 € H.T.
- Pour le lot 8 : Electricité sans PSE (Eclairage extérieur par candélabres) : Entreprise CHAMPETIER - Saint-Sauveur-de-Cruzières : 61.682,00 € H.T.
- Pour le lot 9 : Chauffage Ventilation Plomberie : Entreprise THERMIQUE DU MIDI - Tresques : 46.427,00 € H.T.
- Pour le lot 10 : VRD sans PSE (Eclairage extérieur par candélabres) : Entreprise PELLET - Barjac : 141.036,03 € H.T.

Questions diverses :

- Pétition : Monsieur le Maire a été contacté concernant une pétition sur les télécoms, afin de lutter contre les problématiques de dysfonctionnements et de mauvais équipements en réseaux internet mobiles dans les territoires ruraux, au moment où le contexte lié au Covid-19 et au télétravail les rendent indispensables. Il propose qu'elle soit relayée, le conseil y est favorable à l'unanimité.
- Projet sur les terrains acquis par la Commune au Cornier : Monsieur le Maire présente aux Conseillers le projet de créer un « jardin à l'anglaise » sur les terrains du Cornier, en faisant appel à des paysagistes et à l'aide du CAUE 30. Le Conseil y a agréé à l'unanimité.
- Monsieur le Maire a formulé un courrier de réponse à la pétition de certains parents d'élèves au sujet de l'obligation de port du masque pour les élèves, qui a notamment été transmis à l'inspectrice de l'éducation nationale, qui y a réagi très positivement et l'a transmis à plusieurs écoles.

LES ACHATS ET LES PRINCIPAUX TRAVAUX :

Achat de terrains au Cornier : 186 000,00 €



Achat d'un véhicule électrique

de service : 16 700,00 €

Diverses rénovations à la cuisine (armoires réfrigérées, nouvelles portes et cloisons), notamment afin de répondre à la réglementation sanitaire : 11 200,00 €

Solde de la construction du Padel couvert - total de l'opération (sans le désamiantage) - avec la participation du Département, de la Région et de l'Etat : 125 500,00 €

Travaux de désamiantage imprévus, consécutifs aux travaux de

construction du Padel - participation très importante de l'Etat (80% de subventions) : 42 000,00 €

Achat de nouveaux équipements pour le stade - but transportable et deux abris de touche : 6 800,00 €

Travaux de rénovation des poteaux incendies : 39 500,00 €

Réparation des chemins du Malibaud et route d'Orgnac : 11 600,00 €

Travaux forestiers au parcours de santé et chemin du Mazert : 20 000,00 €

Station d'épuration - Nettoyeur robot automatique de clarificateur : 8 300,00 €

TRAVAUX ET PROJET A VENIR EN 2021 : l'aménagement de la rue du Bouc - les travaux de construction de la salle d'évolution à l'école publique – réalisation du schéma directeur d'assainissement

FINANCES

Nouvellement élu Adjoint aux Finances et à la gestion d'occupation du domaine public, je m'engage à vous communiquer chaque année, sous forme de tableaux, histogrammes et camemberts l'état des finances de la commune pour chaque budget. Je suis certain que ce mode de fonctionnement permettra à chacun d'entre vous de comprendre plus facilement la gestion de notre collectivité. Vous trouverez ci-contre les comptes administratifs 2019 simplifiés pour tous les budgets de la commune. Le budget principal en fonctionnement est donc en principe excédentaire (c'est le cas à BARJAC) de sorte à financer une partie des investissements et de la dette. Si vous avez des besoins d'informations complémentaires, la municipalité se tient à votre disposition pour échanger à ce sujet.

Cyril GILLES

CHIFFRES IMPORTANTS DU CA 2019

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

		TOTAL	
			1 661 824,48 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	CHARGES A CARACTERE GENERAL	529 172,41 €
		CHARGES DE PERSONNEL	844 140,55 €
		ALIMENTATION	176 624,83 €
		SUBVENTIONS AU MONDE ASSOCIATIF	74 836,95 €
		REMBOURSEMENT DES INTERETS DES EMPRUNTS	14 796,89 €
		TOTAL	2 244 914,24 €
FONCTIONNEMENT	RECETTES	ATTENUATION DE CHARGES SALARIALES (INDENMITES JOURNALIERES)	21 418,84 €
		TOTAL	323 611,82 €
FONCTIONNEMENT	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINES ET VENTES	PORTAGE DES REPAS	78 043,29 €
		CANTINE ET PERISCOLAIRE	126 285,62 €
		CENTRE AERE	22 376,60 €
		TOTAL	1 316 873,93 €
FONCTIONNEMENT	IMPOTS ET TAXE	TAXES FONCIERES ET HABITATION	604 786,00 €
		ATTRIBUTION COMPENSATION	411 258,00 €
		DROITS DE PLACE ET DOMAINE MARCHES	51 876,40 €
		DROITS DE PLACE BROCANTES	55 720,00 €
		TOTAL	360 687,83 €
FONCTIONNEMENT	DOTATIONS	DOTATIONS DE L'ETAT (DGF, DSR, PEREQUATION...)	265 536,00 €
		TOTAL	922 820,01 €

		TOTAL	
			922 820,01 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	REFECTION MUR VOIRIE	223 433,64 €
		ACHATS DE TERRAINS, ET AUTRES MATERIELS	62 488,65 €
		TRAVAUX DE VOIRIE DIVERS	75 175,91 €
		ENTREES D'AGGLO HORS RESEAU ASSAINISSEMENT	353 361,29 €
		REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	25 786,10 €
		TOTAL	1 000 003,78 €
INVESTISSEMENT	RECETTES	DOTATIONS ET RESERVES	809 634,00 €
		SUBVENTIONS	70 582,38 €
		EMPRUNT (REFECTION LOGEMENTS)	80 000,00 €
		TOTAL	55 682,15 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

		TOTAL	
			149 302,22 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	CHARGES A CARACTERE GENERAL	54 935,66 €
		CHARGES DE PERSONNEL	20 933,60 €
		REMBOURSEMENT DES INTERETS DES EMPRUNTS	3 034,77 €
		TOTAL	104 902,13 €
FONCTIONNEMENT	RECETTE	PARTICIPATION TRAVAUX ET REDEVANCES	64 211,49 €
		SUBVENTIONS	27 219,84 €
		ATTENTION DEFICIT EN 2019 => HAUSSE REDEVANCE	28 576,27 €
		TOTAL	55 682,15 €

		TOTAL	
			55 682,15 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNT STEP	15 116,73 €
		TRAVAUX RESEAUX ET STEP	27 094,62 €
		REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	15 116,73 €
		TOTAL	83 611,32 €
INVESTISSEMENT	RECETTES	RECETTES : SUBVENTIONS	
		MAJORITE DES RECETTES : OPE D'ORDRES	
		TOTAL	

BUDGET CINEMA

		TOTAL	
			64 037,18 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	CHARGES A CARACTERE GENERAL (ENTRETIEN ET LOCATION FILMS)	27 669,66 €
		CHARGES DE PERSONNEL	29 243,94 €
		TOTAL	64 157,00 €
FONCTIONNEMENT	RECETTES	VENTES DE BILLETS	36 968,23 €
		SUBVENTIONS	21 324,86 €
		TOTAL	5 712,00 €

		TOTAL	
			5 712,00 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	QUE DES OPERATIONS D'ORDRES, AUCUN INVESTISSEMENT	
		TOTAL	7 123,58 €
INVESTISSEMENT	RECETTES	QUE DES OPERATIONS D'ORDRES, AUCUN INVESTISSEMENT	
		TOTAL	

BUDGET ZA

BUDGET EN SOMMEIL - AUCUN INTERET EN 2019 -
AUCUNE OPERATION/VENTE

BUDGET CCAS

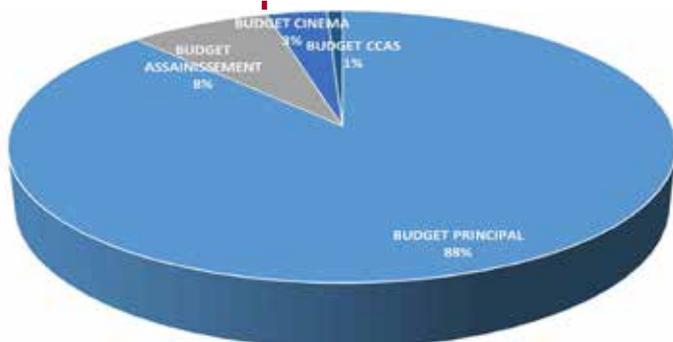
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	TOTAL	16 343,65 €
		CHARGES A CARACTERE GENERAL : REPAS, ANIMATIONS, CEREMONIES	14 278,41 €
		AIDES ET SECOURS	2 065,24 €
	RECETTES	TOTAL	16 085,00 €
		SUBVENTION DE LA COMMUNE	15 000,00 €
		DONS DE PARTICULIERS	1 085,00 €

TABLEAU DE STRUCTURE BUDGETAIRE CONSOLIDE

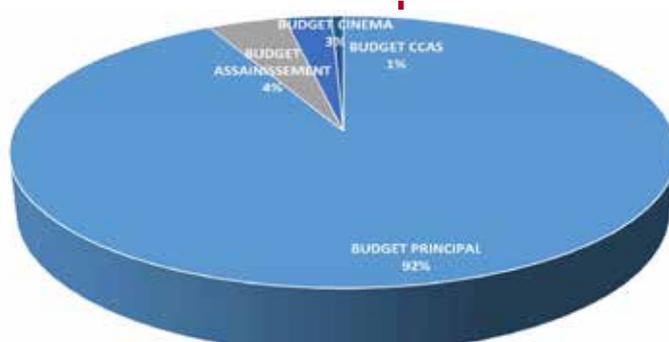
		DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	1 661 824,48 €	2 244 914,24 €
	INVESTISSEMENT	922 820,01 €	1 000 003,78 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	149 302,22 €	104 902,13 €
	INVESTISSEMENT	55 682,15 €	83 611,32 €
BUDGET CINEMA	FONCTIONNEMENT	64 037,18 €	64 157,00 €
	INVESTISSEMENT	5 712,00 €	7 123,58 €
BUDGET ZA	FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
	INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
BUDGET CCAS	FONCTIONNEMENT	16 343,65 €	16 085,00 €
TOTAL TOUT BUDGETS ET TOUTES SECTIONS CONFONDUES		2 875 721,69 €	3 520 797,05 €
TOTAL TOUT BUDGET FONCTIONNEMENT		1 891 507,53 €	2 430 058,37 €
TOTAL TOUT BUDGET INVESTISSEMENT		984 214,16 €	1 090 738,68 €

Vous pouvez vous apercevoir d'une rigueur budgétaire au niveau de chaque budget. En effet, le tableau de structure budgétaire consolidé démontre un excédent cumulé autant en fonctionnement qu'en investissement.

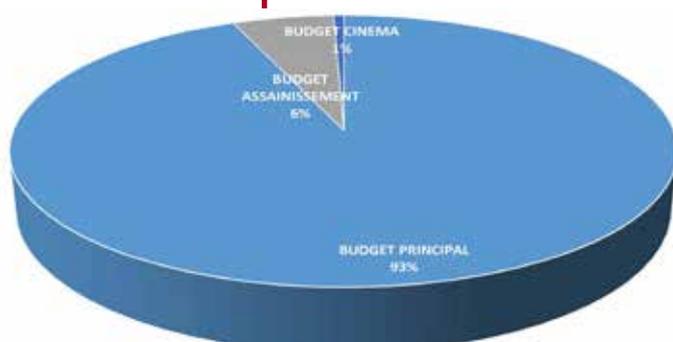
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES



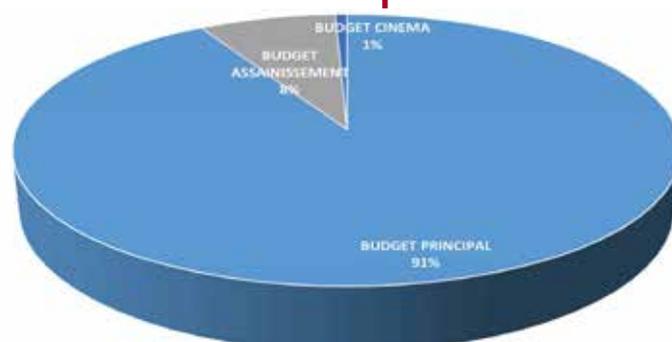
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES



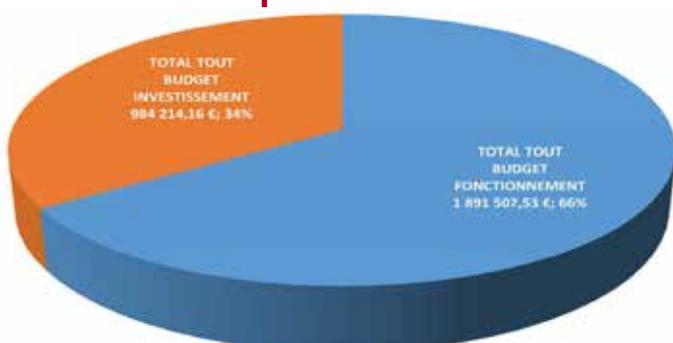
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES



SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES



MONTANT DES DEPENSES PAR SECTION - TOUT BUDGET CONFONDU



MONTANT DES RECETTES PAR SECTION - TOUT BUDGET CONFONDU



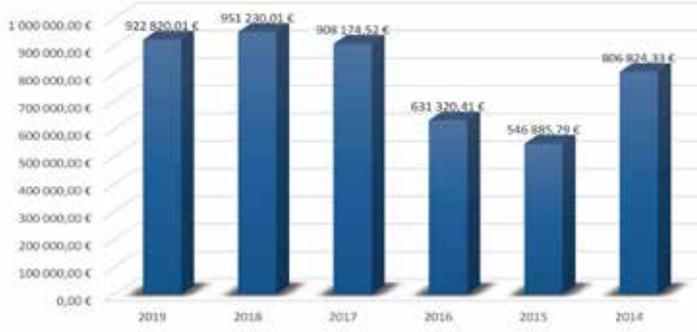
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT PAR ANNÉE



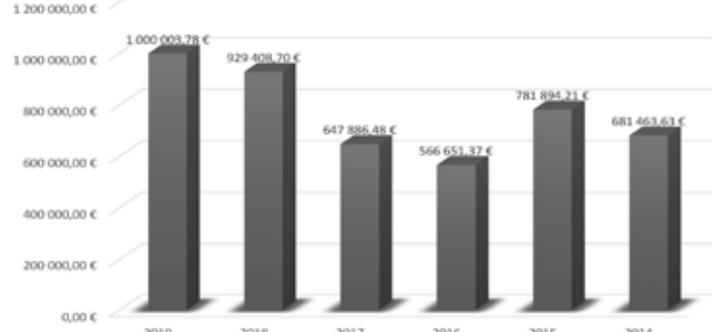
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT PAR ANNÉE



DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT PAR ANNÉE



DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT PAR ANNÉE



CAPITAL RESTANT DÛ EN FONCTION DES ANNEES ET DES BUDGETS

BUDGET PRINCIPAL 2 EMPRUNTS ACTIFS ACTUELLEMENT		
ANNEE	NOMBRE D'EMPRUNTS	CAPITAL RESTANT DÛ
2019	2 (DONT 1 NOUVEL EMPRUNT CONTRACTE)	733 219,91 €
2018	2 (DONT 1 EMPRUNT S'ACHEVANT)	691 275,27 €
2017	2	728 126,75 €
2016	3	757 659,66 €
2015	4	840 413,04 €
2014	4	901 059,20 €

EPARGNE BRUTE EN FONCTION DES ANNEES ET DES BUDGETS

Le calcul de l'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement, auquel sont soustraites les dépenses réelles de fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL	
ANNEE	EPARGNE BRUTE
2019	582 619,03 €
2018	682 210,92 €
2017	812 194,05 €
2016	743 825,60 €
2015	792 431,74 €
2014	888 166,55 €

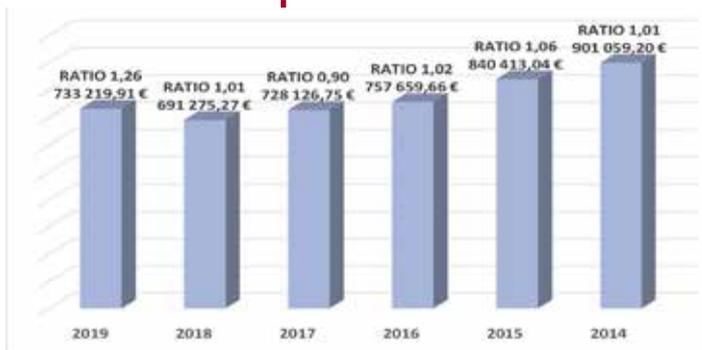
CAPACITE DE DESENETTEMENT

Le calcul de la capacité de désendettement correspond au produit du capital restant dû sur l'épargne brute. Il s'agit donc du nombre d'années nécessaires pour que le capital soit totalement remboursé. Sur le budget de la commune, en fonction des années, entre 1 et 2 années seraient nécessaires pour rembourser l'intégralité de la dette, ce qui est très satisfaisant.

BUDGET PRINCIPAL	
ANNEE	RATIO
2019	1,26
2018	1,01
2017	0,90
2016	1,02
2015	1,06
2014	1,01

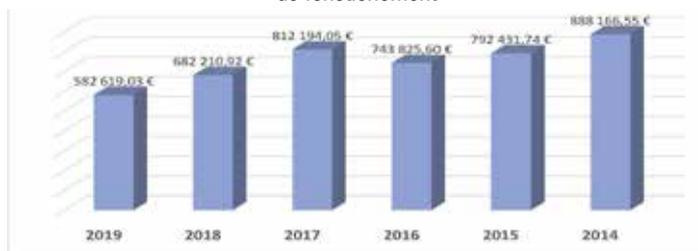
La capacité de désendettement est de 1,2 année par notre commune ce qui est très faible. La capacité de désendettement est critique au-delà de 10 ans. Cela mesure la solvabilité de la commune en comparant l'épargne brute à l'encours des futurs remboursements.

CAPITAL RESTANT DÛ



ÉPARGNE BRUTE EN FONCTION DES ANNÉES ET DES BUDGETS

Le calcul de l'épargne brute correspond à l'exédent des recettes réelles de fonctionnement, auquel sont soustraites les dépenses réelles de fonctionnement



TRAVAUX DE GOUDRONNAGE



Malgré une année compliquée par la pandémie, nous avons réussi à réaliser un programme de travaux remarquable. Un devis estimatif de goudronnage d'un montant de 181.606. € HT a été établi au mois de juin 2020. Après analyse et réflexion, la décision de réaliser ce programme sur 2 années consécutives fut prise. Le chemin communal dit du « Gourdon » et la finalisation du projet de l'entrée du village « Route de Bessas » ont été

choisis prioritairement. Après appel d'offre et consultation à 4 entreprises, c'est LAUPIE T.P. qui a emporté le marché. Les autres concurrents contactés étaient PELLET S.A.S., MARRON B.T.P. et SARL JOUVERT. Il s'agissait d'un marché public de travaux estimé à moins de 90.000 € HT conclu en procédure adaptée. L'offre de l'entreprise LAUPIE TP, étant la moins disante fut retenue. Je dois dire que le travail rendu par cette entreprise correspond à nos attentes et que la disponibilité et l'écoute, qu'ont manifesté les conducteurs de travaux et chef d'équipe, se sont avérées très précieuses. De nombreux riverains et usagers nous ont fait part de leur contentement par e-mail ou message ainsi que de leurs remerciements, d'une part pour l'amélioration de la sécurité, et d'autre part, pour le confort que procure un revêtement en enrobé à chaud.

DÉGÂTS D'ORAGE DU 9 AOÛT 2018

Des travaux importants de réparations de chemins ruraux ont été également réalisés en 2020. Les principaux chemins concernés sont :

Le chemin des gavots, du surpresseur, de Grézan, de Ribotte, du Roméjac, des Crottes et du Valadas. Ces travaux ont été subventionnés. Le montant du dossier unique déposé après l'intégration du chemin de la source était de 48.106 € T.T.C. soit de 40.088 € H.T.

La somme retenue par l'Etat, la Région et le Département s'élevait à 30.065 € H.T. ce qui se traduit de la façon suivante :

Département : 4.509,89 €

Région : 4.509,89 €

Etat : 18.415,50 €

Malgré les délais relativement longs et les aléas climatiques, nous avons quand même réalisé ces réfections de chemins pour lesquels des aides importantes ont été attribuées.

- Précisions sur le « Chemin des gavots » : suite aux dégâts d'orages un premier devis estimatif de réparation avait été établi : 19.548 € H.T.

Ce chemin étant mitoyen, très emprunté, les communes de BARJAC et SAINT-PRIVAT-DE-CHAMPCLLOS, en étroite collaboration, ont envisagé des réparations beaucoup plus élaborées, pertinentes et surtout pérennes. En effet, M. Jean-François FLANDIN, Maire de SAINT-PRIVAT-DE-CHAMPCLLOS et moi-même, avons défini une portion de chemin à traiter qui part du Mas du Terme à Russargues. Un devis supplémentaire a été demandé à Sylvain PELLET Entreprise. Il portait sur des travaux de broyage, de pierres, des réalisations de revers d'eau, des zones à bétonner, la création de fossés à divers endroits avec inversion de la plate-forme, des apports de matériaux concassés et leur compactage. Le devis total s'est élevé à 26.823 € HT. Pour finaliser ce chantier, d'un commun accord, nous avons fait installer par nos services respectifs, une signalisation verticale limitant la vitesse à 20 km/h, 4 panneaux au total. J'en profite pour rappeler que la vitesse excessive de véhicules à moteur (4x4, Quads, motos, etc...) sur nos chemins ruraux est une des causes majeures provoquant des dégradations prématurées, sans oublier qu'elle représente un danger réel pour les autres utilisateurs, randonneurs, cyclistes, chevaux, etc...

Il faut préciser également que nous avons fait profiter à la commune de SAINT-PRIVAT-DE-CHAMPCLLOS de la moitié de la subvention obtenue sur le dossier « dégâts d'orages » que nous avons instruit. Il nous est apparu normal de procéder à ce partage. La réussite de ce chantier est évidemment induite par une bonne concertation et le respect des attentes de chacun.

CHEMIN DU MALIBAUD

Des travaux de grosses réparations ont été effectués sur le chemin du Malibaud. En fait il est la continuité du chemin des « gavots », passant devant la ferme Gauthier et continuant vers l'ARDÈCHE. C'est un chemin essentiellement agricole sur lequel de profondes ornières le rendaient impraticable et dangereux. Nous avons fait un apport de concassé 0/63 sur 20 cm d'épaisseur suivi d'un compactage. Le problème a été réglé. Un curage de fossé ainsi qu'un busage sous chaussée diamètre 400 ont été réalisés améliorant nettement le réseau hydraulique dans ce secteur. Coût des travaux 7.597,00 € HT. A noter : La famille GAUTHIER a pris à sa charge le curage de fossé et le passage busé. Ensuite, elle nous a cédé un angle de terrain lui appartenant que nous avons aménagé pour y loger les containers à poubelles qui se trouvaient le long de la RD901, lesquelles provoquaient des nuisances olfactives et sonores à proximité de riverains. Lors d'une réunion de quartier de campagne électorale le problème a été évoqué. Il est désormais résolu. Merci !

CHEMIN « BASSIN » ROUTE D'ORGNAC

Il s'agit d'un petit chemin communal d'une cinquantaine de mètres linéaires qui a fait l'objet d'une réparation de surface à l'aide de concassé 0/31,5 compacté. Coût 810 €

Sylvian BELIN

GESTION FORESTIERE

L'espace communal de BARJAC ne manque pas d'air !



Chasseurs, promeneurs, affouagistes, sportifs disposent d'un lieu d'exception tant par sa superficie plus de 808 Ha que par sa beauté. Barjac a depuis de nombreuses années fait confiance à l'O.N.F. pour la gestion de sa forêt. C'est durant l'automne 2019 sous une pluie de feuilles d'or qu'Édouard Chaulet, Maire, Sylvian Belin, Adjoint et moi-même avons convoqué la commission des bois, avec l'Office National des Forêts venu de la Grand Combe rejoindre le forestier du cru Raphaël Raymond.

Un programme de travaux de quelques 110 000 euros a été réalisé. 90% ont été financés par le produit des taxes de déforestation collecté par l'O.N.F. Il consiste en des dépressages pour valoriser des baliveaux, des débroussaillages sur des zones de choix : le clos du Prince, devenu communal depuis peu, 14 ha, l'entour du dolmen des Oeillantes, le parcours de santé ainsi que l'élagage des cèdres parcelle 27 sur une hauteur de 4 mètres pour les plus beaux spécimens qui seront « arbres témoins. »

Les Barjacois ont pu mesurer l'importance des travaux forestiers pendant les périodes de confinements.

Pour information : les coupes affouagères sont prolongées jusqu'à fin mai 2021 et de nouvelles coupes seront proposées.

Nous souhaitons continuer à entretenir ce beau patrimoine, le rendre encore plus accessible à tous.

Cross-country scolaire

Vendredi 16 octobre 2020, sous l'impulsion de Rémi PERROLET, Directeur de l'école et l'association des Parents d'Élèves de l'école publique a été organisé un cross aux Cèdres. Accompagnés par Fabrice Rebol et de nombreux parents, sous l'œil de la première adjointe, Aline Guyonnaud, de



Monique et Brigitte, déléguées à la vie scolaire, les enfants s'en sont donnés à cœur joie.

Belle initiative à renouveler... avec les parents !

Du nouveau au Complexe sportif Pierre Pascal



Le Sport à Barjac s'est doté d'une nouvelle structure inaugurée le 4 juillet dernier en présence de Monsieur le Sous-Préfet Jean RAMPON, de Madame la Vice-Présidente du Département Cathy CHAULET, de Monsieur le Conseiller Régional Fabrice VERDIER, de Monsieur Olivier MARTIN Président de la Communauté de Communes, de Monsieur le Maire Edouard CHAULET, des Maires des villages voisins, de Monsieur le Président du tennis Club, Fabrice REBOUL et des élus du Conseil



Le Padel se joue à 2 ou 4 personnes sur un terrain couvert vitré et grillagé, c'est un jeu entre le squash et le tennis. Le Padel est ouvert à tous les sportifs, la location du terrain est possible via l'application « ten'up » ou par le biais du tennis Padel club de Barjac. Un prix réduit pour les Barjacois a été décidé par le Conseil Municipal. Le Padel est aussi fréquenté par le centre de loisirs et les écoles de Barjac. Nous sommes heureux de l'aboutissement de ce beau projet avec les aides de l'Etat et de la Région.

PADEL TENIS CLUB :



Cette année, le Tennis Club de Barjac accueille 78 licenciés contre 66 l'an passé. Soit une hausse de 18% environ.

Cette équipe est composée de 38 enfants ainsi que de 40 adultes évoluant dans des compétitions, mais aussi pour le loisir.

Quelques chiffres BUDGET PADEL :

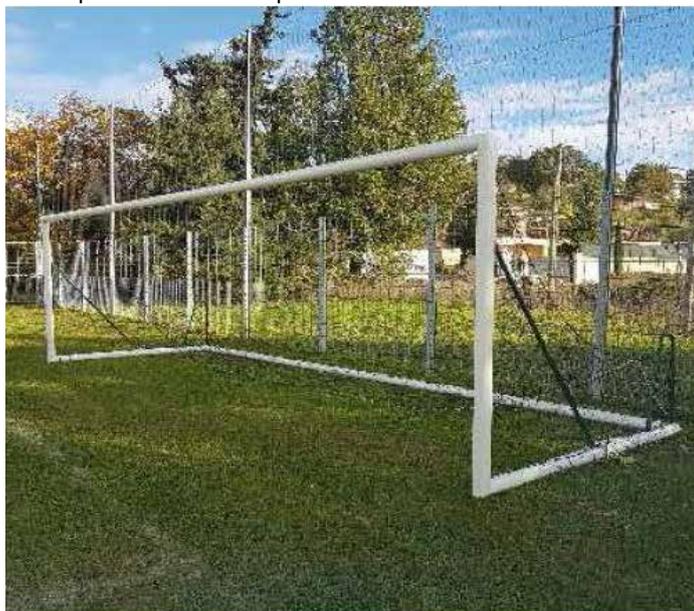
MONTANT DES TRAVAUX : 113 740 € TTC (94 783HT)

MAITRE D'ŒUVRE : 10 352 € TTC

ETAT	REGION	BARJAC
23%	11,5%	65,5%
28 467 €	14 223 €	81 402 €

TOTAL : 124 092 € TTC

Le stade de foot a aussi de nouveaux équipements. 3 abris de touche, une paire de but A 11 joueurs en aluminium facilement transportable et 2 paires de filet neuf, un compresseur pour gonfler les ballons, le tout pour un investissement de : 7 000 € TTC. L'Etoile Sportive Barjacoise est en plein renouveau depuis sa montée en départemental 2.



Depuis septembre, l'école de foot a réouvert ! Nous nous en félicitons. Merci et bonne chance à l'ESB pour la nouvelle saison !

La mairie de Barjac se félicite du dynamisme qu'offrent les associations tant par le Sport que la Culture qui font de notre village un lieu où il fait bon vivre.

Saïd EL ATTAR,

Conseiller Municipal Délégué aux sports et à la forêt

OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

Débroussaillage obligatoire dans et à proximité des zones exposées aux incendies de forêt sur la commune.

Le feu de forêt est une préoccupation omniprésente dans la région Méditerranéenne. Notre commune n'échappe pas à la règle et il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations ou ceux induits par les habitants eux-mêmes.

Pour limiter les dommages que pourrait causer le feu à notre patrimoine, le Code forestier (article L134-6) oblige les propriétaires situés en zone exposée et à moins de 200 mètres, à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé conformément aux prescriptions suivantes le cas échéant :

- Aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur un rayon de 50 m (même si les travaux s'étendent sur les propriétés voisines) ainsi que sur un gabarit de 5 mètres de haut sur 5 mètres de large pour les voies privées y donnant accès ;

- La totalité de votre terrain si celui-ci se trouve dans la zone urbaine (zone U) du PLU (plan local d'urbanisme) en vigueur ;
- La totalité de votre terrain si celui-ci fait partie d'un lotissement, d'une AFU ou d'une ZAC (association foncière urbaine ou zone d'aménagement concertée) ;
- La totalité des terrains ainsi qu'une bande de 50 mètres de profondeur autour si ce sont des terrains de camping ou de stationnement de caravanes.

Chacun devra effectuer les travaux de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé dont il a la charge.

Un contrôle sera effectué. Si les travaux prescrits n'ont pas été réalisés les contrevenants en infraction pourront être verbalisés conformément à l'article R163-2 du Code forestier. Les travaux seront alors exécutés d'office à leurs frais après mise en demeure.

Autorisations d'Urbanisme 2020

Maison individuelle	14
Autres permis : garage, hangar, commerces....	09
Piscine	12
Autre Déclarations	
Travaux : toitures, façades, clôtures, division parcellaire...	25
Certificat Urbanisme	50
TOTAL	110

En 2020, une nouvelle installation dans la zone d'activité : celle d'une jardinerie sur l'ancien terrain du Conseil Départemental. Le bâtiment de l'ancien « garage Renault » va être réaffecté à une nouvelle activité.

Un projet pour la création d'un nouvel accès à la Rue du Cantabre est en cours d'étude.

Les 15 lots des 3 lotissements du Cornier ont été construits ou sont en voie de construction. Pour le lotissement du rond-point de la Cigale, 3 lots sur 5 sont déjà construits.

Le centre ancien n'est pas en reste, d'importants travaux de rénovation sont en cours dans la Rue Basse, Place Louis Gabriel Etienne...

Malgré la période sanitaire difficile, on peut dire que l'attractivité de la commune de Barjac n'a pas faibli et s'est même renforcée avec de nombreuses et nouvelles installations.

Instruction des autorisations d'urbanisme : permis de construire, permis d'aménager, certificat d'urbanisme, déclaration de travaux

Les dossiers de permis de construire et d'aménager sont instruits depuis 2015 par les services de l'agglomération d'Alés qui facturent à la commune 272 € par dossier instruit soit un coût total à la charge de la commune de 8.422 € pour l'année 2020.

La commune pour sa part a en charge l'instruction des certificats d'urbanisme d'information et les déclarations de travaux.

Aide à la rénovation des façades

L'aide est de 5 €/m² et 10€ si le demandeur est non-imposable. L'aide est plafonnée pour une superficie maximale de 134 m²

Les Bâtiments de France préconisent des enduits au mortier de chaux non tamisés, poreux sur les moellons laissant apparentes les pierres de taille, sinon des joints beurrés, affleurants, ton pierre.

Commerce : aide à l'amélioration des terrasses

Une aide aux commerçants et artisans a été mise en œuvre pour l'acquisition de leur mobilier de terrasses à hauteur de 10 % du montant HT sans pouvoir excéder 1.000€.

En 2020 : 2 dossiers ont été aidés pour un montant total de 163.60 €, il s'agit de ceux présentés par les établissements : « Le Cosy Lounge » et « Lou Chocolat »

Un rappel important : la demande d'aide doit être effectuée avant l'acquisition du mobilier et le choix du mobilier doit être impérativement validé préalablement par la Mairie.

Station d'épuration

Tirer la chasse : et après ?

Qu'y-a-t-il, que se passe-t-il après avoir tiré la chasse d'eau des toilettes ? Nous posons nous seulement la question ?

Et pourtant, ce simple geste génère une situation qui n'est pas si simple à gérer par la commune. Car oui, toutes les eaux-usées sont traitées par la station d'épuration construite, gérée et entretenue par la commune depuis plus de 25 ans, grâce aux bons soins de Didier Sonzogni et Thierry Neroni, agents municipaux en charge de cette mission. Ce choix de gestion publique permet une action directe, notamment en matière d'amélioration technique et environnementale du fonctionnement de la station principale du village et des deux fosses sceptiques des hameaux de Chabriac et Bonnaure. Ainsi par exemple, en 2020, nous avons pu décider directement de l'installation d'un robot mécanique de nettoyage du clarificateur de la station. Cet investissement permet une économie de temps d'entretien pour les agents de



Les brosses du nouveau robot de nettoyage de la station qui permet l'économie d'utilisation de plus de 500 litres de chlore par an !

maintenance qui assuraient cette tâche en position d'équilibre délicat. Le risque d'accident est aujourd'hui écarté. Enfin, ce robot permet l'économie d'utilisation de plus de 500 litres de chlores utilisés précédemment pour ce nettoyage. Un plus pour la nature.

Les investissements se poursuivent en 2021 par la révision du schéma d'assainissement du village. Ce gros chantier va permettre de contrôler l'état de toutes les installations de collectes des eaux-usées et ainsi garantir dans la durée la bonne gestion de l'assainissement de Barjac. Malgré le coût important de ces prochains travaux, la redevance d'assainissement reste une des moins chères des environs (1 euro par mètre cube d'eau assaini sur la base d'une consommation de 120 mètres cubes). Un constat qui permet de souligner encore une fois les avantages d'une gestion publique ! Au-delà de ce constat, la municipalité continue à travailler pour une amélioration de l'impact environnemental de l'assainissement. Cela passe par un travail de sensibilisation de tous, à commencer par nos enfants qu'il faudra inviter à visiter la station d'épuration pour qu'ils se disent enfin que : « Non, quand j'ai tiré la chasse, mon caca n'a pas juste disparu ! ». Ils deviendront

alors les meilleurs ambassadeurs auprès de leurs parents.

Une étape nécessaire avant de se poser la question de « Pourquoi alimentons-nous nos toilettes avec de l'eau potable ? »...

Robin Furestier

Conseiller municipal délégué à l'assainissement et à l'environnement

Clin d'œil au personnel communal !

Chaque année, nous faisons appel à des entreprises, artisans et autres prestataires pour effectuer des travaux nécessaires et incontournables, mais je voudrais mettre à l'honneur nos employés opérant dans divers services de notre collectivité, qui assurent des tâches récurrentes quotidiennement. On ne les voit pas toujours, mais on sait qu'ils sont intervenus, qu'ils ont œuvré parce que la salle dans laquelle nous entrons est propre, parce que les toilettes sont désinfectées, parce que les vitres sont faites, parce que les poubelles sont vides.

Dans nos ruelles, nos places et marchés, sur nos routes, nos chemins dans nos bâtiments, nos jardins, nos parkings, notre cimetière, notre stade, sans oublier la station d'épuration (STEP)... le travail est fait ! Et puis notre administration qui vous reçoit, vous renseigne, vous oriente avec amabilité.

Dans d'autres lieux, c'est pareil, on accueille, on assiste les instits, on est à leurs petits soins... on change des rideaux, on met des étagères, on transporte des meubles, des chaises, on aménage, on déménage, on nettoie.

Un peu plus bas on prépare, on concocte, on assemble, on goûte, on met la table et puis les cris d'enfants se rapprochent...

On assure les services, on porte, on rassure, on nettoie, les locaux s'éteignent. Et ces illuminations, lumières apaisantes et magiques qui nous font lever la tête et briller les yeux.

J'en oublie certainement mais il ne faut pas tout dire, ni écrire, laissons la réflexion œuvrer.

Ces quelques lignes pour rendre hommage à tous nos personnels femmes et hommes qui permettent cette vie, qui travaillent et veillent à notre confort, notre bien-être.

Ils assurent un Service Public qui a du sens. Merci !

Sylvian BELIN Adjoint

LE PERSONNEL MUNICIPAL

- Titularisation d'Aline JOLIVET et de Violette ANGOT, agents affectées à l'entretien de nos bâtiments et de l'école, ainsi qu'à la cuisine centrale.
- Titularisation de Loïc CHEMIN, projectionniste et coordonnateur culturel au cinéma.
- Au secrétariat, recrutement par mutation de Léa CHABANNES et Renaud VADANT, en remplacement de Cathy VILLE-CHAULET, devenue DGS de La Grand-Combe, et d'Alain BENEVENT, en vue de son départ à la retraite en 2021.
- Arrivées de Valérie FILLIOL et Anna SERON en tant que nouvelles ATSEM de l'école publique et animatrices au centre aéré. En remplacement d'Agnès AUROUX, partie en disponibilité, ainsi que de Soukaina MAKROUM, partie vers de nouveaux horizons à la fin de son CDD. Soukaina succédait elle-même à Delphine OZIL, partie en disponibilité en 2019 afin de créer son entreprise.
- Johan OZIL, cuisinier, est lui aussi parti en disponibilité afin de créer son entreprise. Il a été remplacé en CDD à la cuisine bio par Teddy SAID.

- Arrivée de Simon GEVAUDAN en tant que gestionnaire de l'espace public et des marchés, en CDD.

Cette année 2020 a été particulière pour le personnel municipal, du fait des événements imprévus et déstabilisants qu'ont été le confinement et la crise sanitaire du Covid-19, ainsi que, dans une moindre mesure, le renouvellement des équipes, à l'école, à la cuisine, ainsi qu'au secrétariat. Les agents ont avec courage fait face aux enjeux de cette crise : en gardant le contact auprès des usagers et effectuant les tâches administratives indispensables pendant toute la période au secrétariat – en maintenant le service de la restauration pendant le confinement – en assurant l'entretien essentiel du village et des bâtiments municipaux pour le personnel d'animation, d'entretien, et du service technique. Puis lors du déconfinement, le fonctionnement optimal de l'école alors qu'un protocole très strict s'y appliquait. Nous pouvons saluer l'engagement et le travail quotidien de tous, personnels permanents, remplaçants, saisonniers, tous indispensables au bon fonctionnement de la Commune, et au service des habitants.

Communauté de Communes de Cèze Cévennes

Notre Communauté de Communes (DE CÈZE CÉVENNES) est composée de 23 communes dont une ardéchoise représentant environ 20 000 habitants. Le Conseil Communautaire est composé de 39 délégués et BARJAC en compte 3 qui sont : Olga BOFILL, Édouard CHAULET et Cyril GILLES. La mise en place du Conseil Communautaire en juillet 2020 a permis à BARJAC d'obtenir une vice-présidence et une délégation permanente. Cyril GILLES est élu vice-président en charge des finances et président de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) et membre titulaire de la commission d'appel d'offres. Cette commission (la CLECT) a pour rôle d'assurer, pour l'EPCI et pour ses communes membres la rentabilité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétence. Olga BOFILL est désignée déléguée en charge de la petite enfance au sein de l'EPCI ainsi que de l'application de la convention territoriale globale signée entre la Communauté de Communes et la CAF du GARD. Olga BOFILL a en charge également toutes les crèches du territoire. Donc 2 délégués de BARJAC participent à la gouvernance (exécutif de l'EPCI) de la Communauté de Communes et les 3 délégués participent aux conseils des Maires (Bureau de la Communauté) ainsi qu'aux conseils communautaires. Olga BOFILL et Cyril GILLES représentent la Communauté de Communes au SICTOBA (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Basse Ardèche) dont Olga BOFILL est élue au bureau. Cyril GILLES est élu délégué titulaire de l'EPIC de Cèze Cévennes (Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial) dont M. BASSIER est président et Antoine AGAPITOS le 1er vice-président. Plusieurs conseillers municipaux de BARJAC participent aux différentes commissions de la Communauté. Nous remercions tous les élus de BARJAC qui travaillent au sein de chaque commission tout au long de l'année.

Composition de l'exécutif de la Communauté de Communes de CÈZE CÉVENNES :

Président : Olivier MARTIN (Maire de GAGNIÈRES)

Vice-Présidents :

- Jean-Pierre DE FARIA au Développement économique & partenaires institutionnels (Maire de ST AMBROIX).
- Bernard PORTALES à la Collecte, Traitement des déchets et ordures ménagères (Maire de BESSÈGES).
- Jean-Christophe PAYAN au Développement durable, à l'environnement et à l'agriculture (Conseiller à St SAUVEUR de CRUZIÈRES).
- Jérôme BASSIER au Tourisme, Patrimoine & Économie de proximité, communication (Maire de MÉJANNES le CLAP).
- Cyril GILLES aux Finances et CLECT (Adjoint à BARJAC).
- Georges VERCOUTERE à la Mobilité & Politique de l'habitat (Adjoint à MOLIÈRES-SUR-CÈZE).

Délégués :

- Olga BOFILL en charge de la Petite Enfance (Adjointe à BARJAC).
- Sylvette MOLIÈRES en charge de la Culture et l'école de Musique (Maire de St DENIS).
- Geneviève COSTE à L'optimisation des marchés publics de déchets et des recettes TEOM incitatives et redevances spéciales (Maire de AL-LÈGRE-LES-FUMADES).
- + 29 délégués communautaires dont Édouard CHAULET pour BARJAC

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable



Mairie 30430 BARJAC

Tél. : 04.66.24.50.70

Mail. : syndicat-aep-barjac@orange.fr

www.siaep-barjac.fr

Accueil du Public :

Lundi Mardi Jeudi de 9h à 12 h

Le service public de l'eau potable est exploité en affermage par Suez qui a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service, jusqu'à fin 2021.

SUEZ : Service clientèle Tél. 0977 408 408

Urgence 24h/24h : 0977 401 136

www.toutsurmoneau.fr

Le Syndicat doit s'assurer du respect, de la qualité du service et de l'équilibre financier du contrat. Il est propriétaire des ouvrages et investit chaque année dans des travaux de renouvellement, de renforcement et d'extension du réseau.

Plusieurs événements ont marqué l'année 2019 :

Actualisation du contrat Suez :

Sur les 12 années du contrat, 2 actualisations avec le fermier ont permis de maintenir un prix de l'eau à un niveau bas, 2,14 euros ttc le m3 pour une consommation moyenne de 120 m3.

Mission Internationale à Madagascar :

Après une opération au Bénin et au Népal, le Syndicat aidé par l'Agence de l'eau, a mené à bien un projet d'alimentation en eau potable dans les villages de Saradrano et Révik à Madagascar.

Le maintien des populations locales dans leur pays, évite de leur faire connaître le drame international des migrants. Ce sont principalement les enfants et les femmes qui en bénéficient.



Pour pas grand-chose de notre part, beaucoup de bonheur coule !

Un nouveau projet est lancé pour le Laos.

Réparation de la conduite de refoulement entre les stations de Salavas et Vagnas :



Réparation de la conduite en urgence

Les employés de Suez, de Pellet et les élus du Syndicat étaient sur la brèche au mois de décembre 2019. La conduite a cassé au niveau du camping Huttopia créant un véritable geyser. Cette conduite est capitale pour desservir tous les villages du Syndicat et fait l'objet d'une étroite surveillance.

INTERCOMMUNALITE - INTERDEPARTEMENTALITE - ENVIRONNEMENT

Plus de 820 000 euros d'investissement ont été réalisés sur le périmètre du syndicat. Depuis 2 ans, la participation des communes a été considérablement réduite par le Syndicat.

Barjac : Rd 196 Route de Bessas 128 400 euros,

Renforcement Mas Reboul 1^{ère} tranche : 89 116 euros

Issirac : renforcement La Ramade et Séléziou : 191 825 euros

Renforcement Cratoules : 162 127 euros

Salavas : Renforcement centre village 115 293 euros

Orgnac l'Aven : Renforcement Le Fez et Les Costes 75 000 euros

Diagnostic des réservoirs : 26 000 euros

Travaux urgents : 37 000 euros

Projet d'interconnexion avec la mairie de Laval Saint Roman :

La commune de Laval St Roman, a fait part au Président de ses problèmes d'alimentation en eau potable et de son souhait d'y remédier par une interconnexion avec le réseau du syndicat et une adhésion en tant que 13^{ème} commune membre du syndicat. Bien que nos capacités de pompage et de stockage permettent une acceptation, un audit financier sera réalisé avant l'admission.

2020

Suite aux élections municipales, un nouveau comité syndical a été constitué le 27 Juillet 2020. Chaque commune compte pour 2 voix, sauf les communes membres de l'agglomération de Bagnols sur Cèze qui ont perdu leur pouvoir.

Le comité syndical une fois installé, a élu son Président, Mr Chaulet Edouard,



Les élus de Syndicat

son 1^{er} Vice-Président : Mr MARRON Jacques (Maire de Labastide de Virac),
son 2^{ème} Vice-Président : Mr UGUETTO René (Maire d'Orgnac l'Aven).

La Secrétaire, Virginie Rouveyrol, suite à sa réussite au concours de Rédacteur, a été nommée sur le poste.

Malgré la Covid, l'activité a continué et le syndicat a réalisé de nombreux travaux d'investissement en 2020.

Nouvelles Stations de chloration :

La mise en place de stations de chloration intermédiaire aux réservoirs de la Forestière, du Mas Lozard bas, de Saint Sauveur de Cruzières et de Prade a été réalisé pour un montant de 79 655 euros HT



Chloration et panneau photovoltaïque au réservoir de Saint Sauveur de Cruzières

Réhabilitation de la bache de reprise de Salavas :



Le réservoir de Salavas en inox tout neuf

La bache de reprise de Salavas qui fuyait depuis plusieurs années, a été réhabilitée pour un montant de 213 839,90 euros ht.

Barjac : Le renouvellement et renforcement de la canalisation aux hameaux Mas de Reboul et La Borie s'est terminé en 2020 (montant total de 201 716 euros.)

Orgnac l'Aven : Renforcement du Hameau de Beth : 238 855 euros

Labastide de Virac : Renforcement les Claux , 1^{ère} partie 91 259 euros

La suppression de la conduite en amiante de Vagnas à Barjac est en cours. Elle est remplacée par de la fonte, montant 230 000 euros. Les travaux se termineront en 2021.

Le renforcement de la conduite Rue du Bouc, opération complexe (égout, pluvial, pavage, électricité et eau) se fera à l'automne 2021. Montant des travaux en eau potable : 134 000 euros ht.

2021

Le contrat avec Suez se termine le 31/12/2021, nous avons lancé un audit auprès du bureau d'études Cogite sur le mode de gestion. Les élus vont devoir se prononcer sur le choix du mode de gestion fin mars 2021 ; plusieurs possibilités sont envisageables, la poursuite de l'affermage avec Suez ou une autre compagnie, le passage en régie, la régie intéressée ou une coopération avec le SEBA... Un engagement lourd et long. Démocratique efficace et, humaniste, notre syndicat se veut intransigeant sur la qualité de l'eau. C'est une grande question environnementale dans nos campagnes : station d'épuration, pesticides, rejets individuels sauvages et nocifs !



SYNDICAT ABCÈZE

Syndicat Mixte ABCÈZE

95 chemin de la Carrière

30500 SAINT-AMBROIX

04 66 25 32 22 – accueil@abceze.fr

www.abceze.fr

Les missions du Syndicat :

Le territoire d'action du Syndicat ABCÈZE concerne le bassin versant de la Cèze, ses affluents et des petits affluents du Rhône. Sur la commune de Barjac, ce sont les ruisseaux qui peuvent être concernés.

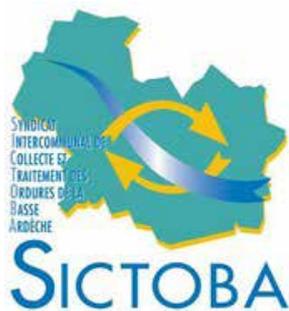
Les actions du Syndicat portent sur :

- la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
- l'amélioration de la qualité de l'eau
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau
- la gestion du risque inondation
- la protection des milieux naturels



Résurgence dans les Gorges de la Cèze (vers Font Canet).

Le Syndicat regroupe 100 communes du Mont Lozère à la vallée du Rhône en passant par les Cévennes. Il intervient par des actions ou des études visant à améliorer le fonctionnement des cours d'eau. Une équipe rivière en interne réalise des travaux d'entretien sur les cours d'eau.



SICTOBA SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT ET DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DE LA BASSE ARDECHE

Quartier la gare – 07460 BEAULIEU
Tél. 04.75.39.06.99 /
Fax. 04.75.89.91.69
www.sictoba.fr

Fermeture de l'ISDND

2020 marque un tournant avec la fermeture de l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux), créée en 1976 et implantée à cheval sur les communes de Beaulieu et Grospierres. En effet, l'exploitation du dernier casier de ce site est arrivée à son terme et les déchets n'y sont plus enfouis depuis mi-septembre. Les travaux de réhabilitation ont commencé au mois d'octobre afin de tourner définitivement cette page de l'enfouissement sur notre territoire. Afin d'appréhender cette fermeture, le SICTOBA a dû modifier son système de traitement des déchets. Après plusieurs années d'études, il a été décidé de créer sous forme de Délégation de Service Public (DSP) avec le SIDOMSA (Syndicat de traitement des déchets du secteur d'Aubenas) une usine de traitement des ordures ménagères sur le site de LAVILLEDIEU, pour recycler 40% (35% de Combustibles Solides de Récupération (CSR) et 5% de matières premières secondaires) de nos déchets ultimes afin de minimiser leur enfouissement.

Cette DSP est bâtie sur une participation de 60% SIDOMSA et 40% SICTOBA ce qui correspond au pourcentage des apports des 2 syndicats. Coût de l'opération 88 332 000 € HT (construction de l'usine et exploitation : durée totale 20 ans). Ce bâtiment sera couvert de panneaux photovoltaïques (2 500 m² environ) et comprendra également un espace de visite ainsi qu'un parcours pédagogique.

Suite à la fermeture de l'ISDND et après étude des coûts et de l'impact environnemental, il a été prévu la réalisation d'un quai de transfert pour le transport des déchets en bennes de gros volumes vers les sites de traitement. Ce quai, en service depuis le 2 juin, situé à l'entrée du site de l'ISDND et également équipé de panneaux photovoltaïques (310m² environ), permet également de transférer le contenu des poubelles jaunes (papiers + emballages) vers le centre de tri de PAPREC à NIMES et dans le courant de l'année 2021 à Portes-lès-Valence dans le nouveau centre de tri réalisé en commun avec le SYTRAD (Syndicat pour Nord Ardèche et Drôme) et le SYPP (Syndicat pour le Sud Drôme).

Compostage de quartier

Depuis 2009, le SICTOBA a adopté une politique de généralisation du compostage sur l'ensemble du territoire. Le développement de cette pratique a pour finalité d'atteindre les objectifs de recyclage fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux et de réduire les quantités de déchets enfouis dans l'I.S.D.N.D.

Le plan de relance du compostage de quartier a été lancé en 2019 pour une durée de 3 ans. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a attribué une aide de 24 437 € au SICTOBA pour l'achat des composteurs.

L'objectif est d'implanter 133 nouvelles aires de compostage de quartier sur tout le territoire, actuellement, le total se porte à 32.

Le matériel est mis à disposition gratuitement par le SICTOBA qui effectue également le suivi.

De plus, nous vous rappelons que le SICTOBA propose des composteurs individuels (accompagnés d'un boisseau) à la vente au prix de 18,50 € et favorise la mise en place de composteurs partagés dans votre village.

En effet, si vous ne possédez pas de jardin, le SICTOBA, en collaboration avec votre mairie, pourra étudier la mise en place d'un composteur de quartier.

ECOLE DE MUSIQUE SOL EN CEZE

Pour tous renseignements : Tél. 04 66 24 31 71 du mardi au vendredi l'après-midi de 15 h à 18h30 et le mercredi matin de 9h30 à 12h30.
mail : ecoledemusiquesolenceze@orange.fr ■ culture@ceze-cevennes.fr

Le Centre de Secours de BARJAC en quelques chiffres.

C'est un effectif de 55 Sapeurs-pompiers Volontaires

3 Sapeurs-pompiers professionnels.

12 personnels féminins

46 personnels masculins.

Personnels professionnels :

1 Lieutenant Chef de Centre,

2 adjudants responsables de service.

Personnel Volontaires :

1 Lieutenant

29 Sous-Officiers

25 Caporaux et Sapeurs.

Un parc de 10 véhicules et une embarcation.

Pour l'année 2020 ce sera environ 650 sorties.

Une population de 6455 habitants répartis sur 11 communes.

Cet été 3 renforts hors département, Drome, Vaucluse, Bouche du Rhône.

Organisation de stages départementaux.

Une activité estivale importante :

Une garde de nuit avec 4 personnels de 19h00/ 07h00,

Une garde certain jour sur le poste avancé de Cornillon 10h00/22h00,

Une mobilisation d'un camion pour les feux de forêts tous les jours de 13h00/20h00 avec une disponibilité de 24 heures.

Pour 2021 :

Recrutement en cours avec à ce jour 8 demandes de nouveaux Sapeurs-Pompiers,

2 dossiers en cours de mutation,

1 dossier en cours de double affectation avec le Département de l'Ardèche.

Organisation de 2 stages (secourisme et feu de forêt) pour le premier semestre,

Le chef de centre

Lieutenant de 1^{ère} Classe, Dominique PAYCHA



Concours vitrines de Noël

Ce mercredi 11 décembre, Loane, Antoine, Sophia, Juliette, Julia, Marceau, Hayley ont eu la joie de noter les plus belles vitrines de Noël.

Après avoir fait le tour de Barjac, ils ont sélectionné les commerces suivants :

Premier prix : La boulangerie «Le Pain de Ma Dame» qui a reçu une composition florale.

Deuxième prix ex-aequo : « Bouti'Ka Fleurs » et « l'Atelier fleurir » qui ont reçu une grande boîte gourmande accompagnée de deux bouteilles de vin de Barjac

Troisième prix : « Le petit diabolin » qui s'est vu offrir 10 places de cinéma.

Merci à vous chers commerçants d'avoir participé à ce concours qui embellit notre village en cette période de fêtes.



Le fleurissement

L'humidité faisant du bon travail, le petit chemin qui conduit au cimetière, est bordé de fleurs. C'est un plaisir de s'y promener, de s'y reposer un instant. Quatorze chrysanthèmes multicolores plantés sur l'herbe verdoyante ont embelli le talus. Le soleil couchant illumine ce lieu, en rendant les couleurs plus intenses. Dans les vasques des fontaines ainsi qu'au monument aux morts, des chrysanthèmes ont été plantés pour la période de Toussaint.



BARJAC ET SON ESPACE PUBLIC

Barjac et son espace public, un atout maître pour tous les commerces qui occupent les terrasses dans les places et ruelles publiques de notre village de « caractère ».

Le début de saison touristique a été perturbé par une période de confinement due à la crise sanitaire, mais a retrouvé un dynamisme très fort pendant la période estivale : fortes fréquentations des différents marchés hebdomadaires, places et rues abondamment fréquentées, terrasses de bars, restaurants toujours pleins... Le Conseil Municipal s'en réjouit mais reste conscient qu'il y aura tout de même un manque à gagner dans les trésoreries.

C'est pour cette raison que ce dernier a décidé la gratuité de l'occupation du domaine public pour 2020 pour les commerçants sédentaires.

Pour 2021, nous souhaitons vivement que la situation revienne à la normale afin que la vie de notre village reprenne.

Les élus du Conseil Municipal seront toujours à votre écoute.

Jean IPSILANTI, Conseiller Municipal délégué

A Barjac, faire le marché est une tradition. Tout au long de l'année, le vendredi matin, les marchands accueillent les visiteurs sur les places Charles Guynet, de la Lisette et du 8 Mai 1945. Avec l'été, le marché s'étend sur la rue Saint Michel et l'Avenue Chaillot faisant de Barjac une véritable fourmi-

lière mêlant les accents et les origines. A cette occasion, les étals regorgent de trésors comme l'olive, le safran, le miel, enrubannés de tissus multicolores ou délicatement déposés dans des pots habilement façonnés.

Avec la douceur estivale, le marché en plus de s'étendre dans l'espace s'étend également dans le temps. On retrouve ainsi le marché nocturne des artisans et créateurs, le lundi et le marché local et bio, le mardi. Deux moments de mise en lumière de la production gardéchoise dans ce qu'elle a de plus locale et traditionnelle.

L'été est également l'occasion pour Barjac d'accueillir des foires et marchés associatifs. Le marché des potiers, la foire Bio et la foire aux antiquités sont l'occasion de rencontres cultivées et culturelles et portent aux frontières du territoire gardéchois, la bonne parole barjacoise et l'image d'un village dynamique et impliqué dans la préservation de son patrimoine.

Avec la fin de l'hiver 2020, les accents se sont tus quelques instants. L'organisation a été revue et le silence n'a pas été long. Les allées se sont réorganisées, les espaces se sont créés pour respecter les règles sanitaires. Avec le printemps, la fourmière a repris sa place. L'écho des chants des marchands, les odeurs de lavande et d'épices ont rempli les ruelles. Une tradition est faite pour durer malgré les aléas de la vie. A Barjac, cette tradition est bien vivante et le restera.



UN VILLAGE DEBOUT PENDANT LA COVID 19

Les élections municipales de mars 2020 ont permis l'installation d'une nouvelle équipe municipale pilotée par Édouard CHAULET, dans la continuité

des précédents mandats. Immédiatement le développement sur toute la France de la pandémie du COVID 19 a retardé l'installation des nouveaux élus, un confinement strict de 2 mois étant décidé par le gouvernement. De-

vant cette situation inédite la municipalité a rapidement adopté une ligne de conduite fidèle à ses valeurs et engagements : Priorité absolue à l'HUMAIN, A LA SANTÉ PUBLIQUE.

Une politique claire : le respect des gestes barrières, de toutes les mesures de protection contre la circulation et la propagation du virus : fourniture gratuite de 3000 masques lavables à tous les barjacois durant le premier confinement, mise en place de règles sanitaires strictes pour toutes les manifestations publiques, la distribution de masques aux élèves des 2 écoles lorsque le port du masque a été rendu obligatoire pour tous les enfants de plus de 6 ans, arrêtés municipaux rendant obligatoire le masque dans l'espace public.



Et aussi un appui à toutes les mesures de prévention, de contrôle, mises en place par des soignants : organisation de consultations «Covid» au foyer des jeunes, mis à disposition du Docteur David et de son équipe pendant le premier confinement, achat et installation d'un barnum pour les tests de dépistage organisés par une équipe de soignants bénévoles autour du Docteur David et de la pharmacie de Barjac Mme Barle-Benichou Séverine, maintenance de la cantine scolaire bio, du portage des repas à domicile. Chaque fois qu'il a fallu organiser la résistance face à la menace épidémique, la municipalité a été présente apportant son aide matérielle, son soutien logistique, mobilisant ses élus et ses employés. Pour nous cela a, durant toute cette période, été essentiel : on ne transige pas avec le respect de la vie, avec la protection des plus vulnérables, des plus démunis. Nous savons que ces temps sont durs à vivre, que tous souffrent des limitations imposées, d'une vie cloisonnée, ralentie ; de la perte de liberté si précieuse mais nous avons fait le choix de combattre, de mobiliser toutes nos armes contre un virus qui tue. Mais cela ne veut pas dire RENONCER à la vie, à respirer, à nos valeurs. Maintenir notre village vivant, beau, accueillant en saisissant toutes les opportunités, en inventant de nouvelles formes de vie sociale et culturelle. Barjac ne s'est pas endormie, n'est pas entrée en hibernation au cœur de l'été.

COMMERCES AUTORISÉS

Pour être ajoutés à la liste, contacter la Mairie : 04 66 24 50 09

Pharmacie Du Lundi au Vendredi : 8h30 - 12h30 14h30 - 19h30 Samedi : 8h30 - 12h30 15h - 19h Possibilité de livraison Tél : 04 66 24 50 71	Carrefour Contact Du Lundi au Samedi : 9h - 19h et 14h - 19h Dimanche : 9h - 13h Tél : 04 66 24 52 08	Eclairie Barbucia Du Lundi au Samedi : 9h - 12h et 14h - 19h Dimanche : 9h - 12h Tél : 04 66 24 50 93	Le Petit Verdoy Vendredi : 9h - 12h30 Livraison à domicile du mardi au samedi Tél : 06 60 95 57 63
Le Livre Air du Coin Sur rendez-vous ou en livraison Tél : 06 30 04 62 81 contact@lelivreairducoin.com	L'atelier Fleury Sur Rendez-vous Tél : 06 06 89 30 20	Primo Pressing Sur Rendez-vous Tél : 04 66 24 57 48	Tabac de Barjac Du Lundi au Vendredi : 8h30 - 12h Samedi : 7h30 - 12h Tél : 04 66 85 27 57
Cave Coopérative Tél : 04 66 24 50 18	Le Pout à Pluf Du mercredi au dimanche 18h - 21h30 Tél : 06 67 55 47 78		

ET APRÈS ?

À la fin du confinement, la Commune, en partenariat avec la cave coopérative, déclenche un **banquet républicain géant à la Lisette**.

MAIRIE

Le secrétariat est confiné et ramené par roulement à deux secrétaires répondant au téléphone au **04 66 24 50 09**

SERVICES

Bibliothèque, Cinéma, déchetterie, activités associatives et écoles sont **fermés**.
Les enfants de soignants sont accueillis par une enseignante volontaire à Ales.

VOIRIE

Le personnel est réduit, certains agents s'engagent au service malgré tout.
Station d'épuration contrôlée, déchets ménagers enlevés... C'est le moment d'être bien éduqué en la matière !
Débroussaillage et taille des arbres en cours.
Les écobouages et le feu aux déchets de coupe sont interdits

SYNDICAT DES EAUX

Fonctionne en télétravail : **04 66 24 50 70**
En cas de fuite : **09 77 40 84 08**
Équipe d'astreinte : **09 77 40 11 31**

POSTE

La Poste est **fermée**.

Ligne Coronavirus mise en place par l'État : **0 800 130 000**

Bulletin d'information local COVID-19

Document mis à jour le 31/03/2020

LE BILLET DU MAIRE

Chers Barjacois et Barjacoises,

Nous voilà confinés, à titre salutaire ! Notre vie s'organise. Autrement. Nous nous interrogeons sur ce qui fait le vrai de vivre, sur notre « organisation » sociale où la valeur n'est pas d'abord celle de l'humain... La bienveillance et la solidarité s'affirment comme jamais, et je suis convaincu que ce n'est pas passer.

Nous avons fait village de nous-mêmes : le sens des voisins, le goût de la proximité sans pour autant ignorer notre monde tourmenté, une vie proche de la Nature si belle en ce printemps confiné et moins maintenue que d'habitude. Notre communauté fait face de manière unie et responsable.

Lors des élections, vous avez renouvelé votre confiance à une équipe « ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre ». Anciens et nouveaux sont à la tâche dans cette étrange traversée même si la mise en place du maire et des adjoints est reportée.

Ce billet a pour but de faire lien et de vous informer sur les dispositions prises. Nous sommes convaincus que les consignes sont respectées strictement : lavage des mains, distances, confinement, pour que cesse au plus tôt cette épreuve pandémique.

Mes chers administrés, je vous souhaite le courage de la patience et reste votre entier serviteur.

Édouard Chaulet

PERSONNES ÂGÉES

Elles sont appelées au téléphone le **plus souvent possible** par une secrétaire et les élus du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) depuis le **04 66 24 50 09**

Portage des repas : grâce à un personnel remarquable, ce service non seulement est assuré, mais étendu aux personnes qui en font la demande 24h avant :
Appeler le **04 66 60 26 36** ou le **04 66 24 50 09**.
Toutes les précautions barrières sont prises par Richard lors du portage

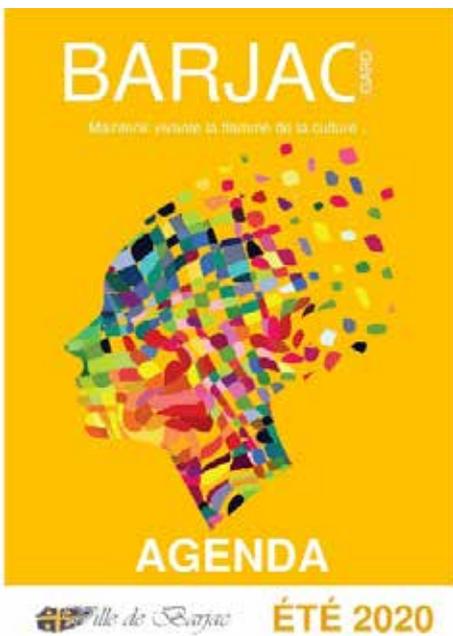
Des courses peuvent être effectuées par des bénévoles que nous organisons depuis le **04 66 24 50 09**.

Maison de retraite : afin d'aider les familles, la mairie a mis à disposition des tablettes à la maison de retraite.
Ainsi, on peut **S'ENTENDRE** et **SE VOIR** sans risques.

SANTÉ

Le foyer des jeunes est mis à disposition et nettoyé en faveur d'un groupement médical et de soins, présidé par le Docteur David Guillaume (**04 66 24 50 54**).

Les médecins généralistes du secteur (Dr Rey, Dr Gallot, Dr Roque) sont à leur poste. **Nous louons cette mobilisation exceptionnelle.**



Dès la levée du premier confinement nous avons maintenu, développé et transformé les 3 marchés de plein air. Après l'annulation de la brocante de Pâques, en collaboration avec le Comité d'expansion, nous avons pu maintenir la brocante d'Août avec 350 exposants, l'une des rares de France à avoir eu lieu ; la foire BIO de Barjac, la seule du Gard a été un grand succès ; durant toute la saison estivale de très nombreuses activités culturelles : musique, théâtre, chants expositions se sont déroulées devant un nombreux public dans la cour du château et le jardin de la maison Bertrand grâce à la mobilisation d'organiseurs, de bénévoles, d'artistes et de techniciens, le maintien du cinéma et de la bibliothèque. Barjac, village d'art et de culture a tenu son rang. Cette période difficile, angoissante parfois a conforté la municipalité dans ses engagements les plus profonds : construire un village fraternel, ouvert, résistant qui n'oublie personne en route, qui essaie de donner à tous des moments de fraternité et de partage au-delà des postures de tous les docteurs « Y A QU'À », de tous les aveuglements de ceux qui nient la réalité des menaces, des injustices.

AGIR POUR FAIRE VILLAGE TOUS ENSEMBLE DANS LA VIE COMMUNE ET LES COMBATS CONTRE TOUTES LES TYRANNIES.

Alain RAYBAUD, Conseiller Municipal

COMMISSION ENFANCE- JEUNESSE et VIE SCOLAIRE

EFFECTIFS SCOLAIRES ANNEE 2019/2020

203 élèves

	ECOLE PUBLIQUE	ECOLE PRIVEE	TOTAL
BARJAC	96	37	133
BESSAS	9	4	13
St PRIVAT	5	10	15
ST JEAN	1	6	7
RIVIERES	1	3	4
ROCHEGUDE	3	3	6
VAGNAS		7	7
ORGNAC		2	2
ST ANDRE de CRUZIERES		3	3
LA BASTIDE de VIRAC		6	6
MONTCLUS	2	1	3
LABEAUME		2	2
St SAUVEUR		1	1
VÉNÉJAN		1	1
TOTAL	117	86	203

De nombreux événements sont à relater à l'école publique ces 2 dernières années:

Tout d'abord, nous rendons un émouvant hommage à Maryse RESSAYRE, notre «maîtresse des tout petits» si dynamique, si joyeuse et si attachante... qui nous a quittés en 2019. Les enfants, les parents, l'équipe enseignante et le conseil municipal... ne l'oublieront jamais et garderont en mémoire son courage et son attachement aux valeurs de notre école.



Maryse avec ses collègues

Depuis la rentrée 2019, Rémi PEROLLET occupe le poste de directeur de l'école publique à la place de Marine LECLERE que nous remercions ici pour l'année passée avec nous ainsi que Marie-Lou, Laura et Anaïs qui se sont succédées à la place de Maryse.

En début de cette année scolaire 2020, aux côtés de Carole GILLES, Bénédicte QUIMPER, Marie-Pierre NOUET, Rémi PEROLLET, nous avons la joie de retrouver Mélissa BLAKENDAAL qui s'occupe des CP, GS et MS.



L'équipe enseignante

Au niveau des ATSEM, nous remercions Agnès et Soukaïna qui ont choisi de laisser la place à Valérie FILLIOL et Anna SERON à qui nous souhaitons la bienvenue.

2019 nous a permis de poursuivre les activités habituelles de l'école et notamment, le sport avec Fabrice REBOUL, notre animateur, le fruit à la récré offert aux enfants 1 fois par semaine, la fréquentation régulière de la bibliothèque, l'école au cinéma, de belles sorties et activités variées adaptées à chaque classe.

Nous avons instauré un goûter systématique pour les enfants restant à la garderie du soir et avons construit un poulailler à côté du jardin d'école. Nous devons y consolider la clôture pour faire un barrage plus efficace aux renards et belettes.



Les poules à l'école

Un inoubliable spectacle de Noël : «Chiffons sous la pluie» proposé par la compagnie AMARANTE a ravi petits et grands en décembre 2019.



Ecole-spectacle-amarante

COMMISSION ENFANCE- JEUNESSE et VIE SCOLAIRE

Cette année c'est le conteur ALAIN PLAS qui assurera l'animation de Noël directement dans les classes des 2 écoles, afin de respecter les normes d'hygiène en vigueur en cette année 2020.

Du fait du confinement imposé par la crise sanitaire à partir de mars 2020, nous avons dû adapter toutes les activités et l'accueil des enfants selon le protocole sanitaire strict imposé par le Ministère de l'Éducation Nationale, aux écoles et aux mairies. Une occasion de créer un beau partenariat entre enseignants, élus et personnel municipal afin d'assurer l'accueil des enfants dans le respect des règles sanitaires imposées (désinfection des locaux 2 fois par jour, séparation des groupes par classe pendant les récréations et le temps méridien, aération des locaux, lavages des mains répétés dans la journée etc..). Traditionnellement, les élèves de CM2 qui sont partis au collège ont reçu un beau livre de la part des mairies, en souvenir de leurs années passées à l'école de BARJAC.

En juin 2019 : le livre sur la grotte «Les dessous chics de BARJAC » a été remis pendant la fête des écoles.



Remise livre départ en 6ème

En juin 2020 : du fait du protocole sanitaire, « Le dictionnaire de l'Antiquité » a été donné aux enfants lors d'un goûter organisé en leur honneur, dans la cour de l'école, par l'APE.

À partir du 2 novembre 2020, le port du masque étant devenu obligatoire à l'école pour les enfants de plus de 6 ans, le Conseil Municipal a décidé de distribuer des masques pédiatriques, afin d'aider les familles pour la fourniture de ce nouveau matériel et de respecter la gratuité de l'école.

C'est aussi à cette date qu'a eu lieu l'émouvant hommage à Samuel PATY, permettant aux enfants de réfléchir avec leurs enseignants à l'importance des 3 mots symboles de notre république : « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Pour terminer, je rappellerai que la somme de 963 euros par enfant a été allouée aux écoles pour le fonctionnement de l'année scolaire 2019/2020 : un bel investissement prioritaire de notre budget communal pour l'éducation des enfants de notre village, futurs citoyens de demain.

Aline GUYONNAUD, Adjointe



Hommage Samuel Paty

ECOLE St Laurent

« 2019/2020 : Une année scolaire inédite ! »

Lundi 2 septembre, Bénédicte Lechartier, directrice de l'école privée et son équipe enseignante (Mme Charay Nathalie en maternelle, Mme Roux Amandine en GS/CP, Mme Coudert Brigitte en CE1/CE2 et Mme Bouix Marie-Hélène le mardi en décharge de direction), accueillait les enfants en musique, selon la directive du ministère de l'éducation nationale. Un café et des petits gâteaux étaient offerts aux parents et enfants dans une

ambiance détendue. Les plus petits s'habituèrent à leur nouvel espace de vie, dans la salle de jeux. Les grands se retrouvaient joyeusement, un grand sourire illuminant leur visage quand les copains passaient le portail. 88 élèves, dont douze nouveaux issus de huit familles, répartis en quatre classes, avaient pour objectif de vie scolaire de pratiquer "le vivre ensemble l'art de la rencontre".

La vie de l'école s'articule autour d'un projet d'établissement décliné en 3 volets :

Le volet Pédagogique :

De nombreux projets sont travaillés en équipe et mis en place tout au long de l'année sous forme de parcours.

• Parcours citoyen :

Le projet « Sécurité » est reconduit chaque année. Les enfants visitent la caserne des pompiers, ils participent, dès la maternelle, à une initiation aux premiers secours. Les élèves de CM2 valident l'attestation APS en fin d'année de primaire. Cet apprentissage soutient



Caserne des pompiers

le développement du sens civique de l'élève en favorisant la connaissance et la maîtrise des règles de prévention et de sécurité.

Toute l'école participe aussi aux 3 exercices d'entraînement « Alerte incendie – Alerte on se cache – Alerte aux Risques Majeurs ». L'objectif premier étant de sensibiliser, informer, impliquer tous les élèves et les adultes présents à l'école afin d'adopter des gestes spécifiques.

Les « Eco-projets » :

• La classe de CE1/CE2 a participé à l'action « **Ecopile** ». Cette action écosociale a pour mission d'apprendre les enjeux du recyclage et les gestes du tri aux élèves mais elle a aussi pour mission de soutenir le projet de développement durable.

• Toutes les classes participent au **tri sélectif**. Chaque classe est équipée d'une poubelle jaune afin d'initier et éduquer les élèves au tri des déchets.

COMMISSION ENFANCE- JEUNESSE et VIE SCOLAIRE

- Les CM1/CM2 ont participé à une **conférence sur « le devenir de nos déchets »**.
- **Eco-Biodiversité** dans la cour de l'école : Installation de nichoirs pour mésanges par Mr Vincent Adriaens.
- **Eco-environnement** : Dès le printemps, chaque classe disposera d'un petit bac pour réaliser des plantations diverses et variés.
- **Eco-gobelets** : des gobelets réutilisables ont été achetés par l'APEL et l'OGEC afin de pouvoir s'en servir lors des différentes manifestations.

D'autres projets verront le jour dans les mois à venir.

Le projet « Santé et Hygiène » :

- Participation de toute l'école à la « **Semaine du Goût** ». C'est l'occasion d'initier et d'éduquer les élèves à la diversité et aux plaisirs des goûts et des saveurs, de reconnaître les fruits et légumes de saison, d'aborder les groupes alimentaires, de reconnaître un menu équilibré...
- Participation volontaire « **Un fruit pour la récré** ».
- Participation à la « **Semaine Ela- Mets tes baskets et bats la maladie** » en soutien à l'association. Opération citoyenne et éducative qui valorise l'engagement des jeunes. A cette occasion, nous organisons des Olympiades. 7 équipes sont réparties sur 7 ateliers tournants : sauts, lancers, parcours d'équilibre, course rapide, 400m...
- Participation des CM1/CM2 au **Cross du collège St Joseph de Ruoms**.
- Participation aux **commémorations** du village.
- Education à l'**hygiène du corps et à la santé** (formation aux gestes barrières, lavage des mains)
- Au moment du déconfinement (le 14 mai) nous avons mis en place un **protocole sanitaire adapté** pour le retour à l'école en fonction de directives ministérielles.

Parcours réussite

Dans notre école, nous avons à cœur de permettre à l'enfant d'enrichir son lexique, de développer les stratégies de résolution de problèmes et de calcul mental, de familiariser les élèves avec les différents types d'écrits et de permettre à l'élève de devenir un lecteur autonome. Pour faciliter la prise d'autonomie, le plaisir d'apprendre et rendre l'enfant acteur de ses apprentissages, nous mettons en place dès la maternelle, des **ateliers autonomes**, et pour les plus grands des **plans de travail**. Cela permet la mise en œuvre d'une **différenciation pédagogique** afin de prendre en compte chaque enfant là où il en est.

Une **Continuité pédagogique** a été mise en place, au début du confinement, sous la forme d'un **livret au format papier**. Les élèves ont pu ainsi continuer à **travailler à distance**.

Parcours Culturel :

- Dès la maternelle un **livret de parcours culturel** est élaboré afin d'y recueillir des œuvres, des recherches, des rencontres artistiques
- Emprunts de livres à la **bibliothèque municipale**
- Découverte d'œuvres musicales
- Visite de l'exposition : « Découverte de la grotte de Barjac »
- Spectacle proposé par la Mairie : « Chiffons sous la pluie ». Dans une création alliant cinéma muet, théâtre d'ombre et comédie musicale en live, Colinda Ferraud invite le public à revisiter le scénario universel du doudou perdu et confronté au grand monde.
- Langue étrangère : l'AP.E.L finance des cours d'anglais avec Michelle, de la maternelle au CM2

Le volet Educatif :



Durant l'année 2019/2020 nous avons élaboré, en équipe, un projet où chacun s'est senti partie prenante : « **Vivre Ensemble : l'Art de la rencontre** ». Ce projet se décline en 7 paliers au travers desquels chaque élève pourra apprendre à :

- Communiquer avec un langage adapté
- Respecter les lieux et le matériel pour se sentir en sécurité
- Devenir élève
- Mieux gérer ses émotions
- Coopérer
- Définir le rôle de chacun
- Respecter les règles de vie en commun

Ce projet a été présenté lors du Conseil d'établissement afin d'y impliquer toute la communauté éducative. Des ateliers spécifiques et éducatifs ont lieu à chaque trimestre pour sensibiliser chaque enfant au « Vivre Ensemble ».

Temps festifs



Tout au long de l'année nous programmons des temps festifs. Durant cette année scolaire 2019/2020 inédite, nous avons pu réaliser les **festivités de Noël** avec : la célébration, les lotos de Noël par classe, les ateliers créatifs, la venue du Père Noël, le goûter offert par l'A.P.E.L, le Marché de Noël. La **kermesse** de fin d'année (juin 2020) a été **annulée compte tenu de la crise sanitaire 2020**. N'ayant pas pu organiser la fête de l'école, un temps de rencontre a été proposé (en respectant les mesures sanitaires) sur plusieurs jours pour permettre à chaque classe de se souhaiter de belles vacances. Ce fut l'occasion aussi de remettre à chaque élève un **diplôme de réussite et la «1ère clé du bonheur : Être heureux c'est réussir ensemble»**. Pour les élèves de Cm2 il était important de marquer cette dernière année au primaire avec une remise de livre effectuée par les représentants des mairies.

Sortie Scolaire

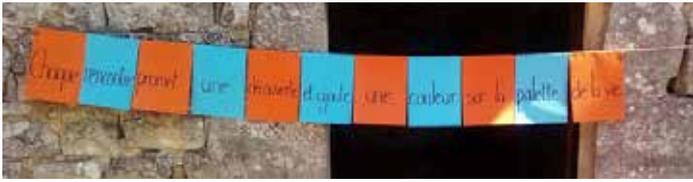
Seule la classe de CM1/CM2 a pu participer, du 10 au 14 mars (in extrémis), au séjour « Classe découverte à Paris ». Au programme, visite : de Montmartre, de l'Opéra Garnier, du Château de Versailles, du Musée du Louvre, du Trocadéro, de la Tour Eiffel, de l'Arc de Triomphe, des Champs Elysées et accès une journée au Parc de Disney land Paris... Suite au 1^{er} confinement du 17 mars 2020, les autres sorties ont été annulées.



COMMISSION ENFANCE- JEUNESSE et VIE SCOLAIRE

Le volet Pastoral :

- La journée pastorale de rentrée a eu lieu le mercredi 26 septembre.



Durant cette journée, les élèves de CE1/CE2 et CM1/CM2, les enseignantes, les AVS et le prêtre font le trajet jusqu'à la Chapelle St Sébastien, de St Privat de Champclos, à pied. Les plus petits prendront un petit bus pour les rejoindre. Lors de cette rencontre, nous partageons un temps de prière



à la chapelle ST Sébastien, puis arrive l'heure du repas. Peu après, c'est le grand jeu. Par petits groupes, les enfants réussiront à reconstituer la phrase qui va rythmer notre année pastorale qui été sur le thème de LA RENCONTRE.

«Chaque Rencontre promet une découverte et ajoute une couleur sur la palette de notre vie»

- La Célébration de Noël préparée lors des temps pastoraux et animée par les enfants, est un temps de recueillement apprécié par les enfants, les adultes présents et les familles, avant de partir en vacances.

Ce fut une année inédite, dès lors que le confinement a été prononcé le mardi 17 mars 2020. De nombreuses activités, festivités ont été annulées, une nouvelle organisation a été proposée et de nouveaux projets ont été adaptés. Ensemble, nous voilà partis vers de nouveaux chemins...



Celebration de Noel

CENTRE DE LOISIRS ANNEE 2020

Le Centre de Loisirs municipal est ouvert tous les mercredis à la journée et pendant les vacances de Toussaint, Hiver, Printemps et celles d'Été (l'accueil de loisirs est fermé pour les vacances de Noël).



LE CENTRE DE LOISIRS ACCUEILLE LES ENFANTS DE 3 A 12 ANS

Cette année encore et malgré la crise sanitaire, notre centre de Loisirs installé à l'école publique Place Haute Fontaine a pu ouvrir quasi normalement.

Des groupes sont organisés en fonction de l'âge des enfants, groupe des 3/6 ans, groupe des 7/12 ans, pour la majeure partie des activités et sorties extérieures.

Le Centre de Loisirs de Barjac a une capacité d'accueil de 32 enfants durant les petites vacances, ce chiffre est rehaussé à 52 durant la période estivale.



L'ENCADREMENT DES ENFANTS EST ASSURE PAR DU PERSONNEL QUALIFIE

Durant toute l'année, l'équipe d'animation municipale assure l'encadrement.

COMMISSION ENFANCE- JEUNESSE et VIE SCOLAIRE

Des animatrices qualifiées complètent l'équipe du Directeur du Centre Fabrice REBOUL, cet été, Sylvie BRISSON, Soukaïna MAKROUM, Camille CHARMASSON et Cassy ANTERION ont mis au service des enfants leurs compétences.

LE PROGRAMME D'ACTIVITES EST TRANSMIS AUX FAMILLES A CHAQUE PERIODE DE VACANCES

Depuis 2 ans, pour éviter les gaspillages papiers, les programmes et fiches d'inscriptions sont téléchargeables sur les sites internet : barjac.fr ou sur la page Facebook du centre de loisirs et envoyés également dans les mairies avoisinantes.

Il peut être modifié en fonction du nombre d'enfants inscrits et des conditions météorologiques.



AU PROGRAMME, CHAQUE MERCREDI ET PERIODE DE VACANCES SCOLAIRES SONT ORGANISEES :

- Des activités créatives et ludiques avec des ateliers manuels et des jeux divers ...



- Des sorties dans notre commune : Des grands jeux découverte du village, des balades initiatives comme à l'exploitation de Marceau « Les Brebis des Près » et des séances au cinéma TRINTIGNANT.

- Des grandes sorties et visites extérieures en bus : avec cette année un spectacle au Théâtre Télémac à Nîmes, des sorties pédagogiques à la Grotte Chauvet, des sorties plus ludiques avec le Parc Spirou à Montoux et

des sorties plus sportives dans des parcs accrobranches « Accroche Aventure Parc ».



Ambassadeurs de Barjac pour la Nature et le bio

Cette rencontre organisée par le ministère de l'écologie et de l'UNCCN a réuni dans des salons mis à disposition par la région Occitanie des représentants d'institutions, de conservatoires de la nature, d'ONG, des scientifiques, des philosophes. Il servait de préparation au Congrès mondial de la nature qui aura lieu en juin 2020 à Marseille et qui rassemblera 10 000 délégués venus de 150 pays.



Pour témoigner d'initiatives locales innovantes et persévérantes une délégation d'enfants de l'école publique de Barjac et d'élus (Aline Guyonnaud et Alain Raybaud) représentant le maire Édouard Chaulet avait été invités. Après une table ronde avec notamment un responsable des «Eco maires», nous a permis de retracer l'histoire de la cantine Bio de Barjac, ses perspectives de développement notamment en circuits courts d'approvisionnement et le rôle essentiel d'une volonté politique sans faille.

Les 6 écoliers de Barjac ont pu faire résonner dans ce lieu prestigieux et austère, la voix concrète et parfois impertinente des générations futures par quelques questions :

- Combien de produits Bio dans le buffet servi?
- Quel pourcentage de bio dans les cantines de Montpellier?
- Comment a pu être construit en préservant la nature, ce gigantesque ensemble de béton dans lequel nous sommes ?

La présence de Barjac avec son ancrage local, sa longue histoire, a été unanimement saluée par tous les participants.

CUISINE CENTRALE ET RESTAURATION SCOLAIRE

CUISINE CENTRALE ET RESTAURATION SCOLAIRE



Que de choses nouvelles depuis ces déjà 2 dernières années à la cuisine centrale !

Tout d'abord, c'est l'arrivée de Teddy SAÏD dans l'équipe, en remplacement de Johan OZIL, parti 2 années en disponibilité : Teddy, ce sympathique cuisinier a eu plusieurs expériences en restauration collective avant de venir s'installer dans notre village avec sa petite famille. Il nous permet de découvrir régulièrement des nouveaux plats de sa région d'origine, La Réunion, pour le grand plaisir des petits et des grands. C'est d'ailleurs lui qui va nous livrer les secrets de la recette du poulet au coco, typique des repas à thème ! (recette ci-dessous)

Au niveau des portages de repas à domicile, il y a eu l'acquisition d'un véhicule électrique qui permet de doubler la tournée des repas lorsqu'elle est trop importante, afin d'améliorer à la fois les températures des plats arrivés à destination et les horaires de livraison.

Nous avons aussi modifié la présentation des repas en limitant les barquettes jetables (mais recyclables) au profit d'assiettes en porcelaine et de plats et couvercles réutilisables (sauf pendant les périodes de crise sanitaire où nous sommes contraints d'utiliser les barquettes à usage unique afin de limiter les risques de contamination).

Une enquête de satisfaction auprès des personnes livrées régulièrement, a permis de réajuster les points les plus faiblement notés (variété des entrées, portions...).

Pour le restaurant scolaire, les contraintes sanitaires imposées depuis mai 2020 nous contraignent à séparer et échelonner les 5 groupes d'enfants (correspondants aux 5 classes) et à augmenter le nombre d'adultes pour le service et la surveillance entre 11h50 et 13h 20.

Afin d'apaiser l'ambiance du restaurant scolaire, nous avons élaboré, avec les enfants, une « charte du savoir vivre au restaurant scolaire » qui engage chacun au Respect.

Selon les normes et les exigences du service de la DDPP, nous avons, avec Simon COINTE, notre chef de cuisine procédé à la réfection de notre dossier d'agrément. Plusieurs travaux dans les locaux ont été réalisés (chan-

gement des moustiquaires, achat d'une chambre froide supplémentaire, peintures refaites à neuf ainsi que la fabrication de cloisons supplémentaires au niveau de la légumerie...)

Nous poursuivons notre progression dans l'approvisionnement bio et local : le label ECOCERT nous a évalué avec 75.33% de produits bio dont 23.57 % de produits bio et locaux pour l'année 2019 et nous attendons tous la production en circuit interne, de notre huile d'olives municipale 2020 !

Je terminerai cette rétrospective en souhaitant la bienvenue à Annie LE HE, nouvelle élue, arrivée en renfort pour la cuisine centrale aux cotés de l'équipe municipale, d'Alain RAYBAUD et de notre très fidèle bénévole : Marie-Claire OLLIER.

Un grand merci à tous pour cette belle œuvre sociale !

RECETTE

POULET AU CURRY ET COCO

Ingrédients pour 5 personnes :

5 cuisses de poulet ou hauts de cuisses

1 boîte de crème de coco

1 oignon + 2 gousses d'ail

5 petites tomates (ou tomates concassées)

Gingembre : 1 cuillère à café

Curry : 2 cuillères à café

Sel + poivre

- Faire dorer les morceaux de poulet à feu vif et mettre de côté.
- Émincer l'oignon, écraser l'ail et les faire dorer dans de l'huile.
 - Rajouter les tomates coupées ou concassées.
 - Laisser cuire à feu doux 20 minutes.
 - Ajouter le gingembre et le curry.
 - Rajouter le morceau de poulet dans ce mélange.
 - Verser la crème de coco, saler et poivrer.
 - Laisser mijoter 30 minutes à feu doux.
 - Servir avec du riz créole.

Bon appétit !!!

CUISINE CENTRALE ET RESTAURATION SCOLAIRE

LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Les repas peuvent être servis quotidiennement, temporairement, occasionnellement, par exemple : 1 fois par semaine, 1 semaine dans le mois... C'est vous qui choisissez. Les menus sont visés par une diététicienne. Leur prix est de 9 Euros.

Si vous avez atteint l'âge de 65 ans (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail) ou si vous percevez une pension d'invalidité ou l'Allocation Adulte Handicapé, et si vos ressources sont inférieures aux plafonds ci-dessous, les repas peuvent vous être servis 2.85 € ou 2.70 € :

	Personne seule	Couple
Si les ressources annuelles sont inférieures à :	10 838.40 €	16 826.64 €
Le prix du repas est de :	2.70 €	
Si les ressources annuelles sont comprises entre :	10 838.40 € et 10 975.60 €	16 826.64 € et 17 101.05 €
Le prix du repas est de :	2.85 €	

CE REPAS PEUT ETRE COMMANDE A N'IMPORTE QUELLE PERIODE DE L'ANNEE !
IL SUFFIT DE RESERVER LA VEILLE EN TELEPHONANT A LA CUISINE CENTRALE AU
04.66.60.26.36.

Pour constituer le dossier prendre contact avec le secrétariat de Mairie au 04.66.24.50.09 qui vous aidera dans toutes vos démarches.
Les menus sont en ligne sur barjac.fr

Aline GUYONNAUD

AIDE SOCIALE

L'AIDE COMMUNALE POUR LES ACTIVITES ASSOCIATIVES

**Comment faire pour qu'une famille non imposable accède plus facilement aux activités associatives ou culturelles de son choix ?
Le Conseil prend en charge une partie de la cotisation à l'activité associative sportive ou culturelle choisie par tout Barjacois (enfant ou adulte) non imposable (avant toutes déductions fiscales - ligne 14 = 0 €) .**

Cette aide forfaitaire annuelle portée à 50 % (une activité par an et par personne) est plafonnée à 150 Euros.

Les conditions d'obtentions sont les suivantes :

- Être non-imposable (avant toutes déductions fiscales, ligne 14 = 0 €).
- Être domicilié à BARJAC.
- S'inscrire à une activité dispensée par une Association barjacoise.

L'aide est déduite de la cotisation associative demandée aux familles.

Son versement est effectué par la Mairie directement à l'Association.

- Nombre de bénéficiaires en 2019 : 19 (dont 8 adultes)
- Montant total attribué : 1.666 €
- L'imprimé de demande est disponible en Mairie, auprès de votre association ou téléchargeable sur le site : barjac.fr.

L'AIDE AUX ASSISTANTES MATERNELLES

Cette aide est versée fin d'année aux Assistantes maternelles agréées de la commune, en fonction du nombre d'enfants accueillis de manière régulière et sur présentation des pièces justificatives.

MONTANT :

- 500 € pour 1 enfant barjacois gardé
- 600 € pour 2 enfants
- et 700 € pour 3 enfants

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - C.C.A.S de BARJAC

Edouard CHAULET, Maire

Monique FERRAT, Adjointe déléguée à l'Aide Sociale

Aline GUYONNAUD, Marie-Thérèse QUET, Brigitte BRUGNON, Saïd EL ATTAR, Laure ESNEE, Émilie CLAVAGERA, Annie LEHE, Conseillers Municipaux et Nadège ALLOSIO, Christiane CASANADA, Lilian COTTIN, Simon GEVAUDAN, Michèle LISLE, Martine MARASA, Christian REBOUL, Janette SARRAZIN.

RESTOS DU COEUR ET CROIX ROUGE

La municipalité de BARJAC en collaboration avec la Communauté de Communes organise une navette gratuite tous les mardis à 13h, à partir du 24 novembre pour se rendre à Saint-Ambroix afin que chacun puisse récupérer son colis hebdomadaire.

Les inscriptions peuvent se faire sur place : 9, rue de l'Hôtel de Ville à St Ambroix ou en appelant le 06.63.96.27.66.

Nous mettons à disposition un employé municipal et un véhicule 2 fois par saisons pour récupérer des denrées alimentaires à Nîmes qui seront ensuite redistribuées.

La Croix Rouge organise une distribution le jeudi de 13h30 à 16h, 2 fois par mois dans la salle de l'Esplanade, en rez-de-chaussée du château, où des produits de qualité sont proposés aux bénéficiaires contre quelques euros (le prix du panier est de 2 euros/adulte et 1 euro/ enfant jusqu'à 16 ans)

Une collecte est faite chaque année par les membres du C.C.A.S devant le magasin CARREFOUR, nous en profitons pour vous remercier de votre générosité !

SEMAINE BLEUE

Pour la semaine nationale des personnes âgées en 2019, une séance de cinéma a été offerte suivie d'un goûter où tout le monde a pu partager ce petit moment de convivialité.

Pour 2020, nous avons été contraints d'annuler cette après-midi récréative suite aux mesures sanitaires prises par le gouvernement afin de lutter contre le coronavirus. Nous espérons que le spectacle et le goûter que nous avions prévus à cet effet pourra se faire au printemps dans de meilleures conditions.

Le 29 novembre 2019 le C.C.A.S a organisé dans le cadre de la semaine bleue, moyennant une participation 15 euros une sortie en Cévennes. Nous avons pris le petit train à Anduze qui nous a emmenés à Saint Jean du Gard où nous étions attendus au restaurant suivi de la visite au musée (MAISON ROUGE).

REPAS DES AINÉS

Le repas de fin d'année 2019 a été comme toujours très apprécié par nos convives où le traditionnel repas préparé par nos cuisiniers et notre animation ont permis à chacun de passer un agréable moment.



Pour 2020, les circonstances ne nous ont pas permis de pouvoir nous réunir, mais nous espérons que 2021 nous donne la possibilité de pouvoir partager un bon moment ensemble.



COLIS DE NOËL

L'équipe du CCAS et ses bénévoles ont distribués en 2019 le traditionnel colis de Noël aux personnes de plus de 80 ans qui n'ont pas pu venir au repas. Cela reste un moment très heureux qui nous permet de rendre visite à nos aînés.

Vu les conditions sanitaires, le C.C.A.S a décidé pour 2020 d'offrir des bons d'achats qui peuvent être utilisés chez nos commerçants barjacois, accompagnés d'une carte festive faite par notre photographe Jean-Michel ANDRE ainsi qu'un bon repas de la cuisine centrale qu'ils peuvent commander quand bon leur semble.

La municipalité de BARJAC vient aussi en aide aux plus défavorisés en leur offrant un bon de 50 euros accompagné d'un ticket pour un repas livré à domicile.

Monique FERRAT

Adjointe à l'Aide Sociale



Résidence Saint Laurent

Rue du 19 mars 1962 30430 BARJAC

Tél. 04 66 60 29 60

Établissement médicalisé appartenant au groupe associatif Coallia Solidaire, spécialisé dans l'accueil permanent de 38 personnes

âgées dépendantes dans une ambiance conviviale et familiale.

Prise en charge individualisée dans le respect des besoins et des attentes de chaque personne.

Vaste jardin permettant des sorties aux beaux jours.

Animations variées.

La crise du Covid-19 et le confinement qui a suivi pendant près de 2 mois a durement affecté les activités culturelles de l'été, provoquant de nombreuses annulations.

Cette période exceptionnelle a permis de mesurer l'aspect humain et économique essentiel de la culture de notre village. Mais Barjac, fidèle à sa réputation ne sera pas un désert culturel cet été. Le conseil municipal, les associations, les commerces ont programmé de multiples activités durant les mois de juillet et d'août.

CINEMA REGAIN

Moments forts : les Rencontres Hivernales



2019 : un ticket pour l'Afrique. Le cinéma africain puise son énergie dans la culture traditionnelle et populaire (la parole, le conte..) au plus près des croyances. Il reflète les tensions entre le monde moderne et le monde mystique. Des témoignages à travers des documentaires sur les rituels qui rythment des actes quotidiens et sur les coutumes vaudou. Mais aussi sur un épisode peu glorieux de l'histoire coloniale française. Des images fortes qui ne peuvent laisser

indifférent sur la surexploitation de la mer par la Chine qui met en danger la survie des pêcheurs africains. Des fictions qui nous parlent de sujets graves où le poids des traditions perdure, où le droit à la différence est proscrit. Entre humour et absurdité, un conte mis en scène avec beaucoup de poésie sur le sort des femmes, les violences qui leur sont faites dans les camps de sorcières dans une Afrique contemporaine.



2020 : un ticket pour l'Amérique du Sud. Le cinéma latino est un cinéma engagé car la politique y est très souvent présente. Il dénonce toutes les injustices et l'autoritarisme. Il aborde des sujets délicats sans concession. Il témoigne de l'importance du lien avec les morts, du surnaturel. Il rend compte du péril des populations amérindiennes et de leur milieu naturel à cause de nombreuses convoitises. Il met en évidence le rôle de gardiennes de la mémoire

que sont les femmes en deuil qu'elles soient mères ou épouses. Est-ce la présence du surnaturel qui rend plus supportable l'évocation des conflits, le traumatisme des guerres civiles, la souffrance des vivants et les plaintes des morts ?

Cet événement est l'occasion d'aller à la rencontre d'autres peuples, de nous interpeller sur leur condition, leur culture et leur croyance. De réfléchir à des problèmes de société, à des désastres écologiques. De vous inviter à poser votre regard ailleurs, au-delà du quotidien sur des combats ignorés ou oubliés, sur des réalités quotidiennes, des revendications légitimes. Prendre le temps d'écouter et d'observer et d'échanger sur les films. C'est aussi un moment convivial autour d'une soupe ou d'un repas.

Cinéma



Si l'année 2019 a été cinématographiquement riche, c'était sans compter sur le virus début 2020...

Bilan positif avec une hausse des entrées pour 2019 de plus de 1000 spectateurs. Les drames sociaux ont eu le vent en poupe, ainsi que les films biographiques. Le cinéma français a également connu le succès avec des sujets rudes. « Au nom de la terre », d'Edouard Bergeron, qui évoque le drame des paysans et « les misérables » de Ladj Ly sur la

désespérance des banlieues en sont la preuve. Les films jeunes publics du dimanche répondent à une demande. La mise en place d'animations autour de films, initiée par Loïc et la commission culturelle contribue aussi à ce bon résultat. Ces rendez-vous permettent d'échanger avec des professionnels ou des associations sur différents thèmes. Notre point faible reste le public des adolescents et étudiant plus difficile à capter malgré nos efforts.

Début 2020 commençait bien, très bonne fréquentation pour les Rencontres, l'Amérique Latine est un sujet porteur malgré une programmation exigeante. Le couperet tombe le 14 mars fermeture des salles. Fin juin, après une période inédite de fermeture, les salles de cinéma réouvrent enfin, encadrées par un protocole sanitaire strict pour finalement refermer en novembre.

Décembre 1895, cela fait 125 ans naissait le cinéma : La première projection payante du cinématographe organisée par les frères Lumières au salon du grand café de Paris. Un bien triste anniversaire car le cinéma est à l'arrêt. Les guerres mondiales n'avaient pas engendré la fermeture des salles obscures, le virus lui y est parvenu.

2020 année noire pour le cinéma et pour tout le secteur culturel.

Un grand merci à tous les agents municipaux, les bénévoles, les élus et à vous public qui contribuez à faire vivre la culture.

Olga BOFILL

EXPOSITIONS

La médiathèque Jean-Pierre Chabrol, a vu défilé sous les magnifiques voûtes :

■ **Gabriel Bourret : « Luminescence » du 16 Avril au 12 Mai 2019**

Gabriel Bourret, tout jeune, s'intéressait à la peinture et au bois, une matière noble qu'il continue à travailler.

Ses premiers tableaux sont figuratifs. Il peint à l'huile et au couteau des marines, des cieux, des paysages et l'eau dont les nuances, les ombres, les reflets le subjuguent. Peu à peu, il s'éloigne du figuratif pour laisser libre cours à son imagination. Ses tableaux sont la traduction de l'âme dans un langage symbolique. Gabriel Bourret a toujours été impressionné par les clairs obscurs qu'il sait rendre de belle façon en utilisant une technique particulière. Cette luminosité qui habite ses œuvres est le reflet de l'âme de ce peintre : sensible et généreux.

Cet artiste a exposé en France et à l'étranger et a obtenu de nombreux prix.

■ **Martine Woellet : « Métamorphose du vivant » du 27 Mai au 22 Juin 2019**

Cette artiste nous vient de Metz. En 1985, elle s'installe à Monoblet. La lumière du Sud, les paysages réveillent sa fibre artistique. La peinture devient une passion dévorante, un moyen d'expression fabuleux. La lumière est son amie, son espoir, sa thérapie. En 1994 elle s'adonne à de nouvelles techniques avec Yves Fabre professeur aux Beaux-Arts de Nîmes. Il l'initie au surréalisme.

Suite à un accident de vie, elle s'oriente vers le cubisme en décomposant l'image en multiples facettes. Elle a reçu de nombreux prix pour ses œuvres. Pour Martine Woellet, pas de différence entre le rêve et la réalité. Elle nous entraîne dans ses voyages intérieurs.

■ **Olga Boffil : « Âmes Passantes » du 4 Juillet au 7 Aout 2019**

Née à Alès, Olga Boffil après une maîtrise de sciences économiques, elle passe le concours d'institutrice à Dijon. C'est dans le Morvan qu'elle se

lance dans l'aquarelle. Suite à une mutation de son époux, en 1988, elle se retrouve à Barjac à l'école primaire.

Une rencontre va être déterminante pour elle, elle fait la connaissance de Bettina Kraëmer, artiste plasticienne qui intervient dans les écoles. Un « coup de foudre » s'est produit lorsqu' Olga a observé Bettina réalisant des gravures. Cette technique d'impression l'interpelle. Elle possède toutes les qualités pour réussir dans cette pratique : l'intuition, la minutie, la patience. Elle a compris qu'il faut acquérir des règles et des savoir-faire, ceci nécessite de longs apprentissages qui permettent de conquérir l'habileté. De plus, elle fait intervenir son imagination et crée ses encres. Olga Boffil a travaillé pendant 7 ans au côté de son professeur. Bettina Kraëmer a jugé que son élève était prête et pouvait exposer.

La voilà hissée au rang d'artiste !

■ **Jean Michel Frossard : « Peinture Naïve » du 19 Août au 17 Septembre 2019**

Pour la première fois la médiathèque a reçu un peintre de l'art naïf en la personne de Jean-Michel Frossard.

Cet éducateur spécialisé a orienté sa formation pédagogique sur la peinture dans le but d'animer des ateliers. Il a éprouvé tant de plaisir qu'il a décidé de poursuivre dans cette voie. Il est présent sur de nombreux salons de France: Paris, Lyon, Marseille et dans le Sud. Avec l'art naïf, ce peintre propose une autre réalité aux émotions fragiles et sincères. Il exprime une vision du monde conviviale et singulière qui laisse la place à la rêverie, la poésie et l'insouciance. Il change le regard que le spectateur a sur la vie. Pour embellir notre monde, cet artiste fait des effets de perspectives erronés qui donnent un caractère ingénu à ses œuvres souvent empreintes d'humour.

Dans la salle des Tentures, nous avons eu le plaisir d'accueillir ...



■ **« La Lumière chorégraphiée » Exposition de Caroline Tapernoux au Château de Barjac et à la galerie La Quincaillerie, du 09 mai au 15 août 2019**

Sites: www.laquincaillerie.info et www.carolinetapernoux.ch/fr

A l'initiative de Florian Besset (Galerie La Quincaillerie), les belles salles du Château de Barjac et la galerie ont accueilli de mai à août 2019 l'univers plastique fait de lumière et de transparence dans lequel se déploie l'œuvre de l'artiste suisse Caroline Tapernoux. La lumière est le médium de prédilection de l'artiste, qu'elle sculpte et met en scène le plus souvent par des travaux réalisés in situ, proposant des expériences visuelles à différents niveaux de profondeur : du simple plaisir esthétique à des dimensions méditatives de spiritualité et de contemplation. Ses installations invitent à une vibration sensorielle impliquant une participation du visiteur à travers un dé-

placement physique. Par ses projets intégrant les compositions musicales contemporaines de Philip Glass, Fred de Fred et plus récemment Dante Pannetier, ses travaux se prolongent dans le son et l'écoute, forme d'amplification du ressenti de la notion de durée. D'une apparente simplicité, ils sont riches d'une infinité de strates que le spectateur attentif découvre progressivement. Si l'art contemporain s'affranchit trop souvent de la beauté et de la spiritualité, Caroline en est une représentante « à fleur de peau » pour qui la métaphysique, (l'au-delà des choses), l'intelligible et le sensible ne sauraient être séparés parce que non distinguables dans la réalité. Chacune des œuvres exposées dans chacune des 3 salles d'exposition du Château a été conçue in situ en fonction des spécificités du lieu.

Le samedi 20 juillet 2019 a eu lieu à la Galerie La Quincaillerie une performance musicale et chorégraphique en collaboration avec la danseuse Aurélia Peixoto et le compositeur Dante Pannetier, qui a énormément ému un public nombreux et recueilli.

■ **Françoise Gerlache: « Origines » 22 Juin-20 Juillet 2019**

D'origine Belge, la plasticienne Françoise Gerlache a été marquée par les années passées en Algérie durant son enfance et son adolescence. De plus, voyageuse infatigable, elle a su s'imprégner de l'Art de chaque pays traversés, de ses traditions et de son écriture. Ces échanges mutuels lui



ont permis de découvrir des techniques très anciennes, des matériaux nobles, des enduits et des couleurs chaudes fabriquées à partir de pigments naturels. Elle croit en l'homme, en ses qualités qui ne peuvent s'éteindre. Françoise Ger-

lache est curieuse, a envie de savoir, de comprendre, d'être confrontée à la nouveauté. Forte de ces formidables bagages, elle s'est lancée dans la décoration et dans son travail d'artiste. Son œuvre est un hommage à toutes les civilisations qu'on appelle à tort « primitives ». Elle les respecte. Ses réalisations sont un pont entre l'Orient et l'occident

Nous avons accueilli dans les salles du Château, Jean-Michel André : « Les gens, ici. Dix ans après. » du 18 juillet au 15 août 2020



Dénicheur de beautés de notre village, le dernier photographe du canton de Barjac, s'il nous a dévoilé les ruelles, vieilles pierres et paysages, n'a souvent vu des humains que les jeunesses offertes aux poses et aux désirs... Une sorte

de pudeur le retient pour aborder de front, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs, la matière humaine. Cependant, avec délicatesse, il s'est jeté enfin à cœur perdu vers le petit monde vivant à Barjac. L'appareil en mains, ce photographe est toujours prêt à saisir l'insaisissable, l'instant fugace dans sa vérité. À la volée, il prend ceux qui passent, qu'on voit tous les jours. Ces

■ Ton Van Meesche du 22 au 25 Août : « Aquarelles » dans la salle des fêtes A l'occasion du Festival de jazz à Barjac qui s'est déroulé dans la cour du château, la salle des fêtes a reçu les œuvres de Ton Van Meesche, aquarelliste talentueux. Cet artiste est un fou de jazz. Il a exposé ses œuvres en Hollande, Belgique, en Suisse, à New-York, en France. Dès 2011, cet artiste a senti que l'aquarelle et le jazz pouvaient vivre en parfaite osmose. Il avait vu juste puisque quelques grands noms du jazz sont de bons peintres comme Miles Davis, Johnny Otis, Peter Brötzmann... En effet, dans l'aquarelle tout n'est pas que sensation, vibration, rythme, légèreté, liberté. Ton Van Meesche envoie les couleurs swinguer sur ses toiles remplies de force, tout en gardant la légèreté et la fluidité de l'aquarelle.

êtres sur lesquels il s'arrête sont en train de prendre du plaisir, d'autres travaillent, d'autres ont accompli leur vie, certains n'y arrivent pas. Il y a des tendres, des durs, mais tous sont nos frères humains, nos semblables. Le photographe pose sur eux un regard tendre et indulgent. Chacun mérite ce clin d'œil qui dure sur le négatif comme sur l'épreuve.

Grâce à cette galerie de portraits réalisés il y a déjà 20 ans, Jean-Michel André nous dit qu'il est parmi nous, qu'il nous aime. Ce samedi 18 juillet 2020 au château, a eu lieu, pour la troisième fois, une exposition de Jean-Michel André, présentant 50 photos de gens ordinaires et simples : ouvriers, commerçants, paysans, figures de la vie Barjacoise. Certains de ses modèles étaient encore présents lors de ce vernissage. C'est avec émotion et nostalgie qu'ils se sont revus 20 ans après.

Et deux expositions à la médiathèque Jean-Pierre Chabrol

■ Philippe Vinolo du 24 Janvier au 29 Février 2020

Philippe Vinolo, artiste peintre autodidacte, il a détesté l'école, il aurait pu écrire une copie de 4 pages sur l'ennui. Aussi il s'est tourné vers la mécanique, la peinture est devenue sa passion favorite. Dans ce domaine, il a essayé toutes les techniques et tous les genres, mais c'est la peinture à l'huile et le style hyperréaliste dans lequel il réussit le mieux. Ses œuvres lui demandent parfois 4 mois de travail. Les marchés de l'art lui ont permis d'avoir une clientèle internationale : Amérique du Nord, Europe, Russie, Chine, Australie. Entre 1999 et 2002, il a gagné 11 prix d'affilés, entre 2007 et 2018 il en a eu 9 dont le prix du concours artistique figuratif Dieudonné. Les tableaux exposés à la médiathèque sont très réalistes, on peut même parler de naturalisme des odeurs, du naturalisme des bruits rien qu'en les observant. Philippe Vinolo comme les peintres réalistes a inventé un autre «vrai».

■ Jean-Claude Viale du 28 Juillet au 12 Septembre 2020

Le 30 juillet 2020 a eu lieu le vernissage de l'exposition de Jean-Claude

Viale né au Pontil en Cévennes gardoises. Pendant 30 ans, il a concilié sa vie de postier et de peintre avant de quitter l'administration pour se consacrer à la peinture. Peintre impressionniste, autodidacte, d'abord portraitiste, il a réussi à peindre la neige, la Provence et les fleurs tout en teintes pastel, mais aussi les visages burinés des paysans Ardéchois (un des départements où il a travaillé), puis, plus tard les Savoyards qu'il a rencontrés, en fin de carrière. De ses doigts d'or sortiront plus de 5000 portraits. En 1982, il tombe par hasard sur le peintre Parisien Pierre Bittar venu peindre la neige. Cette rencontre agit comme un véritable déclic. Il deviendra «le peintre de la neige». Avec sa peinture à l'huile, Jean-Claude Viale retranscrit l'âme des paysages. Ses neiges ont une douceur peu commune. Il utilise le couteau pour trouver la couche idéale qui donne du relief et adoucit le mouvement. Devant ses tableaux, le spectateur voyage, tout est bonheur de l'instant et sérénité. En 2020, il retrouve les Cévennes où il a rangé ses pinceaux et coule une retraite sereine.

Marie-Thérèse Quet, Conseillère Municipale Déléguée

Les Instants Musicaux.

A l'initiative d'Olga BOFILL adjointe et de la Commission Culturelle 6 concerts en plein air et en direct, ont rythmé l'été des barjacois au jardin des papotages. A l'heure de l'apéro, pendant 1 heure 30, enfants, jeunes, anciens de la chanson, barjacois et visiteurs et même quelques chiens se sont retrouvés tous les mercredis pour des concerts très suivis.



MANIFESTATIONS 2020

EXPOSITIONS

**24 janvier –
29 février :**
Expo peinture Philippe
VINOLO, Bibliothèque

Du 18 juillet au 15 août :
Expo photo Jean-Michel
André « les gens, ici »

**Du 21 août au
3 septembre :**
forum des arts

**Du 5 septembre au
6 octobre :** exposition
« Transhumances »,
galerie Philia au château

Expo permanente :
Pierre Brun
maison Bertrand

SPECTACLES ET CONCERTS :

1^{er} février :
Cabre Can, salle de ciné
- Association Solidarité

14 février : théâtre
« une soirée chez
Georges SAND » en
partenariat avec la
maison de l'Eau

29 février : théâtre
« un bain de sirop de
sucre » compagnie
Rocambolissimo

11 juillet : concert,
Duo MARTENITSA
« A contrecourant :
musique des rivages
du Danube »

17 juillet : concert de
guitares : Luis Soria,
Magdalena Spychaj,
Duo carlos Aravena et
Isabelle de Anna,

19 juillet : concert de
guitares : Pierre Willi-
mann, Natacha Cabzas,
Bruno Riolobo, Alexa
Aban, et Luis Soria

6 au 9 août :
Barjac en Tango

6 août : Concert
« un voyage musical
de Séville à Vienne »,
Liane Von Scarpatetti
au chant et Reinout de
Smet au piano

18 août : lecture
musicale «Poètes !
Ferrat et Aragon »,
Compagnie Le Cœur
allant vers...

Les Instants Musicaux des mercredis de Barjac, jardin des papotages

15 juillet :
« de la guitare à la
voix » Patrice JANIA

22 juillet :
« Singing and
blowing the blues »
LITTLE SAM

29 juillet :
« mélodies fortes et
verbe haut » PETITE
MUSIQUE

5 août :
« P'tit François »
LES PETIT GARS
LAIDS

19 août :
« Du léger » LIZ
VAN DEUQ

26 août :
« chansons person-
nelles » THOMAS
COUSIN

CINEMA : PROJECTIONS/DEBATS :

24 au 26 janvier,
18èmes Ren-
contres Hivernales :
« Un ticket pour
l'Amérique Latine »

11 février :
« Prendre soin »
documentaire suivi
d'une rencontre
avec Bertrand
Hagenmüller,
réalisateur

21 et 23 février :
« les dessous chics
de Barjac –
découverte de la
grotte de Barjac

18 août :
« les dessous chics
de Barjac – décou-
verte de la grotte
de Barjac

4 octobre :
« Poly » en avant-
première

8 au 15 octobre :
15ème festival du
film vert

REPAS BÉNÉVOLES

Mardi 25 Août à 18h, le jardin de la maison Bertrand n'était que lumière et musique. 28 bénévoles étaient invités en remerciement des gardes effectuées à la bibliothèque sous la responsabilité d'Alain Raybaud, qui était là avec son épouse Marielle.

L'invitation touchait aussi les bénévoles qui avaient accueilli tout au long de l'été les personnes venues voir les œuvres du sculpteur Pierre Brun. Les conversations allaient bon train, tout en dégustant des verrines de pan-na cotta, des quiches, des pizzas, du rôti de porc froid, du fromage et un



crumble aux pommes qui complétait le menu choisi par Marie-Thérèse, responsable aux expositions. Carmen et Natacha ont initié les dames à quelques pas de danse, alors que Yannis et Thierry, plus classique, invitaient la gente féminine à se lancer dans un tango, un paso et autre danse. Une rencontre très enrichissante pour ces bénévoles que se croisent souvent sans avoir le temps de se connaître. La soirée s'est terminée vers 23h. Rendez-vous à l'année prochaine pour notre plus grand plaisir.

Marie-Thérèse Quet

BARJAC EN TANGO

La 2ème édition du festival Barjac en Tango, repoussée du 11 au 14 août 2020, Covid oblige, aura été préparée dans des conditions extrêmement difficiles dues aux attermoissements des mesures gouvernementales prises pour contrer la pandémie et leur impact néfaste sur l'ensemble de l'activité culturelle du pays. Malgré tout, nous avons pu maintenir ce festival, en adaptant notre programme, quand tant d'autres ont dû renoncer, il nous a semblé important de poursuivre la mission culturelle dont Barjac s'enorgueillit et qui aussi s'accompagne d'un bienfait économique pour le village. C'est avec l'accord de la Préfecture, sur présentation du dossier, et malgré les contraintes, que François Saulnier, directeur artistique, soutenu par la Mairie de Barjac et la Communauté de Cèze Cévennes a pu mettre en œuvre ce festival avec sa troupe et tous les acteurs locaux qui ont répondu présent, dans le respect des règles sanitaires qui s'imposaient. À regret, nous avons dû supprimer des moments conviviaux au cœur du village qui constituaient l'esprit de ce festival, les bals à la Lisette ainsi que les initiations au tango argentin, offerts au public et nous nous sommes repliés sur les jardins de la Maison Bertrand plus préservés. L'inauguration a eu lieu dans ces jardins, avec une conférence très pointue et très bien menée par Patricio Bonfiglio, musicien, professeur de bandoneon et compositeur, sur les composantes de la musique du Tango. Nous avons pu main-



tenir l'esprit d'ouverture du festival en proposant les instants musicaux gratuits avec en prime des démonstrations de danse de la troupe Abrace fort appréciées. L'accent étant porté sur la musique, deux magnifiques concerts ont été donnés dans la cour du Château, vendredi 7 août, animé par le Trio milonguero dirigé par Patricio Bonfiglio, donnant à découvrir le nouveau tango contemporain et samedi 8 août avec le Cuarteto Andres Marin, du nom du chanteur argentin qui a rejoint le groupe pour la circonstance et qui a tenu le public sous le charme de sa voix puissante et de sa présence dynamique sur scène, revisitant les succès traditionnels et romantiques du tango argentin. Le Festival s'est achevé le dimanche par un repas concocté par

le restaurant scolaire, servi en plein air, aux Cèdres, réunissant l'équipe du festival, artistes et bénévoles et animé par le DJ Julio Garrido. Le bilan de cette 2ème édition a été positif et François Saulnier avec l'association Abrace Tango et l'aide de la municipalité est prêt à renouveler l'expérience cette année si l'évolution de l'épidémie nous en laisse la possibilité. Nous tenons à remercier tous les acteurs locaux du festival, les différents services de la municipalité, Xavier Allosio pour sa prestation à l'éclairage et à la sonorisation, Christiane Vaugelade pour la gracieuse couverture photographique de l'événement et bien-sûr tous les camarades bénévoles qui ont contribué à la réussite de ce 2ème festival.

TRANSHUMANCES

HISTOIRE D'UNE RENCONTRE

Comme toutes les belles aventures l'exposition «Transhumances» au château de Barjac commence par une rencontre hasardeuse. Les musiciens latino-américains qui organisent avec l'association «Guitare en Cévennes» leur festival chaque année sont logés au Mas de Sauvan à Issirac chez Eric Goethals. En cette année si particulière, Éric a une proposition originale. Ygaël Attali, directeur artistique de la galerie Philia (galerie internationale d'art) et qui venait régulièrement dans son mas a un projet : Rassembler pendant le confinement des artistes qui exposent régulièrement dans ses galeries pour vivre et travailler ensemble, un temps de création collective. 8 artistes, sculpteurs, peintres, dessinateurs, designers, plasticiens vont retrouver cette campagne cévenole pour une expérience unique qui, confinement oblige, va se prolonger pendant 2 mois. Un étonnant renversement de situation : transformer une CONTRAINTE OBLIGÉE par l'urgence sanitaire qui crée de l'enfermement en un temps de CREATION COLLECTIVE qui invente de nou-



velles libertés artistiques. Une règle commune : utiliser pour son travail les matériaux qu'ils trouvent sur place : les pierres, les bois, les fleurs, la cire d'abeille. C'est le résultat de ce travail, de cette expérience unique dans le monde de l'art qui forme le cœur de l'exposition «Transhumances» incarnant une vision nouvelle des rapports entre ART et ENVIRONNEMENT. La suite est alors limpide : ils cherchent un lieu pour une exposition permanente, viennent à Barjac, visitent le village et le château et en quelques minutes l'accord est trouvé pour cette exposition. Pour la municipalité de Barjac, les responsables de sa commission culturelle présidée par Olga BOFILL, adjointe déléguée à la culture, une formidable opportunité de «faire souffler les vents du large», de présenter une recherche à dimension écologique, de faire voir que l'art temps unique de liberté créatrice peut utiliser tous les matériaux qui n'ont rien d'ordinaire. Nous sommes heureux et fiers de pouvoir vous présenter pendant un mois cette aventure singulière.

Foire bio 2020 : après le confinement, la convivialité retrouvée !

Le Civam Bio Gard et l'ensemble de ses partenaires : le Conseil Départemental du Gard, la Mairie de Barjac et l'office du tourisme Cèze Cévennes, se sont mobilisés afin de mettre en place toutes les mesures de préventions sanitaires nécessaires au maintien de ce rendez-vous incontournable, le 26 juillet.

Les producteurs ont accueilli cette nouvelle avec enthousiasme et reconnaissance, à l'heure où les foires et fêtes estivales étaient, la plupart du temps, annulées.

Ainsi, 43 exposants ont proposé une grande diversité de produits bio locaux. L'occasion pour les visiteurs de déambuler librement, mais masqués, et de faire le plein de produits.

Une météo idéale et le répertoire musical enjoué des Fanfarons ont permis à tous de profiter pleinement de cette convivialité retrouvée.

Aline GUYONNAUD, 1^{ère} Adjointe





◀ Glaces fermières

Installés à S'-André-de-Valborgne, Marine et Sébastien conduisent une soixantaine de chèvres au lait généreux permettant la préparation de glaces fermières et péladon AOP. Des produits disponibles à Anduze, Saint-Jean-du-Gard, Alès... Contact : 07 81 22 95 76 ou 06 88 01 92 98

▶ Vinaigre bio

Sylvie Molard, confectionne des moutardes, vinaigres aromatisés sur la base des vins bios de Louis Julien ainsi que la fameuse préparation bienfaitrice des 4 voleurs. Pour la bonne humeur, c'est simplement sa nature ! Contact : Aigre doux Sud Cévennes, 06 98 89 33 30



Le bio en fanfare à Barjac

AGRICULTURE

Malgré les craintes, la 16^e édition de la foire bio s'est tenue grâce la mobilisation des producteurs et des collectivités. L'occasion de promouvoir une agriculture de qualité.

Stéphane Barbier
sbarbier@midi Libre.com

Dimanche, Barjac, s'éveille sous un ciel bas et gris. L'artisan photographe Jean-Michel André, ouvre boutique, le libraire Jérémie Lazard peaufine sa vitrine, le restaurateur Sébastien Contreras cuisine à la française dans son patio et les touristes filent...

Une véritable carte postale que ce village dont la réalisation de la 16^e foire bio tenait du miracle si l'on oubliait les racines militantes de son maître, Édouard Chazlet, et son conseil municipal dans la défense et la promotion d'une agriculture biologique.

Un point qu'éclairera d'emblée le conseiller Alain Raybaud, représentant le maître absent, évoquant un discours résonnant d'adit premier magistrat « les pieds dans l'eau de la fontaine », alors que le projet de cantine alimentée de produits biologiques allait faire choir de leur piédestal les délégués de la malbouffe en charge des plats-repas de nos gamins... Le soleil allait revenir au fil des déclarations de l'élu festif « les bonimenteurs et

marchand d'illusions évoquant un nouveau monde à la faveur de la crise du Covid », soulignant « que ce monde est simplement à inventer ». Et ses règles, au nombre de deux, sont simples poursuit Alain Raybaud : « il n'y a pas de monde sans agriculture paysanne, paysan, un métier que l'on devrait déclarer d'utilité publique, et ensuite, vous avez, nous avons, le pouvoir de décider ce que l'on souhaite manger. Alors exorçonnez ! » Un peu plus tôt, Cathy Ville-Chazlet, vice-présidente au conseil départemental et partenaire avec le Civam bio dans le montage de la foire, martelait que le projet d'installation d'Amazon à Fournès, « c'est non ! ». C'est avec la bande des fanfarons de Lasalle, et sa patronne Françoise, que cette grande fête du bio s'est lancée sous un ciel devenu bleu et un éclatant soleil.

Une météo complice, afin de découvrir et partager des produits du Gard, de l'Ardèche ou de la Drôme, confectionnés par des femmes et des hommes respectueux de la nature. Le premier pas, essentiel, du bio. L'autre, c'est ce qui que les consommateurs devront faire...



Françoise et sa bande de fanfarons Lasallais ont apporté la touche festive à un événement sérieux quant à la qualité des produits présentés.

▼ Le lien avec la Grange des Prés

Face à la spéculation immobilière et la disparition des terres agricoles, l'association Terre de liens a mobilisé 24 000 citoyens permettant l'installation de 403 agriculteurs en France. À Barjac, Pascale Hoedman (à gauche, en robe rouge), bénévole, détaille le projet de la Grange des prés accueillant l'éleveur Marceau Messador et l'agriculteur Fred Grasset produisant une agriculture certifiée biologiquement. Une prochaine décision de rétrocession par la Safer doit valider définitivement le projet d'installation. Contact : 09 70 20 31 18.



▶ Cosmétique au naturel

Marie-Ève Gauthier, cousine de la belle province, confectionne des savons à froid et des produits pour le soin du corps à base d'huiles essentielles et de plantes. Baptisé Ozalée, terme signifiant "Soleil levant" en Amérindien, l'artisan basée à Cardet décline huit savons au parfum de menthol, de cameline, de lavande ou d'eucalyptus ou des huiles de beauté ou démaquillante. Contact : 06 58 26 74 00 ou www.ozalee.fr



▲ Des vins en robe de soie

Après des années dans le monde à soie, Chantal Pratiog bascule dans l'univers, gouleyant, du vin. Le mas des Manhans, à Monoblet, offre des vins rouge, rosé et blanc aux noms évocateurs : Aganté, Amouré, Luzerno, Ovlava, Odissi... Sans sulfite ajouté mais avec beaucoup d'amour. Contact : 06 07 05 71 43.



▼ Miel de camisarde...

Confitures, moutarde au miel, miel constellé de graines pain d'épices mais surtout l'emblématique miel de châtaignier, c'est toute la richesse produite par les tendres abeilles de Florence Lhermet, à Concoules. Apicultrice depuis 2007, elle élève ses propres reines, afin de produire ce nectar issu de l'arbre à pain. Contact : 04 66 61 20 88.



Anne SYLVESTRE (1934-2020)



Anne SYLVESTRE était présente à Barjac depuis de très nombreuses années où elle soutenait, par sa présence aussi le festival « Chanson de Paroles » puis « Barjac m'en Chante ». Elle en était d'ailleurs la présidente d'honneur depuis le décès de Jean FERRAT en 2010.

Qui ne l'a pas vu déambuler dans les rues du village, toujours abordable « et abordée » à la fin du mois de juillet !!! Elle venait au cinéma, à la bibliothèque, et puis aussi assistait au « bœuf » de fin de soirée, sous le chapiteau. Elle était omniprésente !!!

Elle s'est éteinte le 30 novembre 2020 à Paris à l'âge de 86 ans, laissant une œuvre discographique conséquente, dont une partie est empruntable en bibliothèque de Barjac.

La discographie d'Anne SYLVESTRE
(disponible à la bibliothèque de Barjac)

- FEMME DU VENT (LA) : 1959-1962
- T'EN SOUVIENS-TU LA SEINE : 1963-1964
- LAZARE ET CÉCILE : 1965-1967
- MOUSSE : 1968-1969
- ABEL CAÏN MON FILS : 1969-1970
- PIERRES DANS MON JARDIN (LES) : 1973
- UNE SORCIÈRE COMME LES AUTRES : 1975
- COMMENT JE M'APPELLE : 1977
- J'AI DE BONNES NOUVELLES : 1978
- DANS LA VIE EN VRAI : 1981
- ECRIRE POUR NE PAS MOURIR : 1985
- TANT DE CHOSES À VOUS DIRE : 1986-1989
- AU BORD DE LA FONTAINE : 1997
- ARBRES VERTS (LES) -1998
- BYE MÉLANCO 2007

MERCI POUR LA TENDRESSE

C'était le genre de femmes qu'il ne fallait pas emmerder. A qui l'on ne faisait pas faire ce que l'on voulait. Qui n'aurait jamais écouté les directives d'un directeur artistique. À qui l'on n'aurait jamais osé dire ce qu'elle devait chanter, comment elle devait se coiffer, s'habiller, remodeler son visage, composer son récital. C'était le genre de femmes qui n'était pas facile, jamais complaisante, pas polie, pas commode, incapable de petitesesses ou de compromissions.

C'était le genre de femmes qui était libre.

C'était le genre de femmes qui chantait le féminisme, avec force et passion. Qui avait des convictions et qui dès 1973, préparait le terrain du combat de Simone Veil en chantant « Non, non tu n'as de nom ».

C'était une personne de passion, de rire, de colère, de tristesse, de paroles, de musiques, de chansons, exigeante, intransigeante, dont le portrait serait forcément incomplet si en le dressant on oubliait le mot « dignité ».

C'était le genre d'artiste qui s'intéressait aux autres, qui allait les découvrir dans les petites salles, qui connaissait leur répertoire, sinon par cœur, au moins par le cœur.

C'était le genre de chanteuse devant qui l'on devait soigner ses compliments.

Non, elle n'était surtout pas un Brassens en jupon. Aurait-on dit de Brassens qu'il était une Sylvestre à caleçon ? C'était le genre de chanteuse à qui l'on avait intérêt de ne pas dire qu'elle était du niveau de Léo Ferré. D'ailleurs, elle n'aimait pas Léo Ferré même si c'était une habituée de son Forum à Ivry.

C'était le genre d'interprète qui ne supportait pas qu'on lui réclame ses chansons les plus connues.

Comme une mère qui aurait tendance à préférer ses enfants moins avantageés par la nature sous prétexte que sans doute ils avaient besoin de plus d'amour que les autres, elle préférerait chanter ses chansons les moins chanceuses.

C'était le genre de femme dont le sourire était un cadeau.

C'était le genre de femmes qui avait ses fidélités,

à Roger Riffard et tous les autres, Bernard, Nathalie, Yves, Gérard, Romain, Juliette, Gauvain, à tant d'autres, à des lieux où on la recevait comme ce qu'elle était, une grande dame de la chanson française qu'il ne fallait surtout pas considérer comme une grande dame de la chanson française, au Train Théâtre de Portes-Lès-Valence, aux Bains-Douches de Lignières, au festival de Barjac, à Brioux, aux Scènes du Golfe de Vannes où encore récemment elle chantait, à tant d'autres.

C'était le genre d'artiste unique, enragée, blessée, dont les larmes n'étaient jamais de sensiblerie, dont le rire n'était jamais bas ? Que Juliette a joliment salué en twittant « au revoir sorcière ».

C'était une chercheuse qui ne s'endormait jamais sur les lauriers de l'habileté, dont le projet encore récent était de tenter d'écrire des chansons plus courtes.

C'était une chanteuse que l'on avait envie d'embrasser et qui mérite notre reconnaissance, une amie d'autrefois qui reste une amie de toujours, à qui l'on voudrait dire simplement dans un sourire « merci, merci pour la tendresse ».

Vendredi 4 décembre 2020 par François Morel - FRANCE INTER

CHANT LIBRE - FESTIVAL BARJAC M'EN CHANTE

Le cabaret des Bénévoles ! Le 25 juillet 2020 - Espace Jean Ferrat

Barjac m'en chante à la fin juillet, c'est le cœur battant du village, nourri de maintes capillarités. C'est cet afflux vivace, essentiel, dont nous n'avons pas voulu nous priver, même si ce n'est que l'espace d'une soirée. Rien ne pourra nous déposséder de l'imaginaire, des désirs, des paroles qui surgissent et du formidable souffle qui nous donne envie d'être ensemble. C'est pour faire palpiter ce cœur, que nous avons voulu nous retrouver, avant de le mettre en pause jusqu'au prochain été.

D'abord les Apéros Thème animés par Jean-Pierre Bertomère, avec verres de contact mais distanciation physique par trinquage bras tendu. Puis l'Auberge espagnole bavarde où chacun avait amené à manger pour soi et pour les autres.



Vers 21h30, Le Cabaret des Bénévoles s'installait pour éclairer le début de soirée avec Jean-Claude BARENS en timonier d'une gabarre qui a descendu le fleuve Garonne entre chansons, textes et bonne humeur permettant à une dizaine de bénévoles de lire, dire ou chanter en immersion parmi des artistes déjà rompus à la scène : Pascal Lamige (musicien) Adeline Jondot (comédienne et chanteuse) Cadijo (musicien et chanteur).

Enfin, c'est la Scène ouverte sous les étoiles avec les artistes présents sur le village, qui viendra conclure ce beau moment de partage, tellement nécessaire en ces temps de repli.

Jean-Claude BARENS



Simplification pour l'accès gratuit au site du PONT DU GARD

Depuis ce début d'année 2017, chaque foyer de la Commune peut bénéficier de l'accès gratuit au site du PONT DU GARD, sans devoir accomplir de démarches préalables en Mairie pour l'obtention d'une carte. En effet, le Maire vient de signer une nouvelle convention qui unit BARJAC et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du PONT DU GARD, Présidé par Patrick MALAVIEILLE, facilitant l'accès gratuit à ce site aux familles gardoises. Il suffit désormais de s'y rendre muni :

- d'une pièce d'identité en cours de validité
- et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois à l'adresse de BARJAC.

Ces documents seront à présenter à l'accueil du site. L'accès concerne le site du PONT DU GARD, les espaces muséographiques et le stationnement.

Fervent ambassadeur de sa Commune, Edouard CHAULET souligna avec humour lors de la signature de la convention que même si BARJAC, Village de Caractère, ne manquait pas d'attraits de par son patrimoine, son cinéma municipal, ses manifestations associatives et animations culturelles tout au long de l'année, il encourageait les Barjacois à profiter de cet accès gratuit à ce monument antique exceptionnel, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et labellisé Grand Site de France !

Bibliothèque Barjac CULTURE À EMPORTER

 Livres, cd et dvd

Suite à la décision gouvernementale de fermer les bibliothèques pendant la durée du confinement, la bibliothèque de Barjac est fermée au public. Mais, conformément à nos engagements en faveur de la Culture, nous mettons en place un dispositif pour permettre à tous un accès aux livres et supports numériques, indispensables en ces temps difficiles.

 **Ville de Barjac**

ETAPE 1
CHOISISSEZ VOS DOCUMENTS

Comment ?

- Soit en consultant le catalogue en ligne de la bibliothèque de Barjac
Site : www.barjac.fr
- Soit en adressant un courriel à la bibliothèque de Barjac
Courriel : bibliotheque-barjac@orange.fr
- Soit en vous rendant sur place les mercredis (14h à 20h) et les vendredis (9h à 13h)
Téléphone : 06.56.67.22.72 / 04.66.24.56.56

ETAPE 2
RETIREZ VOS DOCUMENTS

Comment ?

- **Retrait sur place**
1. Le retrait sur place aura lieu les mercredis (14h à 20h) et les vendredis (9h à 13h).
2. La prise de rendez-vous est **obligatoire** par téléphone (06.56.67.22.72 / 04.66.24.56.56) ou par courriel (bibliotheque-barjac@orange.fr).
3. Le lecteur se présentera à l'heure du rendez-vous en face de l'entrée de la bibliothèque (parking).
4. Le bibliothécaire apportera directement la commande.
- **Livraison à domicile**
Pour celles et ceux qui ne souhaiteraient pas se déplacer, nous mettons en place un service de livraison des documents à domicile. Tous les mercredis matins, nous aurons la possibilité de livrer les documents à domicile, dans les boîtes aux lettres en se limitant à un rayon de 5kms autour de Barjac.

ETAPE 3
RETOURNEZ VOS DOCUMENTS

Comment ?

Si vous ne souhaitez pas récupérer de nouveaux documents, une caisse sera à votre disposition devant l'entrée de la bibliothèque (côté cinéma) du lundi au vendredi. Pour le cas où il y a prêt de nouveaux documents, le retour s'effectuera à ce moment là.

Vous pouvez aussi utiliser la boîte aux lettres de la mairie.

Plus d'informations sur www.barjac.fr rubrique culture et loisirs

Téléphone : 06.56.67.22.72 / 04.66.24.56.56

Courriel : bibliotheque-barjac@orange.fr



ACTIVITES ASSOCIATIVES BARJACOISES



Les présidents d'associations en réunion, en début d'année 2020, afin de caler le calendrier des manifestations qui fut bouleversé par la crise sanitaire et le confinement

CYCLO NATURE GARDECHOIS

La saison hivernale avait été préparée avec grand sérieux en prévision des rendez-vous cochés au calendrier. Hélas en cette année particulière, le séjour printanier prévu au Vigan a dû être annulé, l'association n'a pu participer qu'à deux cyclosporives, les Routes de l'Etoile en février avec de très belles places au classement et la Ventoux Santini en septembre avec là aussi de superbes performances pour nos représentants. Les épreuves cyclosporives et cyclotourismes ayant été annulées, les cyclistes du club ont néanmoins poursuivi leurs activités, outre la sortie hebdomadaire, par des randonnées de grande envergure aller-retour, l'Aigoual, le Ventoux, les monts d'Ardèche, les routes lozériennes et bien d'autres qui ont remplacé l'Étape du Tour, l'Ariégeoise, les épreuves alpestres et pyrénéennes.



JUDO CLUB

Si les mesures gouvernementales le permettent, le club de judo rouvrira ses portes le jeudi 17 décembre à partir de 18 heures. Les 16 pensionnaires du club et le professeur sont impatients de remettre le kimono et de fouler le tatami, tout en respectant les mesures et protocoles sanitaires, désinfection du tapis, des pieds et des mains. Les cours sont principalement orientés vers le développement des habiletés motrices, de la confiance en soi et d'exercices de renforcement musculaire adaptés à cette tranche d'âge. Chaque année, le club est présent aux différentes animations interclubs, mais aussi au championnat du Gard, malheureusement cette année, toutes ces rencontres n'ont pas été organisées. Votre enfant a besoin de se dépenser, de bouger, rejoignez nous, nous vous proposons 1 mois d'essai gratuit et sans engagement de votre part, il vous suffit pour cela de vous présenter au club vêtu d'un survêtement, d'une bouteille d'eau et de lingettes antibactériennes.

Laurent LLINARES - Président du Judo Club

ECOLE DE DANSE TEMPS'DANSE

La Danse, qui est peut-être, de tous les arts, le plus ancien (merci Louis XIV pour avoir développé les premiers pas classiques !) est aussi le plus méconnu. Première aspiration vers la musique, premier langage humain pour exprimer les émotions obscures, dire les joies indicibles... La Danse classique peut tout exprimer par la combinaison très pure de ses pas. Ses règles, précisément à cause de leur rigueur, nous approchent autant qu'il se peut de l'absolu. Danser, c'est créer avec son corps, comme un poète crée avec des mots. Comme la musique, son langage (comme par exemple : glissade, saut de chat, changement de pied) est parlé dans le monde entier en français, avec certes des accents différents !! Sylvie Fink Dubuis, ex-danseuse professionnelle puis professeur de danse diplômée de la Russian Ballet Society, de l'Imperial Society of Teachers of Dancing et titulaire du diplôme d'État français (DE), accueille les enfants dès 6 ans, de l'initiation aux niveaux avancés. En juin 2018, l'école a produit son premier spectacle « Blanche-Neige ». La création de ce Ballet a demandé 6 à 8 mois de répétitions, mêlant toutes les classes dans diverses interactions avec les principaux rôles de solistes. En raison du Covid, le spectacle prévu en 2020 puis 2021 ont été annulés et donc nous espérons bien qu'il aura lieu en juin 2022 !

Renseignements et inscriptions : Sylvie Fink 06 35 94 49 28



HARMONIE

« LES ENFANTS DE BARJAC »

2020, Ce fût une année très calme pour l'Harmonie et les musiciens ! Au-delà des problèmes sanitaires liés au COVID, nous rêvons tous que 2021 soit plus facile à vivre et retrouver notre insouciance. Nous aurons ainsi le plaisir de vous rencontrer et d'animer les moments festifs de notre village !



ASSOCIATION PRANA

L'association Prana vous organise tout au long de l'année des cours de Yoga tous niveaux notamment le Hatha Yoga. Ces cours sont dispensés par Sandy Diplômée de L'EFYSE en Hatha Yoga, et par Thierry Brunet pour le Yoga du son ainsi que par Emilen sur Bessas. En ces temps très mouvementés générés par le coronavirus, nous avons mis tout en œuvre pour respecter les directives nationales et locales afin de garantir à toutes et tous une pratique dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité sanitaire. Vous trouverez de plus amples renseignements sur notre site :

<https://www.ceze-yoga.fr/>

Ou en écrivant au secrétariat : secretariat.prana@laposte.net



COMPAGNIE

« LE COEUR ALLANT VERS... »

La Compagnie « Le Coeur allant vers... » est une compagnie professionnelle qui crée et diffuse des spectacles de théâtre, souvent teintés de poésie et de musique. En 2020, un nouveau spectacle, Poètes! Ferrat et Aragon, est

né à l'occasion de l'anniversaire des 10 ans de la mort de Jean Ferrat, en hommage au poète. La première représentation de cette lecture musicale, interprétée par Laurence Keel et Jonathan Mathis, a eu lieu le 18 août dans la cour du château, dans le cadre de la programmation culturelle estivale de la commune. En janvier, la compagnie a accueilli en résidence de création, en partenariat avec la commune, le Théâtre Buissonnier de Nogent-le-Rotrou (28). Quatre artistes, dont Mathieu Barbances, déjà connu par les enfants de Barjac, ont ainsi investi pendant une semaine la salle des fêtes avec leur chapiteau pour répéter leur futur spectacle jeune public Traces. Ils ont eu beaucoup de succès auprès des élèves de la classe maternelle de l'école publique, qui a été accueillie en fin de semaine pour assister à une présentation du spectacle en cours de création. Au printemps, la compagnie a aussi proposé trois week-ends de stage pour les adultes amateurs à Barjac et St Sauveur-de-Cruzières, en partenariat avec la Maison de l'eau d'Allègre-les-Fumades. Malheureusement, ces stages ont dû être annulés en raison du confinement. Si vous souhaitez en savoir plus sur la compagnie et ses activités, n'hésitez pas à nous contacter

au tél. 06 04 04 74 31 ou par mail : cielectoeurallantvers@gmail.com

Site internet : <http://www.lecoeurallantvers.wixsite.com/compagnie-theatre>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/lecoeur.allantvers>

BARJAC HISTOIRE LOCALE



Barjac Histoire Locale est une association culturelle née en 2005. Elle a pour objet l'étude et la diffusion de l'histoire de Barjac et de sa région, sous la forme d'ateliers, de conférences, de visites de sites et de tout autre moyen adapté. Quatre à six visites régionales à caractère historique sont habituellement proposées chaque année, ce ne fut malheureusement pas le cas en 2020. Des cours de paléographie sont également au programme. Ils se font maintenant par visio-conférence, confinement puis couvre-feu oblige. BHL doit malheureusement faire le bilan d'une année blanche en raison des circonstances. Il n'y aura pas eu appel à cotisation ni AG. Il faut souhaiter que 2021 permette de retrouver une activité normale.

Contact : barjac.histoire.locale@gmail.com

CLUB TAURIN EL TORINO

« Estranjo annado » ! Oui, c'est une bien curieuse année que 2020. Nous en avons tous supporté (et en supportons encore) les conséquences avec patience, parfois contrariété, peine, et même résignation. Les activités de notre commune - sauf quelques rares manifestations - en déshérence ; toutes les associations qui œuvrent pour la réputation, la reconnaissance et la vie de notre village ont dû se rendre à l'évidence : c'est une année blanche ! Et donc, point de Club taurin, ou tout au moins, point de ces agréables moments mis en jeu par El Torino et les différents acteurs-participants qui ajoutent du soleil au soleil. Pourtant des projets nouveaux, émis par les jeunes du Club de plus en plus motivés et capables de se faire entendre, avaient été élaborés... Tant pis pour cette année et après tout ce n'est que chose remise dans la sérénité. Inutile d'exagérer : cette pandémie ne dissociera pas le monde d'avant du monde d'après, un autre regard peut-être sur ce qui nous entoure mais le cours du Temps va reprendre et avec le club taurin El Torino, nous allons, tous nous retrouver pour partager avec encore plus d'énergie cette joie de vivre à Barjac ! Que 2021 soit accompagnée de bonheurs, plaisirs et Santé, c'est ce que souhaite l'ensemble du club taurin dans l'attente des rencontres festives taurines.

Sylvie HUEBER

TENNIS PADEL CLUB DE BARJAC



L'année sportive de notre Club de Tennis Padel de Barjac se termine. Une année spéciale comme pour la plupart des associations du village du fait de la Covid 19. Malgré tout, cette année est marquée par un événement marquant pour la vie de notre Club. En effet, notre Padel a enfin vu le jour, cette nouvelle installation municipale financée en grande partie par la municipalité, mais également par la région Occitanie vient proposer à nos Barjacois mais aussi aux pratiquants extérieurs, un complément à l'offre sportive du village déjà bien riche. Le Padel qui se joue à 4 est un savant mélange de tennis, de Squash et de badminton, c'est un sport ludique qui va ravir les jeunes mais aussi les moins jeunes car accessible à tous même aux débutants. Notre club est en pleine expansion, sur cette nouvelle saison sportive ce ne sont pas moins de 15 nouveaux adhérents qui sont venus compléter nos effectifs, soit une augmentation de 18 % par rapport à l'année dernière. L'école de tennis avec ses 38 enfants, est très importante pour notre club et c'est pour cette raison que nous avons pris la décision de prendre un nouvel éducateur en passe d'obtenir ses diplômes,



Guillaume Julien, qui vient épauler notre BE actuel Gilles Rey. Cette aide supplémentaire nous permet d'alléger les groupes et de permettre aux enfants de bénéficier de conseils individualisés. Nos adultes au nombre de 40 ne sont pas en reste non plus, là aussi une belle progression, avec la création d'un groupe d'entraînement filles en loisirs et de 2 nouveaux groupes adultes compétitions. Nous avons également pu faire un groupe adultes d'entraînement pour le Padel. Notre objectif pour l'année prochaine étant de proposer aux enfants une école de Padel en complément de celle de tennis. Une belle saison malgré la crise, qui je l'espère en appellera une encore plus belle l'année prochaine.

Le Président, Fabrice REBOUL



ART PLAISIR

L'association existe depuis 30 ans et nous avons l'intention cette année d'élargir nos activités avec le concours d'un professeur d'aquarelle qui interviendrait le jeudi. Nous aurions aussi la possibilité d'avoir des cours de peinture à l'huile de façon occasionnelle. Nous occupons toujours les locaux du 3ème étage prêtés par la Mairie de Barjac les lundis et mardis avec des membres s'adonnant à la peinture (huile, acrylique, aquarelle) ou le dessin, le pastel, la mosaïque... Bien entendu, en fonction des événements sanitaires, nous réitérerons notre exposition annuelle dans la salle des tentures pendant la semaine de l'ascension. Rejoignez-nous pour des moments de création, d'échanges et de convivialité autour de l'expression graphique artistique.

Contacts : Christine Peyrannes : 06 83 27 35 93
ou Myriam NOUVEL : 06 22 75 15 05

Etoile Sportive Barjacoise (E.S.B.)

Au niveau des résultats sportifs :



Pour les Séniors : Le bilan est très bon, pour sa 1ère année en Départementale 2, l'ESB termine à la 3ème place sur le podium derrière Marguerittes et Bessèges avec 8 victoires, 6 nuls et seulement 1 défaite. Elle a enchaîné 10 matchs sans défaite. De plus, l'équipe a atteint le 5ème tour de la Coupe Occitanie (historique dans l'histoire du club), perdu seulement aux penalties contre Bagnols sur Cèze (qui jouait en Régionale 1 soit 4 divisions au dessus). Cela a couronné une saison pleine d'émotions. Mais comme tous les acteurs du football, l'ESB aurait préféré terminer le championnat sur le terrain, mais le virus a dicté sa loi : le championnat a été interrompu à 7 matchs de la fin en raison de la crise sanitaire du Covid 19. Un grand merci à tous les joueurs qui ont participé de près comme de loin à cette belle année 2019/2020 pour un promu, à Stéphane Rastoll le Coach et Laurent Coste son adjoint pour le travail effectué tout au long de l'année.

Pour les U18-U19 : le bilan est plus mitigé, 2 victoires, 2 nuls et 7 défaites : hélas, l'équipe a connu un gros problème d'effectifs avec beaucoup de blessés toute l'année. Par contre elle a atteint la 1/2 finale de la Coupe Gard-Lozère contre Fourques mais elle n'a pas pu jouer la rencontre à cause du Covid... Un grand merci à tous ces jeunes qui ont participé à cette aventure pour une 1ère, aux 3 coaches Kellian, Cédric et Kamel pour le travail effectué tout au long de l'année. Ça n'a pas été facile pour eux et pour les joueurs mais ils n'ont rien lâché !!!! Au vu d'un nombre important de nouveaux joueurs qui ont signé à l'intersaison (plus de 15), le club a décidé de créer cette année une équipe Senior Réserve entraînée par Florian Gagne et moi-même, soit au total 40 joueurs Séniors. La Réouverture de notre Ecole de Foot cette année avec pas moins de 3 équipes engagés, les U6-U7,

les U8-U9 et les U12-U13 avec Cédric Sonzogni comme Educateur Principal aidé par Kamel, Théo et Lucas soit au total 50 licenciés. Il faut rajouter 10 dirigeants soit au total plus de 100 licenciés pour cette année pour l'ESB (soit une augmentation de 40%).



Au niveau des travaux au stade :

L'Achat et la mise en place de 3 bancs de touche, l'achat de 2 grandes barres en alu amovibles, le remplacement des filets et la réfection de la pelouse ont été réalisés pendant l'été : tout cela financé entièrement par la municipalité de Barjac. Un grand merci !

Au niveau des manifestations :

Hélas, à cause du Covid, nous n'avons pas pu organiser 2 concours de boule au mois de mai, notre traditionnel Tournoi de sixte Senior de juin, 1 soirée dansante et 1 loto en plein air en juillet : cela représente environ 4000€ de manque à gagner qu'il va falloir récupérer dans l'hiver.

Enfin un grand merci aussi aux différents sponsors, partenaires qui nous aident tout au long de l'année (maillots, Tee-shirts, panneaux publicitaires, dons, etc..).

Pour conclure, l'ESB reste fidèle à ses valeurs, celles d'un club solidaire et populaire, proche des gens, et conscient de son éminente responsabilité. Les joueurs, les dirigeants, les supporters forment et formeront toujours l'âme de ce club. Enfin, la crise sanitaire du Covid nous rappelle pourquoi nous devons nous soutenir et pourquoi l'ESB est plus qu'un club de football pour les Barjacois et ses environs.

Nous terminons par notre devise « ESB un jour, ESB toujours ! ».

Le Président de l'ESB, Laurent GILLES

RANDO-CÈZE



Une passion nature

L'année 2020 a été une année d'inquiétudes, d'incohérences, d'injonctions et de renforcement des inégalités. La situation nous a privés des moments de partage et de découverte qui sont l'ADN de Rando-

Cèze. Nous œuvrons pour que l'année 2021 retrouve la vie et le dynamisme, qui nous caractérisent, dans le respect des règles sanitaires. L'année 2020 a aussi été marquée d'un important changement au sein de notre association. Jean François COLLIN, président et pilier depuis plus de 12ans, a souhaité passer la main tout en restant un membre actif de l'association. Nous tenons à le remercier chaleureusement pour son engagement et sa

contribution importante au développement de Rando-Cèze pendant ces 12 années. Pour la période 2019/2020, Rando-Cèze c'est 77 adhérents, 80 randonnées et 104km de sentier balisés. Et c'est aussi une volonté d'ouverture de notre association grâce au site internet «randoceze.fr». Notre objectif pour 2021 est de reprendre nos activités de randonnée et de marche nordique, pour respirer à nouveau le grand air et continuer à en prendre plein les yeux ! Très bonne fin d'année !

VEDOVATI Paul, Président de Rando-Cèze



FORUM DES ARTS



En cette période anxiogène et liberticide, où la culture est le secteur le plus impacté par les restrictions sanitaires, nous remercions la municipalité de nous avoir accordé l'accès aux salles du château, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Organiser un forum, c'est faire se rencontrer différentes techniques et expressions artistiques, du figuratif au non figuratif, du réalisme à l'abstraction, mais, c'est surtout une rencontre émotionnelle avec des œuvres et des artistes. Cette année, 13 artistes nous ont suivis dans l'aventure, huile, acrylique, aquarelle, pigments de l'enluminure, dessin, photographie, sculpture sur terre, bois métal... créativité et originalité étaient au rendez-vous. En mars, les dossiers d'artistes et de leurs œuvres commenceront à nous parvenir. Nous pourrons dès lors commencer à préparer le « Forum des Arts 2021 », avec nous l'espérons, moins d'incertitudes que cette année.

ASSOCIATION DE CHASSE BARJAC - ST PRIVAT DE CHAMPCLOS



Écouter, regarder, sentir voilà tous nos sens aiguisés, c'est la passion qui anime nos rangs. Notre association de chasse Barjac/St Privat rassemble 150 chasseurs qui parcourent nos bois communaux et la plaine agricole pour y débusquer, sangliers plus de 400 prélevés

cette année, faisans, ou lièvres tout au long de la saison de chasse. Nous devons remercier la municipalité qui entretient les chemins des bois communaux, les sentiers sont entretenus par les chasseurs et les associations pédestres.

La réduction des populations de sangliers est l'intérêt de tous. Les instances cynégétiques l'ont bien compris puisque malgré le confinement nous avons pu continuer les prélèvements. Il faut savoir que ce sont les chasseurs qui payent les dégâts !

La sécurité doit être la priorité de tous les instants. La fédération des chasseurs sensibilise ses membres, et programme de nombreux stages obligatoires pour les chefs de battues. Nous devons être responsables vis à vis de la nature et de ses usagers, promeneurs, cyclistes, sportifs etc...

Amis chasseurs assumons notre passion et défendons là devant les

ayatollahs de l'écologie. La chasse est un virus qui ne s'attrape qu'une seule fois mais qui se garde à vie. Le transmettre et le promouvoir, c'est défendre la ruralité et préserver la biodiversité.

Jean-Luc DUMAS

Club de Bridge de Barjac.



Si ce que vous savez n'était pas arrivé, nous aurions pu nous retrouver en 2020 et de plus fêter le dixième anniversaire de la création du club de bridge. Évidemment il y a des conséquences plus graves de cette situation sanitaire ... malgré tout pour nos modestes activités, nous espérons pouvoir fêter l'événement cette année.

Dix ans déjà ! Mais pour assurer la continuité de l'activité, le club recherche toujours de nouveaux adeptes. Alors n'ayez pas d'hésitation, venez nous rejoindre pour la prochaine décennie, le bridge c'est la longévité ! Vous pourrez constater que l'ambiance du club est très agréable, le jeu intéressant, vite passionnant et qu'il entretient la forme cérébrale, ce qui est toujours utile !

Contacts: Maude Lemaitre 04 66 24 07 03,
Yolande Colomb 06 28 04 33 05, pierre.lerner@orange.fr

ASSOCIATION LYRIQUE COL CANTO DE BARJAC

Le chœur mixte COL CANTO réunit des choristes de tous niveaux, débutants ou un peu expérimentés, qui deviennent amoureux du chant pratiqué en chorale. Il pratique un répertoire très varié d'extraits d'opéra, de mélodies et d'opérettes. Il est réuni sous la direction passionnée de Joëlle Chaîne, chanteuse classique, enseignante et chef de plusieurs chœurs.

Pour la saison estivale 2021, si la crise sanitaire le permet, le nouveau programme sera basé sur des opérettes Viennoises et celles tout aussi magnifiques et réjouissantes d'Offenbach. Les répétitions de COL CANTO ont lieu, en temps normal, tous les jeudi soir dans la salle des tentures du château de Barjac à 20H30, Barjac où nombre de choristes résident.

Alors ... venez chanter avec nous !

Contact : Philippe Weil, Président association chorale Col Canto
Tel : 06 75 90 81 49 - weil.philippe@gmail.com



Barjac en Tango



Le premier festival de Tango argentin du 9 au 14 juillet a été un succès à tout point de vue. François Saulnier, président de l'association Abrace et créateur du festival en partenariat avec la Mairie de Barjac, avait proposé une programmation des plus ambitieuses avec des artistes argentins, danseurs champions du monde 2019 et musiciens de la scène tango reconnus internationalement. (Volco et Gignoli, Patricio Bonfiglio).

L'objectif commun de placer le festival au cœur du village, à la portée de tous a été atteint avec une bonne fréquentation des animations offertes au public, instants musicaux, démonstration et apprentissage du tango argentin, concerts et bal du 13 juillet gratuits, en coproduction avec le Comité des fêtes. Une expérience à renouveler dès que les conditions sanitaires le permettront !

Carmen GORRIZ

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE



LE SPECTACLE DE NOËL DE L'ÉCOLE PUBLIQUE À BIEN EU LIEU... EN VIDÉO !

Quelle année ! Les enfants et l'équipe pédagogique en avaient bien besoin... Hélas le protocole sanitaire ne le permettait pas, le traditionnel spectacle de fin d'année qui se tient habituellement dans la salle des fêtes du château n'a pas pu avoir lieu...

Heureusement, les enseignants n'ont pas baissé les bras et ont offert, un peu avant Noël, un spectacle filmé pour le plaisir des yeux et des oreilles ! Les petits et les grands ont appris pas moins de 5 chansons et une pièce de théâtre !

Diffusés sur le blog de l'école, les parents ont pu découvrir leurs petits bouts de chou chanter en chœur sur le titre « Il changeait la vie » de J-J. Goldman, un hommage à la tragique disparition de Samuel Paty.

Ils ont également exprimés, avec la belle plume de Mc Solaar, la dure période de la 1ère guerre mondiale avec le titre « Les Mirabelles ».

Enfin, et pour célébrer Noël, toutes les classes confondues, ont chanté à l'unisson sur la version «Rock n'roll» de «Une douce nuit enfin presque» du chanteur Aldebert.

Un grand bravo aux enseignants, qui malgré le contexte sanitaire, ont réussi à faire chanter et danser les enfants pour que, sous les masques, les sourires persistent.

ASSOCIATION DES PARENTS DE L'ÉCOLE SAINT LAURENT



L'association des parents d'élèves de l'école Saint Laurent à BARJAC propose différentes actions et organisations d'événements durant l'année scolaire. Ces derniers sont réalisés grâce à l'entraide et à l'investissement personnel et financier d'autrui. Nous sommes présents pour le marché de Noël de la commune et nous

prévoyons diverses manifestations tel que : loto, chasse aux trésors, concours de pétanque, ect...

L'année 2020 est très particulière à cause de la crise sanitaire que nous traversons ! Malgré cela le corps enseignant se joint à nous pour vous remercier tous de votre soutien et implications dans nos différentes manifestations. Prenez soin de vous...

Frédéric GIACOMELLI
Président de l'APEL.



TOUTES LES ASSOCIATIONS ONT ÉTÉ SOLLICITÉES POUR S'EXPRIMER DANS CETTE PARUTION, BIEN ENTENDU NOUS NE POUVONS PUBLIER QUE LES ARTICLES RECUS.

Ces associations rendent un service public culturel, sportif et d'Éducation Populaire ; elles sont intercommunales même interrégionales.

Nous souhaitons qu'au prorata de leurs adhérents, les communes nous aident à les FINANCER, nous qui les accueillons, les chauffons et entretenons les locaux. Aussi, une participation financière supplémentaire de 15€/an pour les non-résidents est sollicitée auprès des associations, en insistant sur le fait que le contribuable barjacois assume déjà les charges de fonctionnement des structures... Cela semble avoir été compris 8 associations ont versé cette cotisation pour leurs 96 adhérents non-barjacois soit 1.440,00 €uros, nous les remercions et le rappelons aux autres.

A NOTER pour les plus RETICENTS : l'effort demandé par la Municipalité pour avoir accès à des équipements propres, neufs, chauffés, entretenus et fréquentés, ne représente que 0,28 € par semaine !

En 2019, il a été enregistré à l'État-Civil de la Commune :

9 NAISSANCES dont :

(selon accord de parution donné par les parents)
AYMARD Jordan Sébastien Julien, né le 22 mars 2019 à ALÈS (Gard)
BRUGUIER Clément Jean né le 20 septembre 2019 à ALÈS (Gard)
LECROART Ezio né le 25 septembre 2019 à ALÈS (Gard)
MARICOU MANDAR Louise Marie Fabienne, née le 29 mars 2019 à ALÈS (Gard)
PELTIER Nicolas Jean-Pascal Christophe, né le 23 janvier 2019 à ALÈS (Gard)
THILLARD GRÉGOIRE Nans André Henri né le 31 juillet 2019 à BAGNOLS-SUR CEZE (Gard)

MARIAGES :

De VILLIERS de L'ISLE ADAM Enguerrand Pierre Et CHEININ Charlotte Amélie Madeleine le 13 avril 2019
ARNAUD Pierre Julien Et BARÇON Marion Anna Madeleine le 06 juillet 2019
BELHACHE Clément Bertrand Julien et MAYDAT Caroline Marie le 24 août 2019
BEZÀK Peter Et RAKOVSKÀ Karolina le 02 octobre 2019
BRUNET Thierry et DAU Elisabeth Laurence Jeanne le 03 août 2019
CLAVAGUERA Jérôme Jacques Yves et LEFEVRE Émilie Martine le 17 août 2019
CONTRERAS Sébastien Et RICHIARDOME Emma Janne le 23 novembre 2019
DANIEL Florent et FRAIR Mirèla Régine le 21 septembre 2019
EL MARRAHI Saïd Et MOYEUX Estelle Simone Blanche le 20 septembre 2019
GUMALA Thierry Jimmy Et CAVALLIO Ingrid Gisèle Geneviève le 25 mai 2019
VILLENEUVE Jean-Baptiste André Roger Et BOURTHOUMIEU Mélanie Laure le 06 juillet 2019

DECES :

ANDRÉOLLI Maria Annunciata décédée le 10 août 2019 à ALÈS (Gard)
BASTIT Lucienne Germaine Veuve COURNOT décédée le 11 mars 2019 à BARJAC (Gard)
BRUGUIER Edith Elise Veuve EUZENNE décédée le 15 février 2019 à MONTELMAR (Drôme)
CADENE Christiane Edmonde Veuve AUGIER décédée le 02 août 2019 à BARJAC (Gard)
CASANADA Lucienne Henriette Veuve LUCAS décédée le 24 octobre 2019 à BARJAC (Gard)
CORSELLE André décédé le 12 mars 2019 à BARJAC (Gard)
DA SILVA BARBOSA Carlos Alberto décédé le 07 mars 2019 à MONTPELLIER (Hérault)
DA SILVA BARBOSA Maria De Fatima décédée le 11 septembre 2019 à PONTEILS-ET-BRESIS (Gard)
DA SILVA Roger décédé le 07 août 2019 à BARJAC (Gard)
DUMAS René Denis décédé le 27 août 2019 à BARJAC (Gard)
GARSIA Marcel François décédé le 28 janvier 2019 à SAINT HILAIRE DE BRETHMAS (Gard)
LACOSTE Yvette Noël Veuve LAINEZ décédée le 27 mars 2019 à BARJAC (Gard)
MARTIN Roger Gabriel décédé le 23 novembre 2019 à ALÈS (Gard)
NAEYAERT Marie-Thérèse Épouse REISLER décédée le 08 mai 2019 à ALÈS (Gard)
NODOT Marie Claude décédée le 18 janvier 2019 à PONTEILS-ET-BRESIS (Gard)
OLLIER Jean-Louis décédé le 28 décembre 2019 à VALLON PONT D'ARC (Ardèche)
PASCAL Jean Régis décédé le 10 août 2019 à MONTPELLIER (Hérault)
PELLOUX Mercedes Blanche Marcelle décédée le 15 mars 2019 à BARJAC (Gard)

POIRIER Jean Bernard décédé le 21 mars 2019 à PONTEILS-ET-BRESIS (Gard)
RAFFIN Monique Paulette Marie Épouse BORIE décédée le 1er décembre 2019 à ALES (Gard)
RAOUX Lucette Paule Marie décédée le 1er mai 2019 à BARJAC (Gard)
RICART Jean Paul décédé le 21 octobre 2019 à ALÈS (Gard)
ROGER Renée Mari décédée le 22 avril 2019 à CHAMBONAS (Ardèche)
SARRAZIN Madeleine Marie Suzanne Veuve DUBEY décédée le 22 juin 2019 à BARJAC (Gard)
SERGENT Georges Kléber Henri Emile décédé le 27 février 2019 à NIMES (Gard)
SUKIENNIK Françoise Épouse SOBOUL décédée le 03 juin 2019 à ALÈS (Gard)
TOINETTE Louise Odille décédée le 03 février 2019 à BAGNOLS-SUR-CÈZE (Gard)

DECES DE PERSONNES NÉES À BARJAC

BARBERAN Thérèse Joséphine décédée le 08 décembre 2019 à SAINT SERNIN (Ardèche)
CHABAUD André Pierre Jean décédé le 29 décembre 2019 à MONTPELLIER (Hérault)
COULOMB Daniel Emile Paul décédé le 17 septembre 2019 à MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)
FIOLE Germaine Eugénie décédée le 1er janvier 2019 à SAINT MITRE LES REMPARTS (Bouches-du-Rhône)
GANTEAUME Jacqueline Rose Marie Veuve BERTRAND décédée le 16 décembre 2019 à CANNES LA BOCCA (Alpes-Maritimes)

En 2020, il a été enregistré à l'État-Civil de la Commune :

10 NAISSANCES dont :

(selon accord de parution donné par les parents)
 COSNARD Lya Victoria née le 09 juin 2020 à ALES (Gard)
 MEJEAN Gabin Victorin né le 26 décembre 2020 à ALES (Gard)
 NEBON Hugo Louis né le 29 décembre 2020 à ALES (Gard)
 VINOLO Lexie Noëlle née le 02 décembre 2020 à ALES (Gard)

MARIAGES :

DONNEE Cedric André Jean & LEFEBVRE Kelly Martine Rosalie Jeanine le 22 août 2020
 FLOC'H Jean-Yves & LAVIE Margaret Rose Georgette Edwige le 14 novembre 2020
 JOUVENET Joël André Stéphane & BIQUE Stella Silvi le 12 septembre 2020
 LAVIGNE Jean-Pierre Joseph & PIVÔT Elisabeth Michelle Denise le 22 octobre 2020
 OTAL Bernard Tomas & AUMONT Anne le 20 juin 2020
 PELISSIER Patrice Constant & COLICHE Isabelle Jeanne Marie Guy le 30 novembre 2020

ANDRE Roger Joseph Prosper décédé le 13 septembre 2020 à ALES (Gard)
 ASAL Michelle Epouse FOMBARON décédée le 30 novembre 2020 à BARJAC (Gard)
 BAEZA Pascal décédé le 5 juin 2020 à JOSSIGNY (Seine-et-marne)
 BELLIER Eliane Hélène décédée le 20 avril 2020 à BARJAC (Gard)
 BOISSON Aline Anne Veuve LOPEZ décédée le 12 juillet 2020 à BARJAC (Gard)
 BORIE Jean Jacques Gaston décédé le 7 avril 2020 à ALES (Gard)
 BORIE Roger Auguste décédé le 3 novembre 2020 à BARJAC (Gard)
 BRAHIC Jeanne Léonie décédée le 28 septembre 2020 à SAINT CHRISTOL LEZ ALES (Gard)
 BRETON Charles Roger Emile décédé le 21 février 2020 à BARJAC (Gard)
 CABIAC Monette Eugénie Mélina décédée le 23 octobre 2020 à ALES (Gard)
 CAYRON Germaine Marie-Louise décédée le 15 novembre 2020 à MOLIERES SUR CEZE (Gard)
 CHANTE Eveline Veuve JUMAS décédée le 26 mai 2020 à BARJAC (Gard)
 CHEYNET Julienne Léone Marie décédée le 7 novembre 2020 à CENDRAS (Gard)
 DUFFES Marie Bernadette Veuve CHEYREZY décédée le 3 mars 2020 à BARJAC (Gard)
 DUISIT Muriel décédée le 10 août 2020 à BARJAC (Gard)
 FILLIÉ Françoise Laurette décédée le 24 avril 2020 à BARJAC (Gard)
 HAMADOU Abderrahmane décédé le 3 décembre 2020 à BARJAC (Gard)
 HILARY Anne Veuve LEGROS décédée le 30 avril 2020 à CORNILLON (Gard)
 LAHAYE André Roger décédé le 23 décembre 2020 à ALES (Gard)
 LAMARRE Huguette Pauline Veuve TRAVADON décédée le 12 novembre 2020 à BARJAC (Gard)

DECES :

LE GUEN Fabrice Paul Maurice décédé le 3 avril 2020 à ALES (Gard)
 MERCIER Anne Alise Veuve DUMAS décédée le 7 septembre 2020 à BARJAC (Gard)
 NONNENMACHER François-Xavier décédé le 20 juillet 2020 à BARJAC (Gard)
 OUDOT Michel Aimé décédé le 19 octobre 2020 à ALES (Gard)
 PELLET Annie Geneviève Epouse CHEIREZY décédée le 15 mai 2020 à BARJAC (Gard)
 RUBERT Lucienne Françoise Veuve ROUSSEAU décédée 22 février 2020 à BARJAC (Gard)
 STURMER Edward Denham décédé le 1er mai 2020 à BARJAC (Gard)
 VINCENT Marcel décédé le 12 août 2020 à BARJAC (Gard)
 WAGNER Serge Ribert décédé le 4 novembre 2020 à ALES (Gard)

DECES DE PERSONNES NÉES À BARJAC

BITOUN Geneviève Marcelle Thérèse Epouse ALBERT décédée le 16 avril 2020 à MONTPELLIER (Hérault)
 COMTE Gabriel Henri décédé le 7 mars 2020 à UZÈS (Gard)
 MALAFOSSE Jean Maurice décédé le 04 septembre 2020 à AIX EN PROVENCE (Bouches-du-Rhône)
 PAGÈS Elise Marie décédée le 11 septembre 2020 à MONTPELLIER (Hérault)
 PONS Louis Maurice décédé le 23 septembre 2020 à BAGNOLS SUR CEZE (Gard)
 SOMBRET Josette décédée le 25 septembre 2020 à LE HAVRE (Seine Maritime)
 VINCENT Juliette Aimée Veuve VINCENT décédée le 13 février 2020 à GARRIGUES SAINT EULALIE (Gard)

JONATHAN ANGOT



Jonathan, tu es né à Orange dans le Vaucluse en 1979. Tu y as grandi et vécu jusqu'en 2003, période où ton parcours professionnel t'emmène à Barjac. Tu t'y installes avec ta fille Ophélie.

C'est dans l'entreprise Raoux que tu exerces ton métier de maçon.

En 2011, tu épouses Violette, notre toute nouvelle agent municipale. Et en février 2017, votre petite Zoé vient combler de bonheur votre foyer.

Tes loisirs préférés sont les randonnées familiales en camping-car et la pêche à la ligne.

C'est dans le cadre de cette activité que le 12 juin 2018, tu te trouvais au bord de la Cèze, au pont noyé de Rochegude. Les précipitations importantes à cette période, avaient fait monter le niveau de l'eau avec un débit important. Tu étais donc en train de pêcher et tout à coup une promeneuse arrive vers toi très agitée et tellement inquiète qu'elle ne parvenait pas à téléphoner aux pompiers. En effet, ses 2 filles, jeunes adultes de 27 et 33 ans s'étaient jetées dans la rivière pour essayer de rattraper leurs 2 chiens qui en jouant, s'étaient retrouvés dans l'eau et partaient à la dérive au gré du courant.

Ces jeunes femmes étaient donc elles aussi en détresse au milieu de la rivière en train de lutter contre le tumultueux débit de l'eau, réalisant rapidement le danger, après avoir prévenu les pompiers, tu n'hésites pas à te jeter toi aussi à l'eau, oubliant tes douleurs et tu parviens à rattraper ces 2 jeunes adultes, à les attacher avec ta ceinture à une souche sur la rive opposée.

Une fois les pompiers sur les lieux, c'est au moyen d'une barque que vous avez été ramenés sur la terre ferme et la jeune femme la plus traumatisée, hélitreuillée et transportée aux urgences.

Les 2 chiens eux ont été retrouvés sains et saufs au pont de Tharoux !

Il nous a donc semblé important de valoriser ton geste héroïque et salvateur car ce « fait divers » aurait pu être dramatique sans ton courage et ta perspicacité.

Une grande chance pour ces jeunes promeneuses que tu te sois trouvé dans ce lieu propice aux « pêches miraculeuses » !

C'est donc au nom du Conseil Municipal de BARJAC que j'ai l'honneur, et le plaisir de te féliciter publiquement pour cet acte de bravoure et de te remettre la médaille de citoyen d'honneur de BARJAC.

Aline GUYONNAUD

Nicole et Paul MAILLE



Ils sont nés à Oran et Alger et font partie de ceux qui ont entendu « une corde dans l'eau claquer comme un fouet ».

Nicole, infirmière, poursuit des études d'anesthésiste à Avignon, Paul celles de médecine à Montpellier, sous un même soleil du Sud qui leur rappelle leur « pays perdu ».

Installés à Barjac en 1967, dans la maison du Docteur Chevalier Lavaure ils se lancent dans cette médecine rurale qui malgré les longues courses sur les routes, les insomnies, les rigueurs des hivers, la disponibilité totale est une passion, c'est à dire souffrance et bonheur. Ils s'épaulent, l'une à la radio, aux échographies, aux piqûres, l'autre aux soins de cabinet et à domicile jusqu'à plus de 20 kms.

Avec 4 enfants ils s'adonnent aux clubs de judo, de tennis mais aussi aux pompiers volontaires dont Paul est Capitaine. Nicole s'occupe du Centre de Loisirs et du Forum des Arts.

Leur cabinet médical, au chemin du Mas de la Croix reçoit en 1976 le puissant renfort de Jean-Louis Bastide, trop tôt disparu, puis du docteur Cobi. Les gens ne savent pas leur bonheur de disposer de ces médecins, dont aussi le Docteur Rey... Aujourd'hui ils mesurent...

Après des études de besoin du Conseil Général apparaît la nécessité d'une maison de retraite. Le débat public/privé fait quelques dégâts politiques et d'amitié.

Aujourd'hui nous nous réjouissons d'avoir 37 lits à St Laurent, un service aux personnes âgées et 30 emplois. Nous nous battons pour sauvegarder cette structure qui doit beaucoup à Nicole et Paul.

Pour tous ces services aux Barjacois, cette distinction vous revient largement et j'en suis heureux.

Si, dans un village rien ne se pardonne, la mémoire devient un enfer.

Édouard CHAULET

À Jean-Louis Ollier dit « Jeannot »



Une fin d'année 2019 bien triste puisque nous avons accompagné notre ami « Jeannot » jusqu'à sa dernière demeure au cimetière de BARJAC. Son souhait était de reposer en paix à l'ombre des cyprès et surtout d'entendre les oiseaux chanter. Comme on dit : « il n'est pas parti tout seul ». Une foule immense assistait à ses obsèques. Des connaissances venues de différentes régions de France et de l'étranger firent le déplacement. C'était quelqu'un de jovial et de très charismatique. Sa forte personnalité, sa stature, son élégance ne nous laissaient pas indifférents. Très attaché à son village, il s'est investi de nombreuses années dans le sport et prit la présidence du Comité des Fêtes en 1992. Période de référence pour la qualité des carnivals et fêtes votives offerte aux barjacois, jusqu'ici inégalée, grâce à l'enthousiasme et la motivation qu'il avait su insuffler à son équipe. Il nous disait souvent « rien n'est trop beau pour BARJAC ». C'était un meneur d'hommes, énergique et pédagogue. Il forçait le respect. Son investissement personnel pour le bien commun fut remarquable. Homme de cœur, plein de générosité, il se rendait toujours disponible pour aider les gens en difficulté. On faisait appel à « Jeannot ». Il répondait positivement. Il fut bienveillant pour les siens, protecteur. Marie-Claire son épouse, sa fille Véronique, son gendre François et ses trois petits enfants bénéficiaient d'un amour indéfectible. Ils représentaient tout pour lui. Il leur a tout donné.

Homme impliqué et sensible à l'évolution de son village, il n'a pas toujours été tendre avec la municipalité. Quelques fois, il me faisait part de ses interrogations et exprimait des critiques pertinentes et constructives. Celles qui font améliorer les choses. J'ai pu apprécier ses connaissances, son savoir, profiter de sa mémoire. Il nous a quitté dans la dignité.

Vous l'aurez compris, j'ai perdu un être cher, un ami, un frère. BARJAC te remercie pour ce que tu as fait et moi pour ce que tu as été.

Merci JEANNOT.

Sylvian BELIN



Annette Dumas : la mère nourricière de nos petits !



C'est cet automne que nous avons appris avec une grande émotion son départ et qu'à cette occasion, tous les bons souvenirs sont revenus à nos mémoires...

Combien de nos enfants ont-ils été réconfortés par ses bons petits plats mais aussi sa générosité ?

Francis au réfectoire, Annette, Marinette et Ida aux fourneaux de l'ancienne cantine... puis dans la toute nouvelle cuisine centrale municipale, aux côtés de Sébastien, Michèle, Nathalie, Jeanine...

Que de bons moments de complicité partagés avec ses collègues, les enfants de l'école, les parents d'élèves et les enseignants, dans le respect de la laïcité qui lui était si chère.

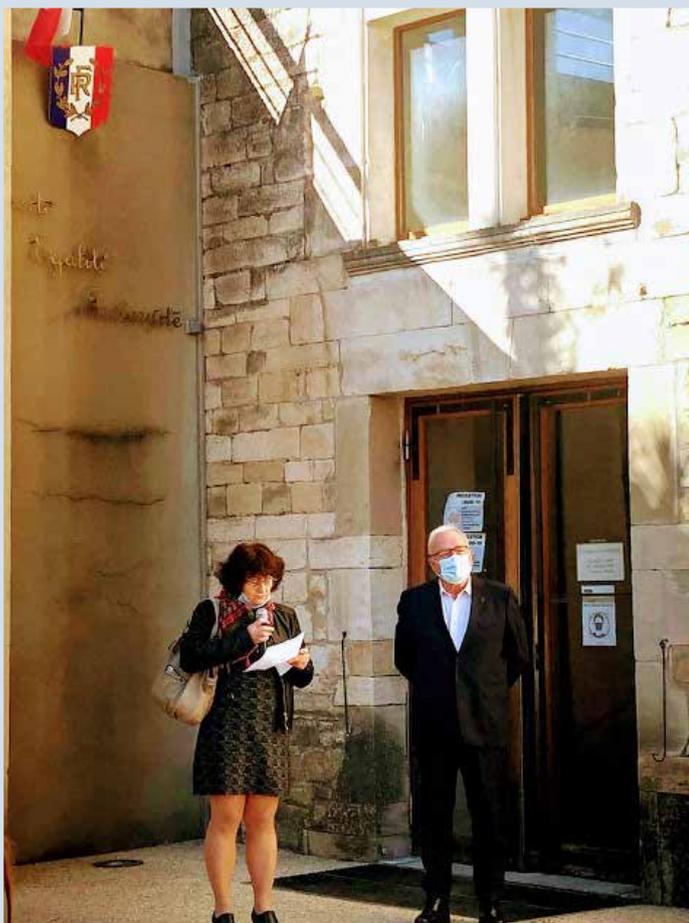
Après la retraite bien méritée, c'est au Club la Belle époque et au centre d'Action Sociale (CCAS) qu'Annette a continué à exprimer ses grandes valeurs humaines et à œuvrer sans compter...

C'est avec tout notre respect et notre reconnaissance qu'elle demeurera dans nos mémoires.

Aline GUYONNAUD

à Samuel PATY, Professeur d'histoire assassiné par un terroriste pour la défense de la laïcité et de la Liberté d'expression

RASSEMBLEMENT HOMMAGE A SAMUEL PATY DIMANCHE 18 OCTOBRE 2020



Bonjour à vous tous,
Nous vous remercions d'avoir répondu si nombreux à notre appel pour ce moment de rassemblement, en mémoire et en hommage à SAMUEL PATY, ce professeur d'histoire et d'instruction civique qui avait la lourde et délicate charge d'éducation et d'ouverture d'esprit de nos jeunes adolescents dans le respect des valeurs de notre république « LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE »
Personnellement , je ne peux pas m'empêcher de penser à ce vendredi 16 octobre où nous avons vécu une belle et inoubliable journée en plein air, justement sous le signe prioritaire de LA FRATERNITE et du RESPECT de chacun , avec tous les élèves, les enseignants, le personnel municipal et les parents à l'occasion du 1er cross de l'école. C'est justement ce soir-là que la terrible nouvelle nous est parvenue. Cette actualité particulièrement violente nous assomme et nous laisse dans une immense émotion qui oscille entre la peur la colère et l'incompréhension : où en sommes-nous des valeurs fondamentales de notre pays ?
Avant la mise en berne symbolique du drapeau de la République, je laisse la parole à M. le Maire, Edouard CHAULET

Aline GUYONNAUD, 1^{ère} Adjointe





Chers amis,

Il fallait que nous nous rassemblions, comme nous l'avons fait pour Charlie Hebdo en guise d'une triste cérémonie des vœux.

Si j'ai pris cette décision, c'est comme Maire, représentant de l'État et de la République, mais aussi comme enseignant en Histoire et Géographie dont le cœur saigne et rage devant cet attentat, ce meurtre. Mais j'exerce aussi ma raison.

Les faits, ils ne sont pas tous établis et nous serons probablement édifiés lorsque toute la machine à tuer à répétition sera découverte.

Oui, il fait noir au pays des Lumières.

Oui, nous avons des doutes, des mauvais passages, des lenteurs, des retenues : c'est ce que j'aime de mon pays incertain parfois... D'autres n'ont que certitudes.

Ceux qui ont le tranchant de l'acier et aiguisent leur peuple des pieds au cerveau,

ceux dont le message «divin» amène follement à tuer et à bannir toute Humanité d'eux-mêmes, méritent le désert.

Un prof d'Histoire-Géo, ça sert à quoi ?

Ceux qui doutent de leur utilité, sont édifiés : à faire rempart contre les monstres, par l'esprit, la culture, les connaissances, l'esprit critique. Ils sont les premières lignes des hussards de la République... Et ils le payent aujourd'hui.

Comme ceux qui à Rouen, parce qu'ils ont un autre dieu sont assassinés dans l'église, à Montauban parce qu'ils sont des enfants juifs ou des musulmans vrais, ceux qui dessinent à Charly, ceux qui rient et dansent en aimant la vie au Bataclan, ceux qui maintiennent l'ordre de notre société...

En Algérie, le fanatisme islamiste a tué 200 000 personnes. Il ne s'est pas trompé : des journalistes, des profs, des avocats, des écrivains. « Tout ce qui dégrade la culture, raccourcit les chemins qui mènent à la servitude » disait Camus.

Le prof d'Histoire ne manque pas de remarquer et de le dire avec courage que la géographie du sang recouvre celle du pétrole, et d'observer que la guerre a été portée contre des Nations musulmanes laïques en Irak, en Lybie, en Syrie, et que les satrapes dictateurs ne justifient pas ces agressions, sinon pourquoi pas intervenir aussi en Arabie Saoudite, en Turquie, au Pakistan.

Ces assassins ne mènent pas un combat de justice mais veulent au prix du sang, une régression moyenâgeuse selon un fanatisme cultivé en des lieux qu'il faut dénoncer.

Cela dit, c'est ma façon de voir, vous pouvez en avoir une autre et l'exprimer de droit en toute sécurité. Le fanatisme, lui, tue ceux qui le contredisent.

Voilà à quoi sert un prof : à ouvrir l'esprit, la critique, à indiquer les épopées glorieuses comme les fautes lourdes à s'éteindre. Il sert à faire aimer sa Patrie, à susciter cette effervescence des esprits que l'on nomme le génie d'un peuple.

Honneur à toi Samuel PATY, tombé au champ d'honneur de l'éducation, du savoir, de la libre pensée.

Ta lumière de déclinera jamais.

Vive la France !

Edouard CHAULET, Maire de BARJAC



PERMANENCES EN MAIRIE

Secrétariat ouvert au public du lundi au vendredi :

le matin : de 08 h 00 à 12 h 00

l'après-midi : de 14 h 00 à 18 h 00

sauf le vendredi 16 h 30

Le Maire reçoit le mardi matin, sur rendez-vous

Tél. : 04.66.24.50.09 Fax : 04.66.24.54.36

Mail : mairie.barjac@wanadoo.fr

Site Internet : barjac.fr

Assistante sociale : 1^{er} et 3^{ème} jeudi matin de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 30

(Prendre rendez-vous au préalable au Centre Médico Social : 04.66.24.01.07)

Lieux d'Accueil Enfants Parents - La Boîte qui Roule/Relais Assis-tantes Maternelles :

Le lundi matin de 9h30 à 12 heures,

Ludo'Cèze : tous les 1er mercredi du mois de 9h30 à 11h30, salle la Belle Epoque au Château (à l'exclusion des vacances scolaires)

Bus Informatique : 07.88.04.97.07

1er et 3ème lundi du mois de 14h à 16h devant l'Office de Tourisme

Mission Locale Jeunes (16 à 25 ans) : information, orientation, ac-compagnement vers la formation et l'emploi : 04.66.25.40.01

2ème et 4ème lundi du mois de 9h30 à 12h

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

mardi : de 16 h 00 à 18 h 00

mercredi : de 9 h 00 à 12 h 00

et de 14 h 00 à 18 h 00

vendredi : de 09 h 00 à 12 h 00

samedi : de 10 h 00 à 12 h 00

CINEMA MUNICIPAL « TRINTIGNANT »

séances :

- Mardi à 20 h 30

- Jeudi à 20 h 30

- Vendredi à 18 h 30 et 21 h 00

- Dimanche après-midi à 15 h 00 et 17 h 30

(en période estivale : 18 h 30 et 21 h 15)

Pour obtenir le programme du mois barjac.fr ou contact.bibliotheque.barjac@orange.fr

CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL

Tous les mercredis après-midi et vacances scolaires : de 7h30 à 18h (accueil de 7h 0 à 9h et départ de 17h à 18h – possibilité de prendre le repas de midi)

GARDERIE PERISCOLAIRE

Tous les jours scolaires de 7h30 à 8h50 le matin et de 16h30 à 18h15 le soir (accueil le matin jusqu'à 8h30).

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

Les lundis mardis mercredis vendredis de :

9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30.

Tel.: 04.66.24.53.44

Mail : ot.barjac@orange.fr

DECHETTERIE

- Du lundi au samedi : de 8 h 30 à 12 h 30

- le vendredi de 13h30 à 17 h

DE L'UTILITE DU CONCILIEUR DE JUSTICE

Le Conciliateur de justice a pour vocation de trouver des solutions ou compromis pour éviter si possible des recours toujours coûteux en justice, si ceux-ci sont évitables. Il intervient pour tenter de résoudre des problèmes de voisinage, ou pour trouver des solutions à des conflits entre particuliers et entreprises, fournisseurs ou organismes divers. Le conciliateur n'intervient en aucun cas pour ce qui concerne les délits, le Pénal ou des recours contre l'État. En ce qui concerne Barjac, l'une des nombreuses communes de mon secteur, je constate avec joie que c'est une commune où l'on trouve le moins de conflits de voisinage. Ceci est dû en partie au maillage associatif dense où les habitants se mélangent et se parlent entre eux. La plupart des conflits naissent du silence et du non-respect ou de l'ignorance de l'autre. Certains choisissant l'égoïsme et « je me fiche de gêner le voisin ! » Le conciliateur rappelle à ces derniers, les risques à ignorer les lois, ou la gêne excessive apportée à autrui. Les conciliations reflètent bien la comédie humaine et l'évolution de la société actuelle. C'est un combat fastidieux pour l'optimisme du bien vivre ensemble contre le « Moi d'abord ».

Contact: jean-patrice.goidin@conciliateurdejustice.fr

Jean-Patrice GOIDIN

Revue municipale 2020 de BARJAC

Parution annuelle

Direction de la publication : Édouard CHAULET

Comité de rédaction : les élus du Conseil Municipal

Crédits photographiques : Jean-Michel ANDRE, Photographe - Édouard CHAULET

Conception et réalisation : Public imprim

En attendant la Fondation, les activités d'Anselm Kiefer



Ecole Supérieure Nationale d'Architecture



Dormeur du Val



*Visite du DRAC
(Directeur Régional des Affaires Culturelles)*



Le livre et l'art



Visite du DRAC

